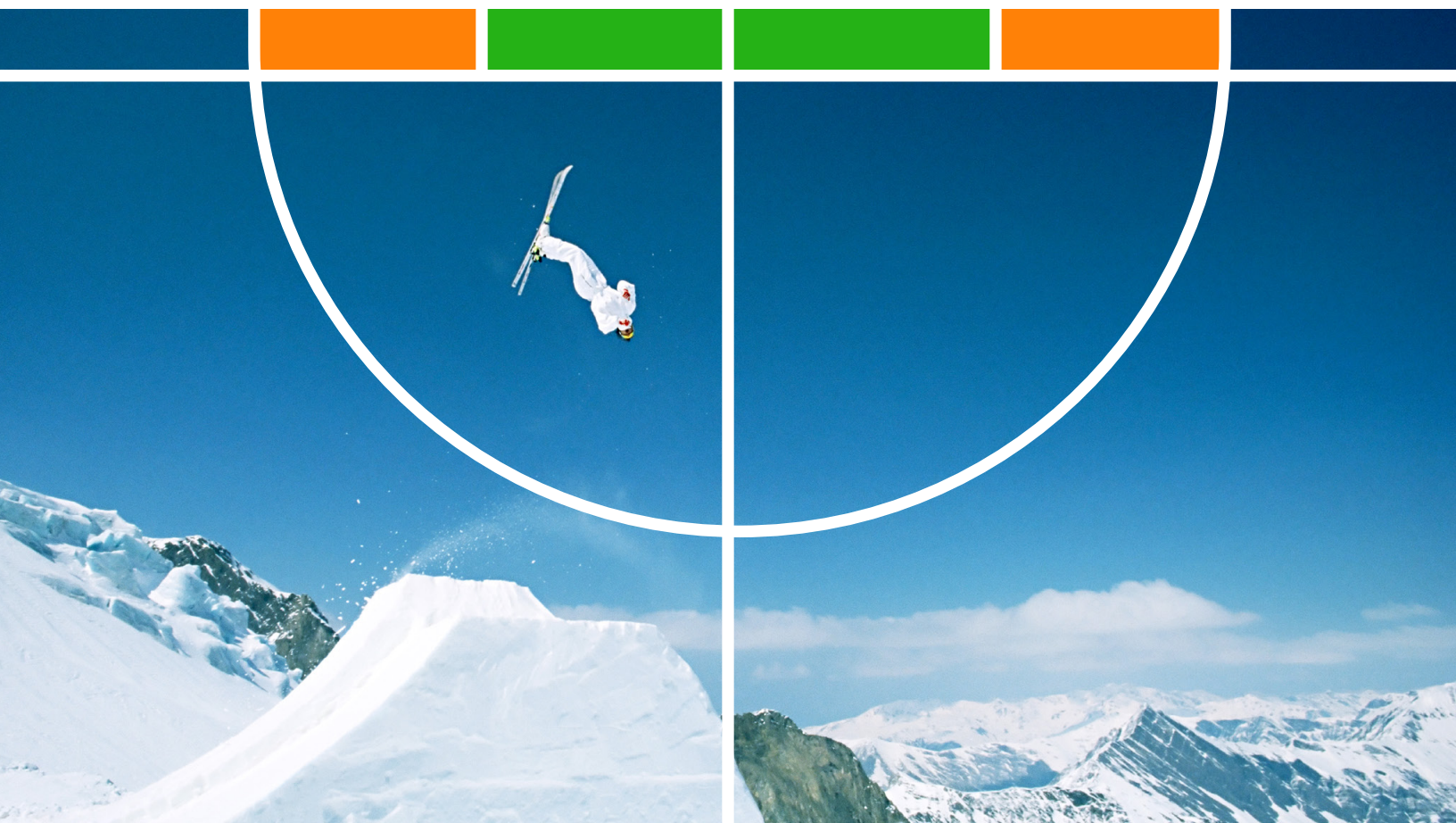




Hausser la barre



Qui nous sommes – Notre vision, notre mission et nos valeurs

Qui nous sommes

L'Agence mondiale antidopage (AMA) a été créée en 1999 en tant qu'agence internationale indépendante pour diriger un mouvement collaboratif mondial en faveur d'un sport sans dopage. Depuis sa création, le modèle de gouvernance ainsi que le financement de l'AMA ont été fondés sur un partenariat égal entre le Mouvement sportif et les gouvernements. Conformément aux meilleures pratiques, le modèle de gouvernance de l'Agence a évolué au fil des ans pour intégrer les sportifs, les praticiens de l'antidopage et des membres indépendants. En plus du budget de 43,4 millions de dollars américains de l'AMA (2021), l'Agence obtient maintenant des fonds supplémentaires par le biais de partenariats avec des organisations publiques et privées afin de renforcer davantage le système mondial antidopage.

En tant qu'organisme de réglementation mondiale, le rôle principal de l'AMA est d'élaborer, d'harmoniser et de coordonner les règles et les politiques antidopage dans tous les sports et tous les pays. Nos principales activités sont les suivantes : la recherche scientifique et en sciences sociales; l'éducation; le renseignement et les enquêtes; le développement de la capacité antidopage; et la surveillance de la conformité au Programme mondial antidopage (voir [page 23](#)).

Notre vision et mission



Notre vision pour demain...

un monde où tous les sportifs peuvent participer dans un environnement sans dopage.



Notre mission d'aujourd'hui...

mener un mouvement collaboratif mondial pour un sport sans dopage.

Nos valeurs

Intégrité

- Nous protégeons les droits de tous les sportifs de pratiquer leur sport sans dopage et contribuons ainsi à l'intégrité du sport.
- Nous nous conformons aux normes éthiques les plus rigoureuses et évitons les influences indues, ainsi que les conflits d'intérêts susceptibles d'affecter notre indépendance et l'impartialité de notre jugement.
- Nous développons des règles de conduite, des procédures et des pratiques qui reflètent la justice, l'équité et l'intégrité.

Ouverture

- Nous sommes impartiaux, objectifs, équitables et transparents.
- Nous collaborons avec nos partenaires et l'industrie pour trouver des façons de lutter ensemble contre le dopage.
- Nous sommes à l'écoute des sportifs, qui sont nos partenaires les plus touchés par les politiques et les activités antidopage, et aidons à amplifier leur voix.
- Nous nous efforçons de garantir diversité et inclusion afin de permettre à chacun d'avoir des chances égales d'être représenté.
- Nous pratiquons l'introspection et encourageons les commentaires.
- Nous sommes dignes de confiance et respectueux de tous nos partenaires.

Excellence

- Nous menons nos activités avec le plus grand professionnalisme.
- Nous développons des solutions innovantes et pratiques pour permettre à nos partenaires de mettre en œuvre des programmes antidopage.
- Nous appliquons et communiquons des normes de bonnes pratiques dans l'ensemble de nos activités.
- Nous cherchons les méthodes les plus efficaces pour mener à bien notre travail.

Table des matières

4	Message du président et du directeur général
8	Hommage à Frédéric Donzé
9	Gouvernance
13	Comité exécutif 2021
15	Conseil de fondation 2021
19	Équipe de direction 2021
22	Aperçu organisationnel
23	Le Code mondial antidopage et le Programme mondial antidopage
25	L'écosystème antidopage et les rôles
30	Engagement des parties prenantes et partenariats
38	Plan stratégique 2020–2024
40	Nos activités
41	Engagement des sportifs
46	Conformité, règles et standards
50	Éducation
56	Renseignement & enquêtes
60	Affaires juridiques
64	Relations avec les ONAD/ORAD
68	Développement de programmes
71	Science et médecine
76	Contrôles
79	Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)
81	Revue financière 2021
88	États financiers 2021

Message du président et du directeur général

Alors que 2021 a commencé un peu comme 2020 s'est terminée – en proie à la pandémie mondiale de COVID-19 – elle s'est conclue par des signes encourageants qu'un retour à la normale était à nos portes.

La première véritable lueur d'espoir pour le retour du sport est venue en juillet avec l'organisation réussie des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 reportés. Au dernier trimestre, après des mois de télétravail et de réunions virtuelles, nous avons pu prendre plaisir à nous retrouver face à face, en commençant par notre réunion hybride du Conseil de fondation (Conseil) à Paris, en novembre.

Dès le début de la pandémie, l'AMA et la communauté mondiale antidopage ont travaillé ensemble pour maintenir l'intégrité du système. La réponse des organisations antidopage (OAD) a été rapide et efficace et, à chaque étape, l'AMA a [fourni des conseils](#). Nous sommes heureux d'annoncer que, malgré les restrictions dans de nombreuses régions du monde, les contrôles hors compétition en 2021 sont restés à un niveau supérieur à celui de 2019. De plus, la communauté antidopage a tiré parti d'autres moyens pour maintenir le système, tels que le renseignement et les enquêtes, le Passeport biologique de l'athlète et l'éducation, tout en explorant des méthodes de contrôle nouvelles et innovantes. Voir [page 76](#).

Comme vous le lirez dans les pages qui suivent, l'AMA et la communauté antidopage ont accompli un travail impressionnant au cours de l'année 2021 alors que nous continuons de **hausser la barre** pour les sportifs et le sport partout dans le monde.



Witold Bańka
Président

Programme mondial antidopage

L'année a débuté avec la mise en œuvre de la quatrième version du Code mondial antidopage (Code) et ses huit Standards internationaux (Standards). Nous sommes reconnaissants à tous nos partenaires qui ont contribué au processus de consultation de deux ans qui a mené à l'approbation du Code et des Standards lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2019 et à leur entrée en vigueur le [1^{er} janvier](#). En 2021, l'AMA a travaillé de pair avec les OAD pour assurer une mise en œuvre harmonieuse. Voir [page 23](#).

Le Programme mondial antidopage a bien sûr été renforcé une fois de plus par notre [Programme exhaustif de surveillance de la conformité au Code](#), qui vise à cerner les lacunes dans les programmes antidopage des OAD afin que nous puissions travailler ensemble pour y remédier et renforcer les programmes. Voir [page 46](#).

Message du président et du directeur général



Olivier Niggli
Directeur général

Réforme de la gouvernance

L'un des développements les plus importants pour l'AMA au cours des dernières années a été la réforme de la gouvernance de l'Agence, qui a débuté en 2016 et s'est conclue par une dernière série de réformes approuvées par le Conseil en [mai 2022](#). Il a représenté un effort énorme de la part de nombreuses personnes et a entraîné un virage important vers l'indépendance et une représentation accrue des sportifs et des organisations nationales antidopage (ONAD). Voir [page 9](#).

En 2021, le [Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA](#) a tenu deux cycles de consultation auprès des partenaires et présenté trois rapports intérimaires. Le troisième rapport comprenait des recommandations pour de nouvelles réformes, qui ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil en novembre 2021.

Les recommandations proposaient l'adoption d'un Code d'éthique et l'établissement d'un Conseil d'éthique indépendant; la création d'un Conseil des sportifs de l'AMA composé de 20 membres; la réforme du Groupe consultatif d'experts sur les ONAD; et des changements dans la composition du Conseil de fondation et du Comité exécutif, entre autres. Des progrès significatifs ont été réalisés sur chaque réforme en 2021, dont plusieurs seront pleinement mises en œuvre en 2022.

Le nouveau Conseil des sportifs, composé de 20 membres, remplacera l'actuel Comité des sportifs, composé de 12 membres, le 1^{er} janvier 2023. Le Conseil des sportifs offrira une représentation et un soutien encore plus forts aux sportifs sur les questions antidopage et leur permettra d'occuper des sièges importants au sein des organes directeurs de l'AMA, y compris le Comité exécutif, le Conseil et les comités permanents. Le Conseil des sportifs a le potentiel d'apporter de profonds changements à la façon dont l'AMA est régie et fonctionne, et nous sommes impatients de rencontrer et de travailler avec ses membres dans les mois à venir. Voir [page 42](#).

Plan stratégique 2020–2024

En 2021, L'AMA a donné suite aux six priorités de son [Plan stratégique 2020–2024](#) en particulier, en mobilisant davantage les sportifs et en les responsabilisant; en continuant de renforcer les capacités antidopage dans le monde entier (voir [pages 64](#) et [68](#)); en renforçant la collaboration avec les parties prenantes (voir [page 30](#)); et en obtenant les fonds supplémentaires nécessaires pour permettre un sport sans dopage (voir [page 37](#)).

Message du président et du directeur général

Autres avancées dans des domaines clés de la lutte contre le dopage

Notre engagement en matière d'[éducation](#) sur la lutte contre le dopage a été renforcé en 2021, à commencer par le nouveau Standard international pour l'éducation, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier et place l'éducation en tête des priorités mondiales antidopage. Le mois de janvier a également vu le lancement de la [nouvelle plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage \(ADEL\)](#) ainsi que la création du Groupe consultatif d'experts de recherche en sciences sociales. Au cours de l'année 2021, nous avons renforcé nos offres d'apprentissage numérique; nous avons progressé dans le cadre de notre initiative du cadre global d'apprentissage et de développement; nous avons financé un nombre record de projets dans le cadre du Programme de subventions de recherche en sciences sociales; et nous avons continué de travailler aux côtés de nos partenaires pour améliorer la capacité de l'éducation à soutenir le mouvement mondial antidopage. Voir [page 50](#).

Le département Science et médecine de l'AMA a poursuivi sa collaboration en 2021 pour renforcer le système mondial antidopage. Depuis 2001, l'AMA a investi près de 86,5 millions de dollars américains (fin 2021) pour plus de 500 projets en [recherche scientifique](#), aidant les chercheurs du monde entier à réaliser des percées dans la science antidopage. Nous continuons à progresser dans ce domaine en développant et en améliorant constamment les tests de détection des substances et des méthodes interdites ainsi qu'en développant des approches innovantes; tels que l'analyse des gouttes de sang séché et l'intelligence artificielle pour une application dans la lutte contre le dopage. Voir [page 71](#).

Nous avons continué de renforcer notre capacité indépendante [en matière de renseignement et enquêtes](#) en 2021. Composé de 15 spécialistes, notre département Renseignement et enquêtes a mené de multiples enquêtes, dont l'enquête de [l'opération LIMS](#) sur le dopage institutionnalisé en Russie. Au cours de l'année, le département Renseignement et enquêtes de l'AMA a publié des rapports sur la [revue du projet Nike Oregon, l'opération Hercules](#) (Organisation nationale ukrainienne antidopage et athlétisme) et [l'opération Echo](#) (lutte contre le dopage au Royaume-Uni), tout en élargissant ses partenariats pour inclure un protocole d'entente avec Europol. Voir [page 56](#).

Notre équipe des Technologies de l'information (TI) a également réalisé des progrès considérables en ce qui concerne le Système d'administration et de gestion antidopage « prochaine génération » (ADAMS Next Gen), particulièrement en ce qui concerne « DCO Central », l'application de collecte d'échantillons sans papier de l'AMA, qui a été lancée en mai. Voir [page 79](#).

RUSADA

En décembre 2020, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a statué en faveur de l'AMA et a déclaré l'Agence antidopage russe (RUSADA) non conforme au Code pour une période de deux ans avec une série de conséquences associées après que l'AMA a révélé que certaines des données que notre équipe de Renseignement et enquêtes avait récupérées du laboratoire de Moscou avaient été manipulées. Bien que nous ayons été déçus que le TAS n'ait pas été d'accord avec toutes les conséquences que nous proposons, la décision a renforcé le cadre d'enquête et juridique que l'AMA a mis en place. La décision

a confirmé en particulier, que les pouvoirs d'enquête accordés à l'AMA en vertu du Code en janvier 2015 et l'introduction du Standard international pour la conformité au Code des signataires en avril 2018 ont changé la donne.

En 2021, l'AMA a surveillé la mise en œuvre de la décision par RUSADA et d'autres signataires du Code. Cela comprenait le long processus de contact avec les fédérations internationales et les organisations responsables de grandes manifestations pour s'assurer qu'ils se conformaient pleinement à la décision. D'autres aspects ont également continué de faire l'objet de poursuites sur la base de preuves récupérées par l'AMA au laboratoire de Moscou dans le cadre de l'opération LIMS. L'AMA a renvoyé plus de 800 cas aux OAD; et, en date de novembre 2022, 164 cas ont donné lieu à des sanctions, et d'autres sont attendus à mesure que tous les cas font l'objet d'un suivi. Voir [page 62](#).

Message du président et du directeur général

Travailler ensemble pour hausser la barre

Comme vous le verrez dans ce rapport annuel, 2021 a été une autre année productive pour l'AMA et la communauté antidopage. Par conséquent, l'AMA est mieux outillée pour mener à bien sa mission de collaboration mondiale pour un sport sans dopage et nous le serons encore plus une fois que toutes les réformes de gouvernance auront été mises en œuvre.

Nous sommes particulièrement déterminés à mettre en œuvre notre plan stratégique; à mobiliser et à responsabiliser les sportifs; à renforcer les capacités et la communauté antidopage dans le monde entier; et à obtenir de fonds supplémentaires pour faire avancer notre mission.

Le système antidopage doit encore être renforcé et cela nécessitera toute l'attention de la communauté antidopage. Nous sommes convaincus qu'avec l'ingéniosité, le soutien et l'unité de tous nos partenaires, nous générerons des idées nouvelles et novatrices et réussirons notre mission.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous nos partenaires pour leur contribution.

Nous remercions tout particulièrement les nombreux bénévoles qui composent notre structure de gouvernance – les membres de notre Conseil de fondation, du Comité exécutif et des comités; ainsi que ceux qui composent nos différents panels, groupes consultatifs d'experts et groupes de travail.

Nous tenons également à remercier le personnel diversifié et talentueux de l'AMA qui travaille sans relâche pour répondre aux attentes toujours croissantes de nos partenaires.

Malheureusement, nous ne pouvons pas mentionner nos collègues de l'AMA sans reconnaître la perte dévastatrice que nous avons subie en 2022 avec le décès de notre directeur des opérations, Frédéric Donzé. Nous vous invitons à lire l'hommage à Fred à la [page 8](#). Aimé par tous, Fred a été omniprésent dans notre organisation pendant deux décennies. Très respecté, il a établi des liens profonds dans le monde entier et possédait une connaissance inégalée de la lutte contre le dopage. Sa personnalité grégaire et son rire contagieux manquent cruellement à tous ceux qui ont eu le plaisir de le connaître.

Comme Fred a participé dans une certaine mesure à la plupart des articles dont il est question dans les pages qui suivent, nous pensons qu'il est tout à fait approprié de lui dédier ce rapport annuel.

Merci, Fred, pour tes nombreuses années de service à l'AMA et à la protection de l'intégrité du sport. Et, surtout, merci pour l'amitié et les bons souvenirs. Nous nous efforcerons de te rendre fier, de continuer à travailler ensemble pour hausser la barre pour les sportifs du monde entier.



Witold Bańka
Président



Olivier Niggli
Directeur général

Montréal, novembre 2022

Hommage à Frédéric Donzé 1972–2022



C'est avec une grande tristesse que l'AMA déplore le décès de son directeur des opérations, Frédéric Donzé, décédé subitement aujourd'hui, des suites d'une courte maladie, à Montréal, au Canada, à l'âge de 50 ans.

Fred s'est joint à l'AMA en 2002 à titre de responsable des relations avec les médias et des communications. En 2011, il est devenu directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales de l'AMA à Lausanne, avant d'être nommé directeur des opérations en 2016. Avant de rejoindre l'AMA, Fred était journaliste dans sa Suisse natale, notamment rédacteur sportif du journal genevois *Le Temps*.

Le temps passé par Fred à l'AMA a été long et productif. Il possédait une éthique de travail inégalée, un style de leadership et une authenticité qui ont fait de lui une source d'inspiration pour ses collègues et une source de grande confiance pour les sportifs et toutes les personnes impliquées dans la lutte contre le dopage. Par-dessus tout, on se souviendra de Fred pour son sens de l'humour, son intelligence émotionnelle et son intégrité.

« Tout comme il aurait été difficile de séparer Fred de l'Agence mondiale antidopage, il est maintenant impossible de penser à une AMA sans lui, à un monde sans lui, a déclaré le président de l'AMA, Witold Bańka. Son influence s'est fait sentir dans toutes les instances de l'Agence, son impact a été ressenti par tous les membres de l'équipe. Il était une caisse de résonance fiable pour les idées, une source de conseils facile. Ses conseils confiants mais humbles étaient toujours soigneusement réfléchis et donnés gratuitement. Grâce à son expérience et à sa connaissance du paysage antidopage, il a pu voir stratégiquement plusieurs étapes sur la route – axées sur l'innovation et l'action. En tant que leader, il pouvait inspirer les gens à faire des choses qu'ils n'auraient jamais pensé pouvoir faire. »

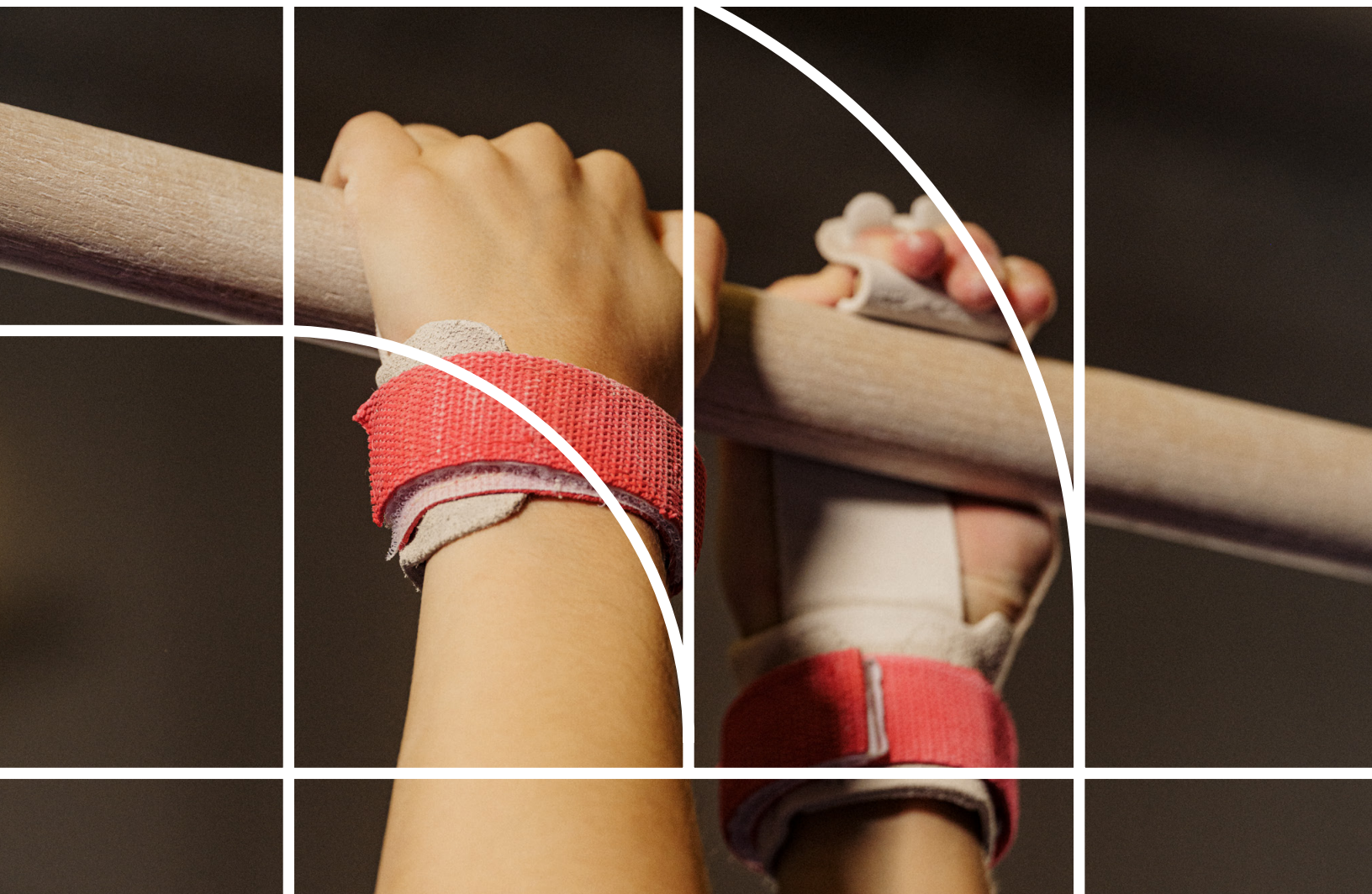
« Pendant 20 ans, Fred a été une pierre angulaire de la vie et de l'âme de l'AMA, a déclaré le directeur général de l'AMA, Olivier Niggli. Son éthique de travail, son intelligence et son authenticité extraordinaires ont fait de lui une source d'inspiration pour ses collègues et un confident pour les sportifs et toutes les personnes impliquées dans la lutte contre le dopage. Son décès est dévastateur pour nous tous qui avons eu la grande chance de le connaître, de travailler à ses côtés et de l'appeler notre ami. »

L'AMA exprime ses plus sincères condoléances à la famille Donzé et à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

« PENDANT 20 ANS, FRED A ÉTÉ
UNE PIERRE ANGULAIRE DE
LA VIE ET DE L'ÂME DE L'AMA. »

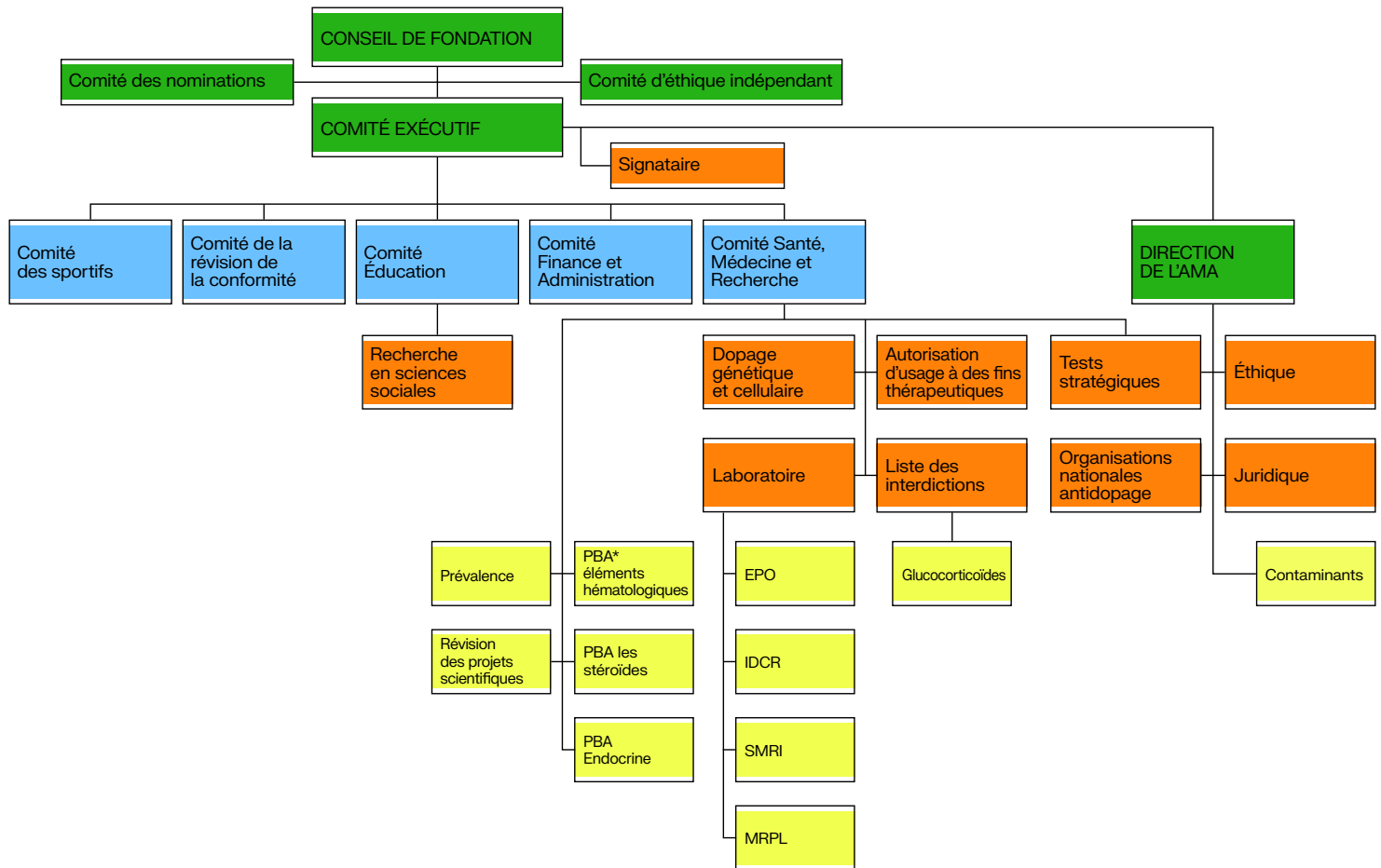
Olivier Niggli
Directeur général

Gouvernance



Gouvernance

Conformément aux [Statuts de l'AMA](#), la structure de gouvernance actuelle de l'Agence est la suivante :



* Passeport biologique de l'athlète

- Comités permanents
- Groupes consultatifs d'experts (GCE)
- Groupes de travail (GT)

Gouvernance

Réforme de la gouvernance

Le système mondial antidopage et le rôle de l'AMA ont considérablement évolué depuis la création de l'Agence et de son modèle de gouvernance en 1999. Comme toutes les organisations bien gérées, l'AMA a pris des mesures pour s'assurer que sa gouvernance évolue avec les meilleures pratiques au fil du temps.

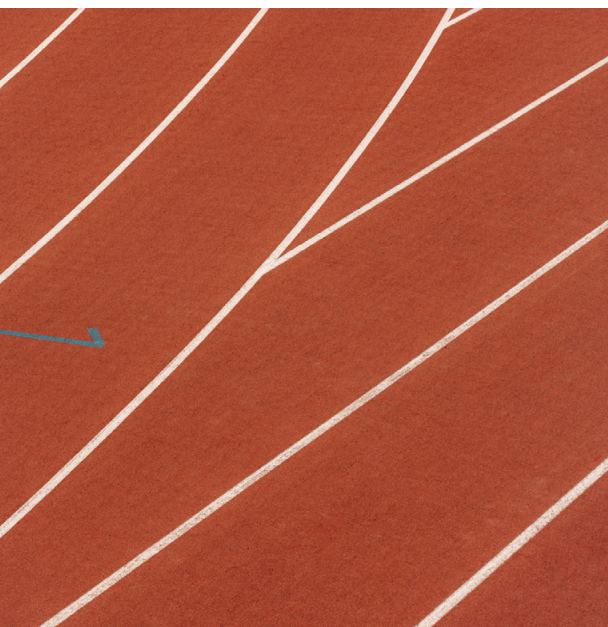
En 2016, l'AMA a organisé un groupe de réflexion qui a recommandé d'amorcer une vaste réforme de la gouvernance. En 2017, un groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA a été formé. Il a procédé à un examen approfondi de deux ans qui a abouti à l'approbation par le Conseil de fondation (Conseil) d'une première série de réformes en [novembre 2018](#), qui ont maintenant été pleinement mises en œuvre.

En novembre 2020, le Comité exécutif de l'AMA a décidé de créer un [groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA \(Groupe de travail\)](#) afin d'évaluer l'effet des réformes et leur mise en œuvre. Le Groupe de travail a tenu deux cycles de consultation avec les intervenants en 2021 et a présenté trois rapports provisoires en [mai](#), [septembre](#) et [novembre 2021](#) (en anglais).

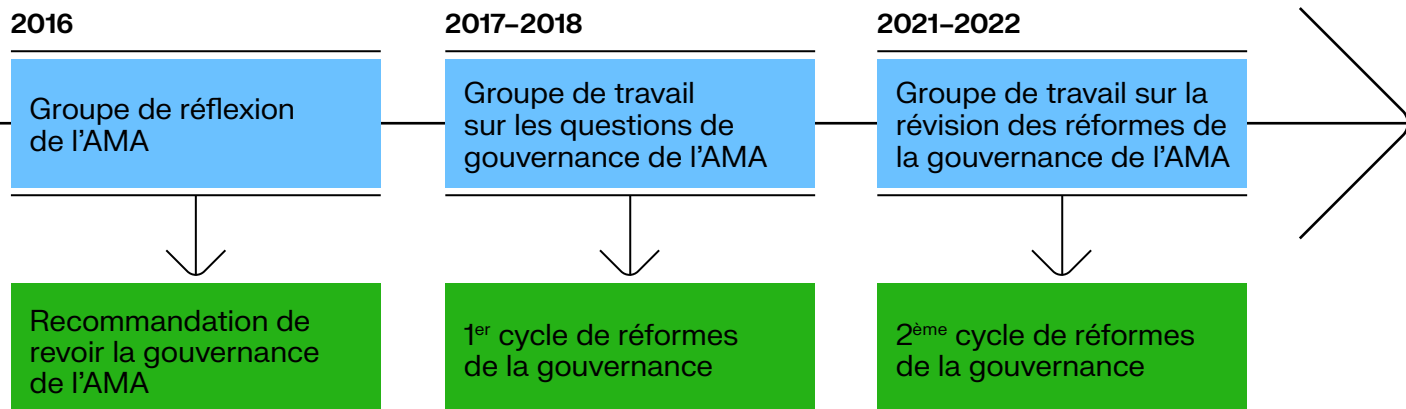
Le troisième rapport comprenait des recommandations pour de nouvelles réformes, qui ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil le 25 novembre 2021. Il s'agit notamment des éléments suivants :

1. L'approbation d'un Code d'éthique et la création d'un [comité d'éthique indépendant](#);
2. La création d'un [Conseil des sportifs](#) de l'AMA composé de 20 membres, choisis par les sportifs, pour remplacer l'actuel Comité des sportifs de l'AMA, composé de 12 membres, tel qu'il a été élaboré avec les membres actuels du Comité des sportifs de l'AMA.
3. Une reformation du [Groupe consultatif d'experts sur les ONAD](#) de l'AMA qui sera composé de dix représentants élus, dont deux de chacune des cinq régions (Afrique, Amériques, Asie, Europe et Océanie), élus au moyen d'élections régionales.
4. Des changements à la composition du Conseil pour inclure quatre sièges supplémentaires, deux représentants des sportifs du Conseil des sportifs et deux représentants du Groupe consultatif d'experts sur les ONAD.
5. Des changements à la composition du Comité exécutif qui comprennent deux sièges supplémentaires, un pour le président élu du Conseil des sportifs et un pour un membre indépendant supplémentaire.

En [mai 2022](#), le [rapport final](#) (en anglais) du groupe de travail a été approuvé par le Conseil ainsi que les [ajustements recommandés](#) (en anglais) par le Comité exécutif.



Gouvernance



Ces réformes ont déjà, et continueront d'avoir, un impact profond et significatif sur la façon dont l'Agence est gouvernée, avec plus de voix indépendantes autour de la table et une représentation accrue des sportifs et des organisations nationales antidopage (ONAD).

Pour un regard plus approfondi de la gouvernance de l'AMA et des réformes entreprises au cours des dernières années, visitez la [page sur la gouvernance](#) de notre site Web.

Lors de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA en novembre à Paris, le président du groupe de travail sur l'examen des réformes de la gouvernance de l'AMA, le professeur Ulrich Haas, a formulé des recommandations qui ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil.



Comité exécutif 2021

La gestion quotidienne de l'AMA, y compris l'exécution des activités et l'administration des actifs, est supervisée par le Comité exécutif, délégué par le Conseil de fondation (Conseil). Le Comité exécutif est chargé de prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées au Conseil par les Statuts de l'AMA.

En 2021, le Comité exécutif était composé de quatre membres indépendants et de dix membres ordinaires représentant le Mouvement sportif et les autorités publiques. Plus d'un tiers (5/14) du Comité exécutif était composé de sportifs actifs ou anciens sportifs de niveau international.

Président indépendant, Président de l'AMA	M. WITOLD BAŃKA	Pologne
Vice-présidente indépendante, Vice-présidente de l'AMA	MME YANG YANG	Chine
Membre indépendante (mars – décembre 2021)	MME GABRIELLA BATTAINI-DRAGONI	Italie
Membre indépendante (mars – décembre 2021)	D ^{RE} PATRICIA SANGENIS	Argentine
Représentant du Comité international olympique (CIO)	PROF. UĞUR ERDENER Président, World Archery (WA); Membre du CIO	Turquie
Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)	M. JIŘÍ KEJVAL Président du Comité olympique tchèque; Membre du CIO	République Tchèque
Représentant de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)	M. INGMAR DE VOS Membre du Conseil de l'ASOIF; Président de la Fédération équestre internationale (FEI); Membre du CIO	Belgique
Représentant de l'Association générale des fédérations internationales de sport (AGFIS)	M. NENAD LALOVIĆ Membre exécutif du Conseil de l'AGFIS; Président de la Fédération mondiale de lutte (UWW); Membre du CIO	Serbie
Représentante de la Commission des athlètes du CIO (janvier – août 2021)	MME DANKA BARTEKOVÁ Vice-présidente de la Commission des athlètes du CIO; Membre du CIO	Slovaquie
Représentante de la Commission des athlètes du CIO (septembre – décembre 2021)	MME EMMA TERHO Présidente de la Commission des athlètes du CIO (août 2021 -); Membre du CIO	Finlande

Comité exécutif
2021

Autorités publiques – Représentante d'Afrique	MME AMIRA EL FADIL Commissaire à la Santé, aux Affaires humanitaires et au Développement social, Union africaine	Soudan
Autorités publiques – Représentant d'Europe	M. DAN KERSCH Vice-premier ministre; Ministre des Sports	Luxembourg
Autorités publiques – Représentant de l'Océanie	M. GRANT ROBERTSON Vice-premier ministre; Ministre des Sports et des Loisirs	Nouvelle-Zélande
Autorités publiques – Représentante des Amériques (janvier – mai 2021)	MME ANDREA SOTOMAYOR Présidente, Conseil américain des sports (CADE)	Équateur
Autorités publiques – Représentant des Amériques (juin – juillet 2021)	M. ERNESTO LUCENA BARRERO Président, CADE	Colombie
Autorités publiques – Représentant des Amériques (août – décembre 2021)	M. GUILLERMO HERRERA CASTAÑO Président, CADE	Colombie
Autorités publiques – Représentant de l'Asie (janvier 2021)	M. TANOSE TAIDO Ministre d'État de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie	Japon
Autorités publiques – Représentant de l'Asie (février – octobre 2021)	M. NIWA HIDEKI Ministre d'État de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie	Japon
Autorités publiques – Représentant de l'Asie (novembre – décembre 2021)	M. IKEDA YOSHITAKA Ministre d'État de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie	Japon

Le Conseil de fondation (Conseil), composé de 38 membres, est notre plus haut organe décisionnel. Il est composé à parts égales de représentants du Mouvement olympique et des autorités publiques. Quatre sièges sont réservés aux sportifs représentant le Mouvement sportif et tous les membres sont nommés par leurs groupes de circonscription respectifs.

En 2021, environ un tiers (13/38) du Conseil était composé de sportifs actifs ou anciens sportifs de niveau international.

Président indépendant	M. WITOLD BAŃKA	Pologne
Vice-présidente indépendante	MME YANG YANG	Chine
Mouvement olympique – Représentant de l'AIOWF	M. JAN DIJKEMA Président de l'Union internationale de patinage (ISU)	Pays-Bas
Mouvement olympique – Représentant de l'ACNO	M. ANDRZEJ KRAŚNICKI Président du Comité national olympique polonais	Pologne
Mouvement olympique – Représentant de l'ACNO	M. ANDREY KRYUKOV Vice-président pour la Coopération internationale et Secrétaire général par intérim, Comité national olympique du Kazakhstan	Kazakhstan
Mouvement olympique – Représentant de l'ACNO	M. ZLATKO MATEŠA Président du Comité olympique de Croatie	Croatie
Mouvement olympique – Représentant de l'ACNO	PROF. FABIO PIGOZZI Président, Fédération Internationale de Médecine du Sport	Italie
Mouvement olympique – Représentant de l'ASOIF	M. INGMAR DE VOS Membre du Conseil de l'ASOIF; Président de la Fédération équestre internationale (FEI); Membre du CIO	Belgique
Mouvement olympique – Représentant de l'ASOIF	M. DAVID LAPPARTIENT Président de l'Union cycliste internationale (UCI); Membre du CIO	France
Mouvement olympique – Représentant de l'ASOIF	M. JEAN-CHRISTOPHE ROLLAND Président, World Rowing; Membre du CIO	France

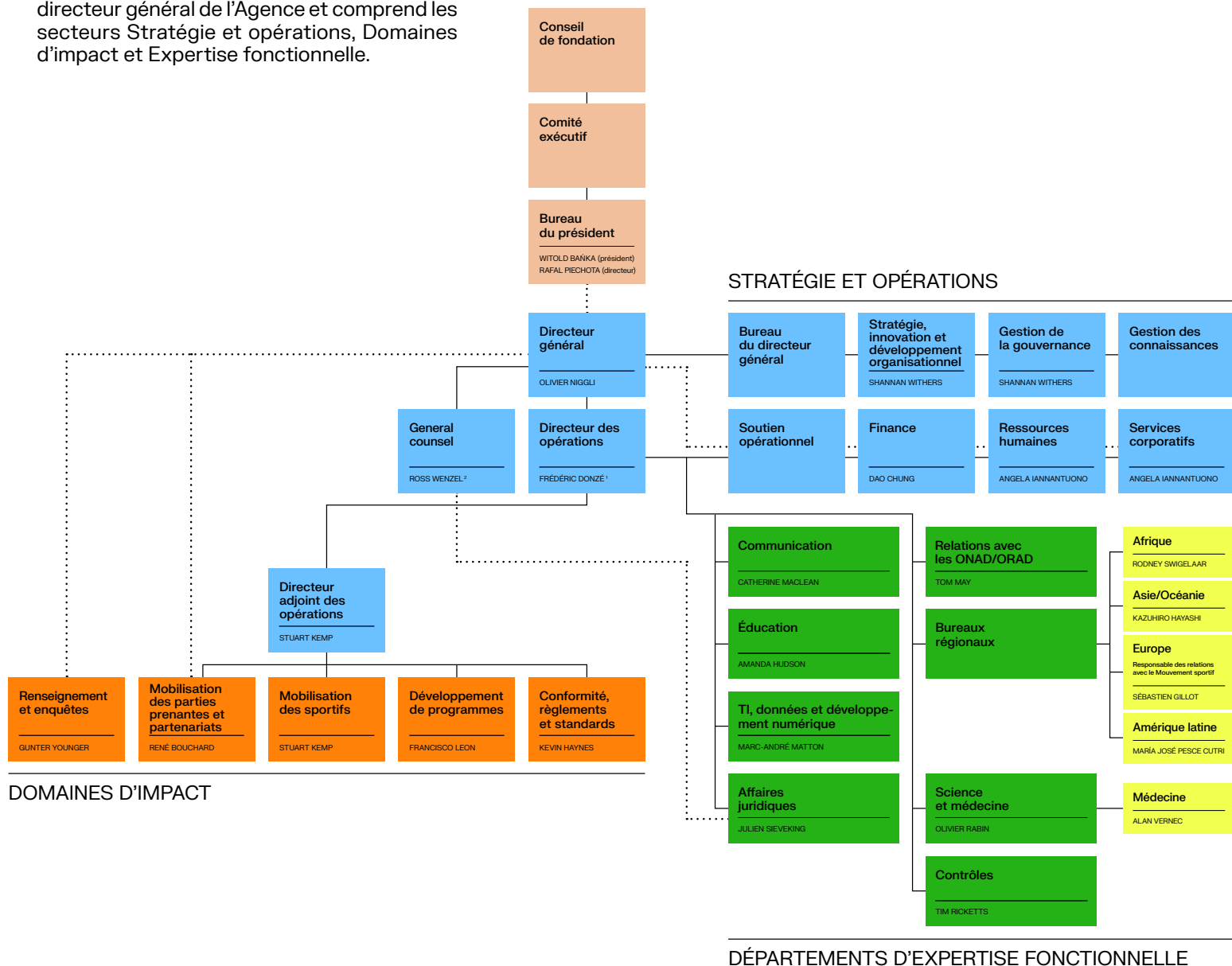
Représentant de l'AGFIS	M. NENAD LALOVIĆ Membre exécutif du Conseil de l'AGFIS; Président de la Fédération mondiale de lutte (UWW); Membre du CIO	Serbie
Représentant du CIO	PROF. UĞUR ERDENER Membre du CIO; Président, World Archery (WA)	Turquie
Représentante du CIO	MME FILOMENA FORTES Membre du CIO; Présidente, Comité national olympique du Cap-Vert	Cap-Vert
Représentant du CIO	M. JIŘÍ KEJVAL Membre du CIO; Président, Comité olympique tchèque	République tchèque
Représentante du CIO	MME BAKLAI TEMENGIL Membre du CIO; Vice-présidente, Comités nationaux olympiques d'Océanie	République des Palaos
Représentante de la Commission des athlètes du CIO (janvier – août 2021)	MME DANKA BARTEKOVÁ Vice-présidente de la Commission des athlètes du CIO; Membre du CIO	Slovaquie
Représentant de la Commission des athlètes du CIO (septembre – décembre 2021)	M. HUMPHREY KAYANGE EMONYI Membre de la Commission des athlètes du CIO; Membre du CIO	Kenya
Représentante de la Commission des athlètes du CIO	MME EMMA TERHO Présidente de la Commission des athlètes du CIO (août 2021 -); Membre du CIO	Finlande
Représentante de la Commission des athlètes du CIO (janvier – août 2021)	MME KIRSTY COVENTRY Présidente de la Commission des athlètes du CIO (jusqu'en août 2021); Membre du CIO	Zimbabwe
Représentante de la Commission des athlètes du CIO (septembre – décembre 2021)	MME ASTRID UHRENHOLDT JACOBSEN Membre de la Commission des athlètes du CIO; Membre du CIO	Norvège
Représentante de la Commission des athlètes du CIO	MME HONG ZHANG Membre de la Commission des athlètes du CIO; Membre du CIO	Chine
Représentant du Comité international paralympique (CIP)	M. ANDREW PARSONS Président, CIP	Brésil

Autorités publiques – Représentant d'Afrique	M. NATHI MTHETHWA Ministre des Sports, des Arts et de la Culture	Afrique du Sud
Autorités publiques – Représentant d'Afrique	M. ASHRAF SOBHY Ministre de la Jeunesse et des Sports	Égypte
Autorités publiques – Représentant d'Afrique	M. MUSTAPHA USSIF Ministre de la Jeunesse et des Sports	Ghana
Autorités publiques – Représentant des Amériques	M. GERARDO FAJARDO Président, Conseil du sport d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE)	Honduras
Autorités publiques – Représentante des Amériques (janvier – octobre 2021)	MME REGINA LABELLE Directrice par intérim, Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues de la Maison-Blanche	États-Unis
Autorités publiques – Représentant des Amériques (novembre – décembre 2021)	DR RAHUL GUPTA Directeur, Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues de la Maison-Blanche	États-Unis
Autorités publiques – Représentante des Amériques	MME FATIMA MORALES Présidente, Conseil sud-américain du sport (CONSUDE)	Paraguay
Autorités publiques – Représentante des Amériques (janvier – mai 2021)	MME ANDREA SOTOMAYOR Présidente, Conseil américain des sports (CADE)	Équateur
Autorités publiques – Représentant des Amériques (juin – juillet 2021)	M. ERNESTO LUCENA BARRERO Président, CADE	Colombie
Autorités publiques – Représentant des Amériques (août – décembre 2021)	M. GUILLERMO HERRERA CASTAÑO Président, CADE	Colombie
Autorités publiques – Représentant d'Asie	DR MOHAMMED SALEH AL KONBAZ Président du Comité antidopage de l'Arabie saoudite	Arabie saoudite
Autorités publiques – Représentant d'Asie (janvier – novembre 2021)	M. KIM JEONG-BAE Vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme	République de Corée
Autorités publiques – Représentant d'Asie (décembre 2021)	M. OH YEONG-WOO Vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme	République de Corée

Autorités publiques – Représentant d'Asie	M. LI YINGCHUAN Vice-ministre, Administration générale des sports	Chine
Autorités publiques – Représentant d'Asie (janvier 2021)	M. TANOSE TAIDO Ministre d'État de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie	Japon
Autorités publiques – Représentant d'Asie (février – octobre 2021)	M. NIWA HIDEKI Ministre d'État de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie	Japon
Autorités publiques – Représentant d'Asie (novembre – décembre 2021)	M. IKEDA YOSHITAKA Ministre d'État de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie	Japon
Autorités publiques – Représentante du Conseil de l'Europe (janvier – février 2021)	MME GABRIELLA BATTAINI-DRAGONI Secrétaire Générale adjointe, Conseil de l'Europe	Italie
Autorités publiques – Représentant du Conseil de l'Europe (mars – décembre 2021)	M. BJØRN BERGE Secrétaire Général adjoint, Conseil de l'Europe	Norvège
Autorités publiques – Représentant du Conseil de l'Europe	M. IGOR ZDANOV Conseiller, Institut de recherche du Ministère des Affaires intérieures	Ukraine
Autorités publiques – Représentant des États membres de l'Union européenne	M. TIAGO BRANDÃO RODRIGUES Ministre de l'Éducation	Portugal
Autorités publiques – Représentant des États membres de l'Union européenne (janvier – septembre 2021)	M. KRASEN KRALEV Ministre de la Jeunesse et des Sports	Bulgarie
Autorités publiques – Représentante des États membres de l'Union européenne (octobre – décembre 2021)	MME ANNA KRUPKA Secrétaire d'État, Ministère des Sports	Pologne
Autorités publiques – Représentante des États membres de l'Union européenne	MME AMANDA LIND Ministre de la Culture et de la Démocratie avec responsabilité pour le sport	Suède
Autorités publiques – Représentant de l'Océanie	M. RICHARD COLBECK Ministre des Sports	Australie
Autorités publiques – Représentant de l'Océanie	M. GRANT ROBERTSON Vice-premier ministre; Ministre des Sports et des Loisirs	Nouvelle- Zélande

Équipe de direction 2021

L'équipe de direction de l'AMA est dirigée par le directeur général de l'Agence et comprend les secteurs Stratégie et opérations, Domaines d'impact et Expertise fonctionnelle.



En force le 1^{er} janvier 2022

¹ Voir Hommage à Frédéric Donzé à la [page 8](#).

² M. Wenzel s'est joint à l'AMA en janvier 2022.

Équipe de direction 2021

Directeur général

OLIVIER NIGGLI



Directeur principal, Mobilisation des parties prenantes et partenariats

RENÉ BOUCHARD



Chef de la direction financière

DAO CHUNG



Directrice, Bureau d'Amérique latine

MARÍA JOSÉ PESCE CUTRI



Directeur des opérations

FRÉDÉRIC DONZÉ¹

Directeur, Bureau européen et relations avec le Mouvement sportif

SÉBASTIEN GILLOT



Directeur, Bureau Asie/Océanie

KAZUHIRO HAYASHI



Directeur associé, Conformité, règles et standards

KEVIN HAYNES



Directrice, Éducation

AMANDA HUDSON



Directrice, Ressources humaines et services corporatifs

ANGELA IANNANTUONO



Directeur des opérations

STUART KEMP



Chef du Développement de programmes

FRANCISCO LEÓN



¹ Voir Hommage à Frédéric Donzé à la [page 8](#).

Équipe de direction 2021

Directrice, Communication

CATHERINE MACLEAN



Chef de la direction technologique

MARC-ANDRÉ MATTON



Directeur, Relations avec les ONAD/ORAD

TOM MAY



Directeur, Bureau du président

RAFAL PIECHOTA



Directeur principal, Science et médecine

DR. OLIVIER RABIN



Directeur, Contrôle

TIM RICKETTS



Directeur, Affaires juridiques

JULIEN SIEVEKING



Directeur, Bureau africain

RODNEY SWIGELAAR



Chef de la direction médicale

DR. ALAN VERNEC



General Counsel

ROSS WENZEL²

Chef de cabinet

SHANNAN WITHERS



Directeur, Renseignement et enquêtes

GÜNTER YOUNGER



² M. Wenzel s'est joint à l'AMA en janvier 2022.

À la fin de 2021, l'AMA employait 153 personnes de 59 nationalités pour mener à bien ses activités quotidiennes à partir de son siège social à Montréal, de quatre bureaux régionaux au Cap, à Lausanne, à Montevideo

et à Tokyo, ainsi qu'au Bureau du président à Varsovie. Ensemble, l'équipe collabore avec nos partenaires pour préserver l'intégrité du sport et défendre les valeurs du franc jeu.

Répartition par région

129 Bureau principal
MONTRÉAL, CANADA

3 Bureau du président
VARSOVIE, POLOGNE

12 Bureau européen
LAUSANNE, SUISSE

3 Bureau d'Asie/
Océanie
TOKYO, JAPON

3 Bureau africain
LE CAP, AFRIQUE DU SUD

3 Bureau d'Amérique latine
MONTEVIDEO, URUGUAY

Bureaux régionaux de l'AMA

Les bureaux régionaux de l'AMA jouent un rôle clé dans l'engagement des partenaires partout dans le monde. Les activités sont guidées par les priorités stratégiques de l'AMA et sont principalement axées sur la collaboration avec les partenaires et l'aide à ces derniers. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- assurer la liaison avec les autorités publiques et les organisations sportives régionales;
- soutenir les organisations dans l'élaboration de leurs programmes antidopage;
- atteindre et maintenir la conformité au Code mondial antidopage;
- soutenir le renforcement des capacités, notamment par l'entremise des programmes des organisations régionales antidopage;
- aider à la mise en œuvre de programmes d'éducation; et
- faciliter la collecte des contributions financières de l'AMA dans chaque région.

Le bureau à Lausanne sert également de premier point de contact et fournit un soutien intégré aux fédérations internationales et aux autres partenaires du Mouvement sportif, dont la plupart sont situés en Suisse.

Le Code mondial antidopage et le Programme mondial antidopage



Le Code mondial antidopage et le Programme mondial antidopage

Les objectifs du [Code mondial antidopage \(Code\)](#)* et du Programme mondial antidopage sont les suivants :

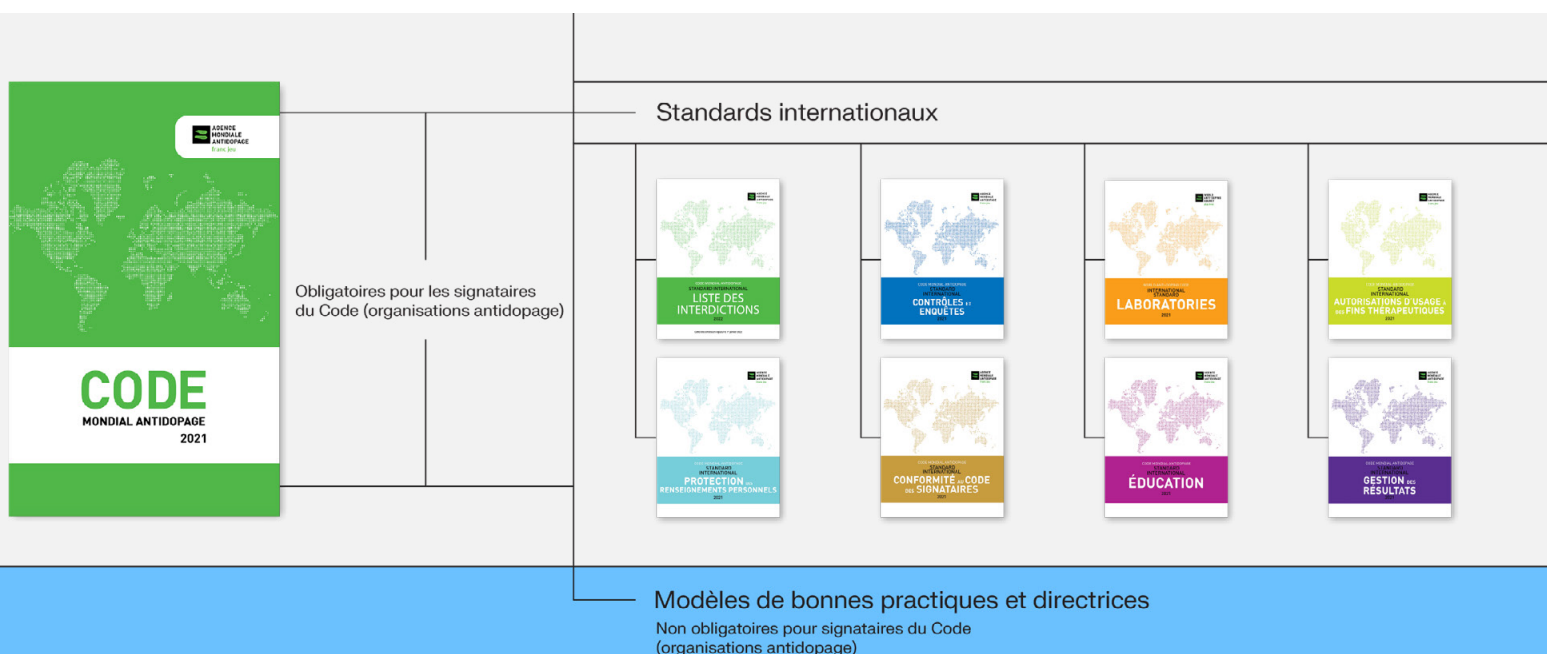
1. protéger le droit fondamental des sportifs de participer à des sports sans dopage et promouvoir la santé, l'équité et l'égalité pour les sportifs du monde entier; et
2. assurer des programmes antidopage harmonisés, coordonnés et efficaces aux niveaux international et national en matière de détection, de dissuasion et de prévention du dopage.

Les principaux éléments du Programme mondial antidopage et la façon dont ils sont interconnectés sont décrits ci-dessous.

Le Code est au cœur de la mission de l'AMA. Il s'agit du document de base qui harmonise les politiques, règles et règlements antidopage au sein des organisations sportives et autorités nationales du monde entier. Il oeuvre en conjonction avec plusieurs [Standards internationaux \(Standards\)](#) qui visent à favoriser la cohérence entre les organisations antidopage (OAD) du monde entier dans divers domaines techniques.

Dans un esprit de collaboration, tous les départements de l'AMA guident et aident quotidiennement les OAD dans divers aspects de leurs programmes antidopage. À la suite d'un processus de consultation de deux ans, l'AMA a approuvé le nouveau Code et les Standards lors de la [Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en novembre 2019](#), pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

* Comme le Code est un document non gouvernemental, la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport fournit le cadre juridique en vertu duquel les gouvernements peuvent traiter des domaines spécifiques du problème du dopage qui relèvent de leur compétence.



L'Écosystème antidopage et les rôles

La protection du sport propre dans le monde ne peut être réalisée par un seul groupe ou une seule organisation. Cela nécessite un écosystème mondial de partenaires dévoués, comme indiqué ci-dessous, et l'AMA compte sur eux pour jouer son rôle dans l'élimination du dopage dans le sport. Ensemble, nous

visons à faire en sorte que les règles et règlements antidopage soient mis en œuvre de manière équitable et cohérente par les organisations antidopage (OAD) du monde entier. Le but ultime est de protéger le droit des sportifs à un sport propre, ce qui favorise la santé, l'équité et l'égalité.



Communauté des sportifs	Autorités publiques (Gouvernements)	Mouvement sportif	Communauté d'experts antidopage	Autres parties prenantes
<ul style="list-style-type: none"> — Sportif (groupe de parties prenantes qui est le plus touché par les politiques et activités antidopage) — Membres de l'entourage/ personnel d'encadrement — Organes de représentation des athlètes 	<ul style="list-style-type: none"> — Gouvernements (donateurs à 50 %) — Organisations internationales (UNESCO, Conseil de l'Europe, OMS, Interpol, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> — CIO (donateur à 50 %) — Fédérations internationales (FI) — Organisations qui chapeautent les FI (ASOIF, ALOWF, AGFIS, etc.) — Autres organisations du Mouvement sportif (CIP, CNO, etc.) — Organisations responsables de grandes manifestations — Grandes ligues sportives privées 	<ul style="list-style-type: none"> — ONAD et ORAD — Laboratoires — Fournisseurs de services tiers 	<ul style="list-style-type: none"> — Grand public — Média — Industrie pharmaceutique — Sciences du sport — Universités et recherche — Tribunal arbitral du sport

L'Écosystème antidopage et les rôles

Communauté des sportifs

Sportifs

En vertu du Code mondial antidopage (Code), un sportif est toute personne qui participe à des compétitions sportives au niveau international ou national. Les sportifs sont au cœur de la mission de l'AMA. L'Agence s'efforce d'établir des règles du jeu équitables afin que les sportifs puissent viser l'excellence grâce à leur talent naturel et leur travail.

Personnel de soutien des sportifs

Le personnel de soutien des sportifs comprend toutes les personnes associées aux sportifs, y compris les gestionnaires, les agents, les coaches, les préparateurs physiques, le personnel médical, les scientifiques, les organisations sportives, les promoteurs, les avocats et toute personne faisant la promotion de la carrière sportive du sportif, y compris les membres de la famille. En tant que personnes les plus proches des sportifs, ceux-ci jouent un rôle essentiel dans le maintien d'un sport propre.

Autorités publiques (gouvernements)

Autorités publiques (gouvernements)

En adoptant des lois et en élaborant des politiques, des règles, des règlements et des pratiques administratives, les gouvernements peuvent prendre des mesures antidopage là où l'AMA et/ou le Mouvement sportif ne le peuvent pas. Chaque année, les gouvernements contribuent jusqu'à 50 % du budget annuel de l'AMA, qui est égalé par le Mouvement olympique par l'intermédiaire du CIO.

Organisations intergouvernementales

L'AMA travaille avec un large éventail d'organisations intergouvernementales à travers le monde pour promouvoir le franc jeu et le sport propre grâce à une stratégie de coopération internationale, d'éducation et de renforcement des capacités. Parmi nos partenaires figurent l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Fédération des Jeux du Commonwealth (CGF), l'Union européenne, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, l'Union européenne, le Bureau des politiques nationales de contrôle des drogues (ONDCP), One-Voice, le Bureau national des Nations Unies pour le contrôle national des drogues (ONUDD) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



L'Écosystème antidopage et les rôles

Mouvement sportif

Comité international olympique

Le Comité international olympique (CIO) est l'organe directeur du Mouvement olympique, et rend le Code obligatoire au sein du Mouvement olympique. Pendant les Jeux olympiques, l'Agence internationale de contrôle met en œuvre le programme antidopage au nom du CIO. Le programme est observé par des observateurs indépendants de l'AMA. Au nom du Mouvement sportif, le CIO verse une contribution équivalente à celle des gouvernements à hauteur de 50 % du budget annuel de l'AMA.

Comité international paralympique

Le Comité international paralympique (CIP) est l'organe directeur du Mouvement sportif paralympique, et rend le Code obligatoire au sein du Mouvement paralympique. Pendant les Jeux paralympiques, le CIP est responsable de la prestation du programme antidopage, qui est observé par les observateurs indépendants de l'AMA.

Fédérations internationales

Les fédérations internationales (FI) sont tenues de mener diverses activités antidopage, comme le prévoit le Code, telles qu'effectuer des contrôles lors de leurs compétitions et hors compétition, l'éducation et sanctionner ceux qui commettent des violations des règles antidopage (VRAD).

Comités nationaux olympiques

Les règles du CIO exigent que les comités nationaux olympiques (CNO) acceptent de mettre en œuvre le Code. Les CNO sont également responsables de la mise en œuvre du Code dans les pays où il n'existe pas d'ONAD.

Comités nationaux paralympiques

Les règles du CIP exigent que les comités nationaux paralympiques (CNP) acceptent de mettre en œuvre le Code.

Organisations responsables de grandes manifestations

Les organisations responsables de grandes manifestations (OGM) sont des organisations qui agissent à titre d'organe directeur en vertu du Code pour tout événement sportif continental, régional ou international.

L'Écosystème antidopage et les rôles

Communauté d'experts antidopage

Organisations nationales antidopage

Les organisations nationales antidopage (ONAD) sont principalement des organisations financées par le gouvernement et chargées en particulier de contrôler les sportifs nationaux en compétition et hors compétition, ainsi que les sportifs d'autres pays concourant à l'intérieur des frontières de ce pays, d'éduquer et de sanctionner ceux qui commettent des VRAD sous leur juridiction.

Organisations régionales antidopage

Les organisations régionales antidopage (ORAD) rassemblent plusieurs pays plus petits ou moins développés, où il n'existe pas de programme antidopage important, pour élaborer des programmes antidopage régionaux conformes au Code.

Laboratoires

Le système mondial de contrôle du dopage est assuré par un réseau de [laboratoires](#) accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons et communiquent les résultats des contrôles dans le [Système d'administration et de gestion antidopage \(ADAMS\)](#) de l'AMA. Les laboratoires qui analysent des échantillons de contrôle du dopage doivent obtenir et maintenir l'accréditation de l'AMA. Bien que seuls les laboratoires accrédités puissent analyser les échantillons de contrôle du dopage, afin de contribuer pleinement à l'élaboration du [Passeport biologique de l'Athlète \(PBA\)](#), en particulier dans les régions où le réseau actuel de laboratoires accrédités par l'AMA peut être limité, l'AMA a approuvé des laboratoires pour effectuer des analyses sanguines à l'appui du PBA.

Fournisseurs de services

De nombreuses organisations antidopage (OAD) font appel à des fournisseurs de services antidopage pour les aider à s'acquitter de leurs rôles et responsabilités en matière de lutte contre le dopage.

L'Écosystème antidopage et les rôles

Autres

Tribunal arbitral du sport

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) est une institution qui fournit des services pour faciliter le règlement des litiges liés au sport, par l'arbitrage ou la médiation, au moyen de règles de procédure adaptées aux besoins spécifiques du monde du sport. L'AMA a le droit de faire appel auprès du TAS pour les cas de dopage relevant de la compétence des organisations signataires du Code.

Application de la loi

Les forces de l'ordre et autres organismes gouvernementaux possèdent des pouvoirs que le sport n'a pas, tels que la lutte contre la source et l'approvisionnement en substances illégales ainsi que la recherche et la détention des personnes soupçonnées de crimes. De même, l'AMA et d'autres OAD reçoivent de l'information et développent une expertise qui peut être utile aux enquêtes criminelles. L'AMA entretient des partenariats avec [Interpol](#), [l'Organisation mondiale des douanes](#) et [Europol](#), entre autres.

Industrie pharmaceutique

Un élément crucial de la stratégie de l'AMA consiste à établir des partenariats avec des organisations qui possèdent l'expertise nécessaire pour aider à trouver des solutions et qui ont un intérêt direct à mettre fin à l'abus de substances. Les industries pharmaceutique et biotechnologique ont reconnu leur intérêt et leur engagement croissant à aider à répondre aux préoccupations de santé publique, à atténuer l'utilisation abusive de leurs produits et à lutter efficacement contre le dopage dans le sport.



Engagement des parties prenantes et partenariats

L'engagement des parties prenantes et partenariats constituent un nouveau domaine d'impact pour l'AMA découlant du [Plan stratégique 2020–2024 \(Plan\)](#). Son objectif est de veiller à ce que l'AMA mobilise ses partenaires de manière planifiée, cohérente et ciblée et, en fin de compte, d'encourager la coopération et la confiance au sein de la communauté antidopage mondiale.

Pour ce faire, il faut :

- coordonner les activités d'engagement des parties prenantes;
- assurer une approche cohérente et commune avec toutes les parties prenantes;
- coordonner les relations des principaux bailleurs de fonds avec le comité international olympique (CIO) et les gouvernements;
- établir des partenariats stratégiques; et
- coordonner la stratégie de financement et les efforts de collecte de fonds privés.

Malgré la pandémie de COVID-19, l'AMA a organisé en 2021 de nombreuses réunions ministérielles; établi un certain nombre de nouveaux partenariats avec des organisations à l'échelle internationale; élaboré une stratégie de collecte de fonds privés; et maintenu un contact continu avec les intervenants de la communauté antidopage.

Engagement des parties prenantes

Rencontres bilatérales avec le président de l'AMA

Dans le cadre de ses activités directes de sensibilisation auprès des partenaires, le président de l'AMA, Witold Bańka, a continué de tenir des réunions avec les ministres des sports et d'autres représentants des autorités publiques du monde entier tout au long de 2021.

Ces rencontres ont été l'occasion de présenter les priorités de l'AMA, d'accroître les connaissances de l'Agence sur les questions antidopage dans différentes parties du monde, de réitérer l'importance de protéger le sport propre et d'aider à développer des relations plus étroites avec des partenaires clés.

Au cours de l'année 2021, 20 réunions virtuelles et en personne ont eu lieu, comme indiqué ci-dessous, avec des ministres et des hauts fonctionnaires des gouvernements, orchestrées par le département en charge de l'Engagement des parties prenantes et des partenariats de l'AMA à Montréal et facilitées et soutenues par les bureaux régionaux de l'AMA et d'autres départements.

Les commentaires ont été très positifs, les partenaires exprimant leur appréciation pour le contact direct avec le président de l'AMA; et leur désir de renforcer l'engagement, la coopération et la coordination aux plus hauts niveaux.

Engagement des parties prenantes et partenariats

Date	Pays	Représentant
Janvier	Jordanie	Son Altesse Royale le Prince Feisal Al Hussein
Janvier	Maroc	Ministre Othman El Ferdaous
Janvier	Singapour	Ministre Edwin Tong
Avril	Ghana	Ministre Mustapha Ussif
Mai	Malte	Dr. Clifton Grima, secrétaire parlementaire pour la jeunesse, les sports et les organismes bénévoles
Mai	Monaco	Ministre Patrice Cellario
Juin	Égypte	Ministre Ashraf Sobhy
Juillet	Argentine	Mme Ines Arrondo, Secrétaire nationale aux sports
Juillet	Australie	Ministre Richard Colbeck
Juillet	Chine	Ministre Gou Zhongwen
Juillet	Japon	Ministre d'État Niwa Hideki
Juillet	Kenya	Mme Amina Mohamed, Secrétaire du Cabinet pour les sports, le patrimoine et la culture
Juillet	Maurice	Ministre Stephan Toussaint
Juillet	Arabie Saoudite	Son Altesse Royale le Prince Abdulaziz Alfaisal bin Abdulaziz
Juillet	Slovénie	Ministre Simona Kustec
Août	Nouvelle-Zélande	Vice-premier ministre Grant Robertson
Septembre	Fédération de Russie	Ministre Oleg Matytsin
Octobre	France	Ministre Roxana Maracineanu
Octobre	Turquie	Dr. Mehmet Kasapoglu, Ministre
Novembre	Italie	Mme Valentina Vezzali, Sous-Secrétaire aux sports

Engagement des parties prenantes et partenariats

Forums régionaux

En plus des réunions bilatérales, l'AMA a organisé des forums régionaux virtuels avec des représentants des autorités publiques. Le président de l'AMA Witold Bańka, la vice-présidente Yang Yang et le directeur général Olivier Niggli ont participé à ces forums qui ont permis un échange de vues sur la lutte contre le dopage avec des représentants ministériels et de hauts fonctionnaires.

Le [13 octobre](#), l'AMA a tenu son premier forum virtuel des autorités publiques pour l'Afrique, auquel se sont joints dix ministres des sports et 37 participants de 11 pays. L'AMA s'est unie pour remercier les ministres et les hauts fonctionnaires des pays africains pour leur engagement en faveur du sport propre et a encouragé un soutien accru pour et par la région.

Le [7 juillet](#), l'AMA a tenu son premier forum virtuel des autorités publiques pour l'Asie avec des représentants de 21 gouvernements et, le [20 octobre](#), l'Agence a tenu son deuxième forum avec des représentants de 19 pays d'Asie centrale et occidentale. Dans les deux cas, l'AMA a encouragé la poursuite de la collaboration entre tous les pays de la région d'Asie afin de renforcer le système antidopage pour les sportifs de la région et du monde.

Partenariats

Institutions intergouvernementales

Union africaine

L'engagement s'est poursuivi avec la commissaire de l'Union africaine (UA) chargée de la santé, des affaires humanitaires et du développement social, Amira El Fadil, sur des questions telles que l'organisation du [Forum pour le partenariat africain](#), les contributions de la région au budget de l'AMA et le rôle de la commissaire en tant que membre du Comité exécutif de l'AMA. Comme son mandat avec l'UA a expiré en 2021, Mme El Fadil a également démissionné de son poste de membre du Comité exécutif au cours de l'année. L'AMA est reconnaissante de son engagement et de son soutien continu à l'égard de la lutte contre le dopage et de l'impact positif qu'elle a eu tout au long de son mandat.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Un protocole d'accord entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'AMA a continué d'être rédigé en 2021 (et a finalement été signé en [mars 2022](#)). Le protocole d'accord a été signé dans le but d'officialiser la coopération entre les deux organisations pour prévenir le dopage dans le sport dans la région de l'ANASE. L'Engagement des parties prenantes et partenariats de l'AMA, le Bureau régional Asie/Océanie de l'AMA et l'organisation régionale antidopage de l'Asie du Sud-Est (SEARADO) ont collaboré à la finalisation du document.

Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie

Suite à la signature d'un protocole d'accord en [juin 2020](#) entre l'AMA et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES), les deux organisations ont travaillé ensemble en 2021 pour identifier des initiatives conjointes. L'objectif du protocole d'accord est de renforcer l'intégrité du sport dans la région tout en abordant les questions liées au dopage.

Le directeur général de l'AMA a [participé](#) à la Conférence ministérielle de la CONFEJES qui s'est tenue virtuellement les 26 et 27 février, en collaboration avec le Bureau africain de l'AMA. Le Bureau a également participé à la réunion d'experts qui s'est tenue avant la Conférence ministérielle.

Engagement des parties prenantes et partenariats

Conseil sud-américain des Sports

Le 25 février, la directrice du Bureau d'Amérique latine a participé virtuellement à l'Assemblée générale du Conseil sud-américain des Sports (**CONSUDE**). Au cours de la session, des élections ont eu lieu et le Ministre des sports du Paraguay, M. Diego Galeano Harrison, a été réélu président de CONSUDE. Par extension, il a été nommé membre du Conseil de fondation de l'AMA (Conseil) pour représenter les Amériques en 2021 et 2022.

Conseil de l'Europe

Le 12 janvier, le président de l'AMA a participé et fait une intervention lors de la 16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, qui était axée sur les droits de l'homme dans le sport. De plus, des représentants de l'AMA ont continué de participer à divers groupes de travail mis sur pied par le Conseil de l'Europe et ont assisté aux réunions du Comité européen ad hoc pour l'Agence mondiale antidopage afin de fournir de plus amples renseignements et de répondre aux questions sur les sujets à l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

Suite à la décision du Tribunal arbitral du sport du [17 décembre 2020](#) déclarant l'Agence antidopage russe (RUSADA) non conforme au Code mondial antidopage (Code), l'AMA a officiellement informé le Secrétaire général du Conseil de l'Europe de la décision le 20 janvier 2021 et l'a encouragé à examiner la question et à envisager toute action pertinente envers le gouvernement russe en tant qu'État partie à la [Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe](#).

Le Bureau européen de l'AMA a participé en tant qu'observateur à la visite du Groupe de suivi de l'évaluation de la Convention antidopage du Conseil de l'Europe en Russie du 21 au 23 septembre 2021.

Union européenne

La collaboration entre l'AMA et l'Union européenne (**UE**) a continué de croître en 2021. Le 26 mars, l'AMA a rencontré l'Unité Sport de la Commission européenne pour discuter davantage d'initiatives conjointes. À la suite de la réunion, l'AMA a fait la promotion du [programme Erasmus+](#) auprès de ses partenaires en indiquant qu'il s'agissait d'une occasion supplémentaire de financer certaines de leurs activités, en particulier l'éducation et la recherche en sciences sociales.

En septembre, [l'AMA est devenue partenaire officiel](#) de la Semaine européenne du sport 2021 de la Commission européenne, qui promeut le sport et l'activité physique en Europe. La campagne a débuté à Bled, en Slovénie, le 23 septembre, par un événement « Healthy Lifestyle 4 All » organisé par la présidence slovène du Conseil de l'UE. Le président de l'AMA était sur place pour promettre le soutien de l'Agence à cette campagne de deux ans mettant en valeur l'engagement de la Commission européenne à promouvoir un mode de vie sain auprès des différentes générations et groupes sociaux.

Le 11 octobre, le président de l'AMA a participé à une audition en ligne de la Commission de la culture et de l'éducation du [Parlement européen](#) et a décrit certains des défis auxquels l'Agence est confrontée, ainsi que les récentes réalisations de la communauté antidopage en Europe et dans le monde. Il a appelé l'UE à jouer un rôle actif dans la lutte contre le dopage et à adopter une position ferme au niveau international.

Organisation de coopération et de développement économiques

L'AMA fait partie du Partenariat des organisations internationales pour l'élaboration de règles internationales efficaces (Partenariat OI) établi et dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (**OCDE**). En septembre, le Partenariat OI a publié un [Compendium des pratiques d'OI pour une réglementation internationale efficace](#), auquel l'AMA a contribué.

Engagement des parties prenantes et partenariats

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

L'AMA a continué de soutenir l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (**UNESCO**) en :

- Encourageant les quatre autres États parties à ratifier la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport (Convention). Fin 2020, le [Liban](#) et [Sao Tomé-et-Principe](#) ont ratifié la Convention, ce qui porte le total à 191 États parties qui ont ratifié la Convention, ce qui représente 98 % d'adhésion mondiale.
- Encourageant tous les États parties à remplir le questionnaire ADLogic en ligne, obligatoire de l'UNESCO.
- Participant virtuellement aux réunions du Bureau de la Conférence des Parties de l'UNESCO et du Comité d'approbation tout au long de l'année, en partie pour contribuer à la rédaction de cadres juridiques pour la mise en œuvre de la Convention le 23 août 2021.
- Encourageant la participation des autorités publiques à la 8^e session de la [Conférence des Parties à la Convention](#) (du 26 au 28 octobre 2021 à Paris) pour soutenir la mise en œuvre de la Convention. Le président de l'AMA a [pris la parole](#) (en anglais) lors de la séance d'ouverture et le directeur général de l'AMA a fait une présentation sur les activités de l'AMA. De plus, deux membres du Comité des sportifs de l'AMA, Kady Kanouté Tounkara et Yuhan Tan, ont participé au Forum des sportifs le 26 octobre.

L'AMA s'est rendue à Paris en octobre pour la Huitième session de la Conférence des parties de la convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

À la suite de la signature d'un protocole d'accord entre l'AMA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (**ONUDC**) le [24 février 2021](#), le département Science et médecine de l'AMA est passé à la phase de mise en œuvre de l'accord, notamment en ce qui concerne l'échange d'expertise concernant le programme d'accréditation des laboratoires de l'AMA et à l'appui de la Liste des substances et méthodes interdites.

Organisation mondiale de la Santé

Les discussions se poursuivent avec l'Organisation mondiale de la Santé (**OMS**) afin de renforcer la capacité de l'AMA à détecter et à décourager le développement et l'abus de drogues contrefaites et illégales dans la communauté sportive en lien avec le problème mondial de l'abus de drogues et son impact sur la santé dans la société. Les discussions entre l'AMA et l'OMS ont été suspendues pendant plusieurs mois en raison de la pandémie; toutefois, une réunion a eu lieu en octobre 2021 pour définir les domaines de collaboration, la mise en œuvre devant commencer en 2022.



Engagement des parties prenantes et partenariats

Mouvement sportif

L'AMA travaille de concert avec les divers organismes qui réglementent et promeuvent le sport dans le monde. Les principaux constituants du Mouvement sportif sont le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique (CIP), les fédérations internationales (FI), les comités nationaux olympiques (CNO), les comités nationaux paralympiques (CNP) et les organisations responsables de grandes manifestations (OGM).

Relations avec le Mouvement sportif

La collaboration avec l'AMA est principalement menée par l'intermédiaire de son département de Relations avec le Mouvement sportif basé au bureau européen de l'Agence à Lausanne, en Suisse, ville qui abrite également le CIO et de nombreuses FI. L'AMA soutient plus de 120 de ces organisations, qui possèdent diverses expériences et expertises en matière de lutte contre le dopage ainsi que divers niveaux de ressources, en établissant et en maintenant de bonnes communications et des relations mutuellement bénéfiques avec leurs dirigeants et leurs contacts opérationnels.

Rencontres bilatérales avec le président de l'AMA

En 2021, le président de l'AMA a tenu un certain nombre de réunions virtuelles avec des dirigeants sportifs du monde entier. Ces réunions étaient essentielles pour que l'AMA comprenne les réalités auxquelles sont confrontées les différentes organisations sportives, partager les priorités de l'AMA; et de convenir de la nécessité de travailler ensemble pour renforcer le système mondial antidopage.

En octobre, le président de l'AMA a pris la parole lors de l'assemblée générale de l'Association des comités olympiques nationaux en Grèce.

Interventions lors d'autres forums du Mouvement sportif

En plus des réunions bilatérales, les dirigeants de l'AMA ont également participé à de nombreux forums du Mouvement sportif, y compris les interventions suivantes du président de l'AMA :

- 11 mars : [Discours prononcé \(et rapport soumis\) à la 137^e Session du CIO](#)
- 24 mai : Discours prononcé devant l'Assemblée Générale de l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA)
- 8 juin : Rapport soumis à la 45^e Assemblée générale de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)
- 20 mai : Discours prononcé (et rapport soumis) à la 138^e Session du CIO
- 24 octobre : [Discours prononcé à la 25^e Assemblée générale des associations des Comités nationaux olympiques \(ACNO\)](#)
- 11 décembre : Discours prononcé au 10^e Sommet olympique du CIO



Engagement des parties prenantes et partenariats

Partenariats de recherche

Une autre avenue que le domaine d'impact en charge de l'engagement des parties prenantes et partenariats a commencé à explorer en 2021 est la collaboration possible avec des entités qui mènent déjà des activités de recherche dans des domaines d'intérêt pour l'AMA. En plus de permettre à l'Agence de mettre en commun les ressources, les connaissances et les pratiques exemplaires, de tels partenariats faciliteraient également l'introduction de scientifiques travaillant dans les mêmes domaines et nous permettraient de multiplier nos capacités dans les différents domaines.

Financement 2021

Le budget de base de l'AMA provient du Mouvement sportif et des gouvernements. Les contributions annuelles des gouvernements sont calculées selon une répartition régionale, qui a été convenue par les autorités publiques peu après la création de l'AMA en 1999. Au nom du Mouvement sportif, le CIO verse une contribution équivalente à celle des gouvernements à hauteur de 50 % du budget annuel de l'AMA.

En ce qui concerne le budget de base de l'AMA de 40 440 000 dollars américains pour 2021, en 2021, les autorités publiques ont versé 19 974 000 dollars américains (99 %) et le CIO 18 451 000 dollars américains (91 %).

En [novembre 2019](#), le président du CIO, Thomas Bach, a annoncé que le CIO égalerait les fonds supplémentaires versés à l'AMA pour les activités de Recherche scientifique et de Renseignement et enquêtes. À ce titre, le CIO a veillé à ce que chaque dollar investi par les gouvernements apporte deux dollars au système. Dans le cadre de cette initiative, de novembre 2019 à juin 2021, l'AMA a reçu les contributions supplémentaires des gouvernements suivants :

Gouvernement	Total reçu de novembre 2019 à décembre 2021 (en dollars américains)	Reçu en 2021 (en dollars américains)
Canada	748 390 (dont 55 000 destinés à l'éducation)	748 390
Chine	992 694	-
Chypre	3201	-
Égypte	100 000	100 000
France	60 818	60 818
Grèce	24 300	-
Inde	1 000 000	1 000 000
Pologne	108 000	-
Arabie Saoudite	500 000	250 000 (solde reçu en 2020)
Total	3 537 403	2 159 208

En [décembre 2020](#), [janvier](#) et [mai](#), l'AMA a publiquement salué ces engagements. Étant donné que les contributions supplémentaires ont été égales par le CIO, les contributions supplémentaires en 2021 ont rapporté 4,3 millions de dollars américains pour le système mondial antidopage. Cette initiative de collaboration démontre la force du partenariat entre les gouvernements et le Mouvement sportif.

Engagement des parties prenantes et partenariats

Financement privé

L'AMA est reconnaissante de l'augmentation budgétaire annuelle de 8 % qu'elle a reçue des autorités publiques et du Mouvement sportif pour 2018-2022, ainsi que les contributions supplémentaires que l'Agence a reçues. Cela a permis à l'Agence d'appuyer son mandat sans cesse élargi qui a nécessité des investissements importants dans des domaines tels que l'éducation, les renseignements et enquêtes, la conformité, la réforme de la gouvernance et plus encore. L'élargissement du champ d'activités de l'Agence a entraîné une réaffectation du financement de certaines activités importantes, comme la recherche scientifique.

Bien que l'Agence ait été renforcée, l'AMA croit qu'il reste encore beaucoup à faire pour mener à bien sa mission de collaboration mondiale pour un sport sans dopage. De plus, on ne peut attendre des gouvernements et du Mouvement sportif qu'ils assument seuls la responsabilité financière.

À ce titre, l'AMA a élaboré une stratégie de financement privé avec la conviction qu'il existe de nombreuses organisations socialement responsables qui souhaiteraient investir dans l'intégrité du sport.

En 2021, l'AMA a commencé à chercher des partenaires financiers aux niveaux mondial, continental et national. En nous associant à un nombre limité d'organisations de premier plan, nous croyons que nous pouvons accroître notre capacité à promouvoir la santé, l'égalité et l'équité; et superviser, mettre en œuvre et harmoniser le système mondial antidopage.

Plan stratégique 2020–2024



Plan stratégique 2020–2024

GOUVERNANCE

LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ET
LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE

PLAN STRATÉGIQUE 2020–2024

NOS ACTIVITÉS

REVUE FINANCIÈRE 2021

ÉTATS FINANCIERS 2021



Le [Plan stratégique 2020-2024 \(Plan\)](#) de l'AMA a été dévoilé en juillet 2020. Il énonce les six priorités stratégiques suivantes, qui façonnent le parcours transformationnel de l'Agence alors qu'elle « mène la lutte contre le dopage dans une nouvelle ère » :

Mener

Mener par l'exemple en prenant des mesures audacieuses pour nous attaquer de manière proactive aux problèmes émergents, avec souplesse et au moyen de solutions innovantes dans tous les aspects de la lutte contre le dopage.

Accroître l'impact

Accroître la portée et l'impact des programmes antidopage par le partage de connaissances entre les organisations antidopage et par le renforcement des capacités et de l'exécution des programmes à l'échelle locale.

Être centrés sur les sportifs

Mobiliser les sportifs et leur donner les moyens de contribuer au développement des politiques antidopage, faciliter leur parcours antidopage et accroître la contribution de nos programmes pour leur permettre, ainsi qu'à leur entourage, de construire une carrière sportive saine et durable.

Collaborez et unir

Mobiliser et collaborer avec tous les acteurs de la lutte contre le dopage, en particulier le Mouvement sportif et les autorités publiques, pour renforcer le soutien, l'unité et la cohérence des efforts collectifs.

Être visibles

Accroître la sensibilisation et communiquer de manière proactive pour mettre en valeur l'impact positif de la lutte contre le dopage et du rôle de l'AMA.

Performer

Accroître notre valeur pour nos partenaires en réduisant les complexités opérationnelles et en optimisant notre impact et notre rapport coût-efficacité.

En 2021, l'AMA a commencé à mettre en œuvre ces six priorités en mobilisant davantage les sportifs et en leur donnant les moyens de développer un sport propre, continuer de renforcer les capacités antidopage à l'échelle mondiale; l'obtention du financement supplémentaire nécessaire pour permettre un sport sans dopage; et, plus généralement, poursuivre inlassablement notre objectif sur tous les fronts pour offrir aux sportifs un environnement où ils peuvent réaliser équitablement leurs rêves.

Nos activités



Engagement des sportifs

Les sportifs sont au cœur de la mission de l'AMA, et l'engagement significatif des sportifs continue d'être une priorité pour l'Agence. Encourager l'échange ouvert d'idées et d'opinions renforce la capacité de l'AMA à répondre efficacement aux besoins des sportifs et à respecter son engagement à protéger le sport propre.

La création du département pour l'[engagement des sportifs](#) parmi nos domaines d'impact est l'un des développements les plus excitants pour l'AMA en 2021. Bien que nous ayons toujours été centrés sur le sportif, l'identifier comme une priorité stratégique et créer ensuite une zone d'impact correspondante nous a permis de réorienter notre façon de penser à l'engagement des sportifs : ce n'est pas seulement quelque chose que nous faisons, c'est une partie institutionnalisée de qui nous sommes.

Stratégie et mise en œuvre de l'engagement des sportifs

Grâce à notre [Plan stratégique 2020–2024 \(Plan\)](#), l'influence des sportifs sur tous les aspects de la politique et de la gouvernance antidopage est en forte augmentation.

Fondé sur six priorités stratégiques, dont chacune est axée sur les sportifs, le Plan constitue la feuille de route du parcours de transformation de l'AMA au cours de cette période de cinq ans. La priorité « Être centrés sur les sportifs » implique :

- de mobiliser les sportifs et leur donner les moyens de contribuer à l'élaboration de politiques antidopage;
- de faciliter le parcours antidopage pour les sportifs; et
- d'accroître la contribution que nos programmes apportent aux sportifs et à leur entourage afin qu'ils puissent bâtir des carrières saines et durables dans le sport.

Alors que le président de l'AMA, Witold Bańka, continue de diriger les efforts visant à mobiliser de manière plus significative les sportifs du monde entier, la portée de l'engagement des sportifs s'étend désormais à l'ensemble de l'AMA, touchant tous les domaines de notre travail.

Nous en sommes encore aux premières étapes de la mise en œuvre de la priorité « Être centrés sur les sportifs », mais nous pouvons déjà souligner une liste croissante de réalisations, notamment :

- une présence davantage axée sur l'engagement lors de grandes manifestations;
- l'inclusion de représentants des sportifs au sein des équipes [d'observateurs indépendants](#) de l'AMA, qui surveillent tous les aspects des programmes antidopage lors des événements majeurs et en rendent compte;
- l'établissement de deux projets pilotes (Clean Sport Network/Forums) pour évaluer la viabilité de l'engagement virtuel continu avec les sportifs;
- sondages auprès des sportifs pour obtenir leurs commentaires et construire des indicateurs de performance; et
- utilisation accrue des plateformes numériques pour interagir avec les sportifs, telles que :
 - le [Système d'administration et de gestion antidopage \(ADAMS\)](#);
 - la [plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage \(ADEL\)](#);
 - [Athlete Central](#); et
 - le [site Web](#) et médias sociaux de l'AMA.

**Engagement des sportifs
et gouvernance**

L'engagement des sportifs a joué un rôle déterminant dans notre processus de réforme de la gouvernance. Le Comité des sportifs a nommé deux sportifs au [Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA](#) et a également formé un groupe de travail chargé d'améliorer la représentation des sportifs dans la gouvernance de l'AMA. Des efforts de ces deux groupes de travail sont nés [une autre série de réformes de la gouvernance](#) approuvées par le Conseil de fondation de l'AMA en novembre 2021, dont la création d'un groupe de sportifs réformé et renommé, le [Conseil des sportifs](#) de l'AMA.



Ben Sandford, président du Comité des sportifs de l'AMA a déclaré à propos du développement du nouveau Conseil des sportifs de l'AMA :

« LES SPORTIFS DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DE CE QUE FAIT L'AMA ET IL Y A UNE VOLONTÉ FORTE PROVENANT DE LA COMMUNAUTÉ DES SPORTIFS DU MONDE ENTIER DE S'IMPLIQUER DAVANTAGE ET D'AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION DES ATHLÈTES DANS LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE. »

**Conseil
des sportifs**

Le Conseil des sportifs sera composé de représentants des sportifs choisis par les sportifs et regroupés comme suit :

- **Groupe 1** : cinq sportifs nommés par les Commissions des athlètes du Comité international olympique ainsi que du Comité international paralympique.
- **Groupe 2** : huit sportifs élus par les Commissions des athlètes des fédérations internationales (FI) ; et
- **Groupe 3** : sept autres sportifs, qui seront sélectionnés par le comité de nomination du Conseil des sportifs composé d'une majorité de sportifs, afin de combler les lacunes en matière de compétences et de diversité.

Le nouveau Conseil des sportifs remplacera le Comité des sportifs composé de 12 membres (référéncé ci-dessous) le 1^{er} janvier 2023. Il représentera, soutiendra et promouvra la voix des sportifs sur les questions antidopage et permettra aux sportifs d'occuper des sièges importants au sein des instances dirigeantes de l'AMA. Spécifiquement :

- le président du Conseil des sportifs sera nommé au [Comité exécutif](#) de l'AMA.
- deux membres siégeront au [Conseil de fondation](#) de l'AMA (Conseil) ;
- le Conseil des sportifs sera chargé de nommer les représentants des sportifs auprès d'autres organes de l'AMA, y compris les divers [Comités permanents](#) de l'AMA, qui relèvent du Comité exécutif.

**Projet pilote de l'ombudsman
antidopage des sportifs**

En novembre 2021, le Comité exécutif a [approuvé](#) un projet pilote d'un an pour un programme d'ombudsman antidopage des sportifs, tel que proposé par le Comité des sportifs de l'AMA. Il s'agissait notamment d'engager un budget pour le recrutement d'un ombudsman; l'établissement de documents réglementaires; et l'établissement d'un cadre de référence pour le lancement en Europe en 2022.

Dans le cadre de l'engagement de l'AMA à être davantage axé sur les sportifs, le projet pilote est conçu pour aider les sportifs à naviguer dans le processus antidopage en établissant une pratique neutre ou impartiale de règlement des différends dont la fonction principale sera de fournir une assistance confidentielle et informelle aux sportifs assujettis aux règles antidopage du Code mondial antidopage.



Le 23 juillet, le président, le directeur général et la vice-présidente de l'AMA ont organisé la traditionnelle conférence de presse qui a lieu avant les Jeux olympiques et paralympiques, à laquelle participait la présidente de l'équipe d'observateurs indépendants de l'Agence pour les Jeux olympiques, le Dr Francesca Rossi.

Présence à Tokyo 2020

En réaction à la COVID-19, l'AMA a repensé ses activités de sensibilisation des sportifs pour les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, qui ont été reportés à 2021. Au lieu des activités de sensibilisation traditionnelles, l'AMA a eu l'occasion d'afficher sa campagne d'information dans une zone très achalandée afin de transmettre des messages sur le sport propre aux sportifs et à leur entourage et de les mobiliser sur les médias sociaux.

Bien que nous n'ayons pas été en mesure de distribuer des articles promotionnels en personne, nous avons pu fournir des serviettes

Franc Jeu aux sportifs pendant le contrôle antidopage avec le soutien de l'Agence japonaise antidopage (JADA). L'AMA est heureuse que ces articles aient pu être distribués comme un autre moyen de communiquer avec les sportifs. ANTA, la troisième plus grande entreprise de vêtements de sport au monde, a produit et couvert le coût des serviettes, ce qui a permis à l'AMA de réaliser des économies considérables. Nous sommes reconnaissants à ANTA, à JADA et au Comité d'organisation de Tokyo d'avoir rendu cela possible.

Étant donné que nous n'avons pas été en mesure d'avoir des représentants de l'AMA pour dialoguer avec les sportifs sur le terrain, Jeff Porter (États-Unis/Athlétisme), membre du Comité des sportifs, a gentiment accepté d'agir à titre [d'ambassadeur informel de l'AMA à Tokyo](#).



Comité des sportifs

L'approche de l'AMA en matière d'engagement des sportifs est intrinsèquement itérative, ce qui signifie que nous sollicitons toujours les commentaires des sportifs, intégrons leurs idées, puis sollicitons leurs retours d'expérience.

Guidé par les valeurs fondamentales d'intégrité, d'authenticité et d'équité, le rôle du Comité des sportifs actuel de l'AMA est de fournir le point de vue des sportifs à la direction de l'AMA, au Comité exécutif et au Conseil de fondation sur toutes les questions antidopage pertinentes et de représenter les points de vue et les droits des sportifs en matière de lutte contre le dopage.

Composition du Comité des sportifs 2021

- Ben Sandford, Président, Nouvelle-Zélande (Skeleton)
- Humphrey Kayange, Kenya (Rugby)
- Astrid Uhrenholdt Jacobsen, Norvège (Ski de fond)
- Chelsey Gotell, Canada (Paranotation)
- Kady Kanouté Tounkara, Mali/France (Basketball)
- Petr Koukal, République tchèque (Badminton)
- Li Na, Chine (Plongée)
- Yuhan Tan, Belgique (Badminton)
- Emma Terho, Finlande (Hockey sur glace)
- Adriana Escobar, Salvador (Aviron)
- Jeff Porter, États-Unis (Athlétisme)
- Hong Zhang, Chine (Patinage de vitesse)

10^e Forum international des athlètes du CIO

En prévision du 10^e Forum international des sportifs en mai 2021, les membres du Comité des sportifs de l'AMA ont organisé cinq séances continentales en petits groupes au cours desquelles ils ont recueilli les commentaires et les idées d'autres sportifs afin d'informer le Comité des différents points de vue des sportifs sur la lutte contre le dopage.

Série de webinaires pour les sportifs

Le Comité des sportifs a également poursuivi sa série de webinaires à l'intention des sportifs, qui a été lancée en 2020 en tant que plateforme interactive permettant à l'Agence de dialoguer avec les sportifs sur les questions antidopage.

La série 2021 de webinaires dirigés par des sportifs a débuté en février avec une discussion sur la COVID-19 et une mise à jour sur le sport propre. Parmi les autres sujets abordés tout au long de l'année, mentionnons les contrôles antidopage en 2021 : les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques et les changements futurs des contrôles.

Engagement des sportifs

Journée Franc Jeu

Notre campagne Journée Franc Jeu – centrée sur le thème « Que signifie jouer Franc Jeu pour vous ? » – a touché plus de 87 millions de personnes dans le monde. La campagne a eu lieu le 9 avril et a vu une participation accrue de toutes nos parties prenantes, en particulier des sportifs, alors que la communauté antidopage mondiale s'est réunie pour célébrer le message du franc jeu.

Pour souligner le succès de la campagne, nous avons créé une [vidéo récapitulative de la journée Franc Jeu 2021](#), qui présente les célébrations des parties prenantes du monde entier à travers leurs photos, vidéos et campagnes sur les médias sociaux.



Plus de

87M

de personnes touchées dans le monde.

Plus de

2 200

messages individuels.

Près de

200 000

engagements.

Conformité, règles et standards

La pierre angulaire de la protection mondiale du sport propre est le [Code mondial antidopage \(Code\)](#). Dans un esprit de collaboration et de coopération, les signataires du Code s'engagent à se conformer à un certain nombre d'exigences juridiques, techniques et opérationnelles énoncées dans le Code et les [Standards internationaux \(Standards\)](#) connexes. La conformité à ces exigences est nécessaire pour s'assurer que les sportifs et les autres parties prenantes peuvent bénéficier des mêmes protections antidopage partout où le sport est pratiqué.

En 2021, la communauté antidopage mondiale, avec les conseils et l'aide de l'AMA, a continué de travailler pour assurer l'application du Code et des Standards par l'entremise de ses règles, règlements, lois et programmes antidopage.

Voici quelques-uns des principaux faits saillants concernant le travail de l'AMA en matière de conformité en 2021. Pour ceux qui souhaitent obtenir un rapport plus approfondi, l'AMA a publié son troisième rapport annuel sur la conformité au Code en mai 2022, qui peut être consulté sur notre [site Web](#) (en anglais).

Structures internes de l'AMA

En 2021, l'AMA a mis à jour sa structure organisationnelle afin de refléter les priorités stratégiques détaillées dans son [Plan stratégique 2020–2024](#). Au sein de la nouvelle structure, cinq domaines d'impact fonctionnent selon un modèle matriciel qui coordonne l'expertise des différents départements fonctionnels de l'AMA. La conformité est l'une des principales activités de l'AMA et est maintenant gérée au sein du domaine d'impact Conformité, règles et standards.

Programme de supervision de la conformité au Code

Le [Programme de supervision de la conformité au Code](#) de l'AMA est régi par les règles du [Standard international pour la conformité au Code des signataires \(SICCS\)](#). Le Programme comprend les éléments suivants, qui font partie de la [Stratégie de conformité](#) :

1. Examen des règles, règlements et lois antidopage

Suite à l'approbation du Code et des Standards 2021 révisés, tous les signataires ont été tenus de modifier leurs règles et/ou leur législation en conséquence pour se conformer au Code 2021 pour le 1^{er} janvier 2021.

La révision des règles est une activité à forte intensité de main-d'œuvre pour les signataires et l'AMA, rendue possible uniquement grâce à la collaboration et à l'engagement des deux parties. Dans ce cadre, entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020, l'AMA a examiné près de 900 ensembles de règles fournis par les signataires.

Tout au long de 2021, l'AMA a continué de soutenir les signataires qui n'avaient pas adopté ou mis en œuvre des règles antidopage conformes à la version 2021 du Code. À la fin de 2021, une seule organisation nationale antidopage (ONAD) n'était pas conforme parce qu'elle n'avait pas de règles et/ou de lois antidopage en place.



2. Questionnaire sur la conformité au Code

Le questionnaire sur la conformité au Code est un outil d'auto-évaluation et d'auto-déclaration développé par l'AMA pour permettre aux signataires de signaler à l'AMA leur conformité au Code et aux Standards. Les réponses et les renseignements fournis par les signataires permettent à l'AMA de mesurer la conformité des programmes antidopage aux exigences obligatoires du Code et des Standards.

Le premier questionnaire a été délivrée aux fédérations internationales (FI) et aux ONAD en février 2017. En 2021, un groupe de travail interne a été mis sur pied pour mettre à jour le questionnaire en vue de la révision du Code et des Standards qui sont entrés en vigueur en janvier 2021.

Deux questionnaires ont été délivrés aux organisations responsables de grandes manifestations (OGM) qui organisent des événements en 2022. Les questionnaires pour les ONAD et les FI ont été finalisés à la fin de 2021 et seront émis tout au long de 2022 et 2023 selon une approche échelonnée, basée sur le niveau du signataire. Pour en savoir plus sur le système de niveaux, voir ci-dessous.

3. Programme d'audit

L'AMA effectue des audits en personne, des audits virtuels et des audits de bureau (ou à distance) des signataires. Ces audits sont effectués en collaboration par des personnes formées de l'AMA et des experts anti-dopage externes formés par l'Agence.

Le plan initial pour 2021 était de mener 18 audits, dont plusieurs avaient été retardés par rapport à 2020 en raison de la COVID-19. Toutefois, comme la pandémie continuait d'avoir une incidence sur le programme d'audit et que les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo se sont tenus cette année, le plan d'audit pour 2021 a été révisé pour inclure 13 audits.

En raison des restrictions de voyage et de santé publique en place à différents niveaux à travers le monde, tous les audits menés jusqu'en septembre 2021 ont été effectués virtuellement. En septembre 2021, certaines vérifications en personne ont pu reprendre. En fin de compte, sur les 13 vérifications effectuées, huit ont été effectuées virtuellement et cinq en personne, huit vérifications ont été effectuées sur les ONAD et cinq sur les FI.

Pour en savoir plus sur le programme d'audit, visitez la page [Audits](#) de notre site Web.

Conformité, règles et standards

4. Programme de supervision continue

Lancé en février 2019, le programme de supervision continue de l'AMA comble l'écart entre les questionnaires sur la conformité au Code et se concentre sur les FI et les ONAD prioritaires. Il accorde une attention renforcée à un certain nombre d'éléments importants évalués dans le cadre des 12 mois précédents d'activité :

1. contrôles effectués – en particulier, contrôles « hors compétition »;
2. mise en œuvre du groupe cible de sportifs soumis à des contrôles;
3. entrée des formulaires de contrôle du dopage dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS);
4. conformité au document technique pour les analyses spécifiques par sport;
5. saisie rapide et exacte des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) dans ADAMS; et
6. décisions de gestion des résultats conformes et en temps voulu.

Conformité, règles et standards

Mise en œuvre du Code 2021

Politique de priorisation

Le SICCS permet à l'AMA d'établir l'ordre de priorité de ses activités de surveillance de la conformité des signataires par l'entremise de la politique pour l'application initiale du SICCS, aussi connue sous le nom de [politique de priorisation](#) (en anglais). Cette politique établit un niveau de priorité en fonction de la catégorie des non-conformités (critiques, hautement prioritaires et générales) et de la catégorie du signataire. L'AMA a révisé la politique ainsi que le [système des catégories](#) de signataires afin d'étendre la responsabilisation des exigences de conformité à un plus grand nombre de signataires et à un plus grand nombre de secteurs de programmes antidopage. La nouvelle politique est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

RUSADA

En décembre 2020, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a publié sa décision confirmant la non-conformité de l'Agence antidopage russe (RUSADA). En 2021, l'AMA a mis en place des systèmes appropriés pour surveiller la mise en œuvre de la décision du TAS par RUSADA et d'autres signataires du Code. Tous les FI et les OGM ont été contactés pour s'assurer qu'ils se conformaient pleinement à la décision. Quatre procédures de mise en conformité accélérées ont été ouvertes, trois ayant été clôturées avec succès et une toujours ouverte à la fin de 2021.

Procédures d'application de la conformité 2021

L'objectif de l'AMA est d'aider les signataires par le dialogue et le soutien à corriger toute non-conformité identifiée, ce qui les aidera ultimement à atteindre et à maintenir la conformité au Code. En vertu du SICCS, déclarer les signataires non conformes est un dernier recours.

En 2020, le Comité de révision de la conformité (CRC) a approuvé une suspension de toutes les procédures de conformité en raison de la pandémie. En avril 2021, conformément aux recommandations du CRC, l'AMA a repris ses procédures de conformité complète. La combinaison unique de la réouverture des procédures de conformité, de l'arriéré de cas précédemment gelés en raison de la pandémie et de l'obligation pour tous les signataires d'avoir des règles antidopage conformes au Code 2021, a conduit à un nombre annuel record de **53** procédures de conformité ouvertes contre les signataires et **cinq** cas de non-conformité en 2021.

Aucune contestation des affirmations de non-conformité

Le SICCS a été rigoureusement contrôlé en 2021 et s'est avéré être un outil important pour s'assurer que les signataires mettent en œuvre des règles et des programmes antidopage efficaces. Aucun signataire n'a contesté son affirmation de non-conformité au TAS en 2021, suggérant que l'AMA, le CRC et le Comité exécutif avaient correctement mis en œuvre le SICCS.

Programme des observateurs indépendants

Le [programme des observateurs indépendants \(OI\)](#) de l'AMA assure la surveillance des organisations responsables de grandes manifestations (OGM) et leur mise en œuvre du Code et des Standards. Depuis 2000, le programme des OI contribue à accroître la confiance des sportifs et du public lors des grands événements sportifs en surveillant toutes les phases des processus de contrôle du dopage et de gestion des résultats et en en rendant compte.

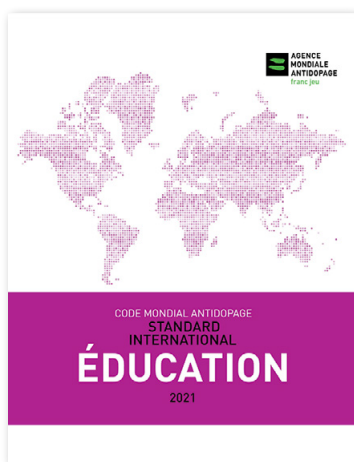
Le programme des OI vise à s'assurer que des programmes de contrôles optimisés sont mis en œuvre lors de grandes manifestations et appuie les efforts de collaboration entre les comités organisateurs, les ONAD, les FI et les OGM respectifs. Le programme des OI complète le programme de surveillance de la conformité de l'AMA pour les OGM.

En 2021, le programme des OI de l'AMA était présent aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020, qui ont eu lieu en 2021 en raison de la COVID-19. Pour lire les rapports de l'équipe des OI pour ces événements, cliquez [ici](#).

Éducation

L'éducation est un pilier central de la mission de l'AMA pour un sport sans dopage. En vertu du Code mondial antidopage (Code), le rôle de l'éducation est de protéger l'esprit du sport contre toute atteinte, dans le but de prévenir le dopage intentionnel ou involontaire.

Le département de l'Éducation de l'AMA dirige un système éducatif mondial, qui reconnaît que les sportifs commencent le sport de manière propre et que nos efforts collectifs doivent soutenir tous ceux qui souhaitent s'entraîner et concourir proprement. Le département facilite l'accès accru aux programmes d'éducation partout dans le monde pour les sportifs et leur personnel de soutien en permettant aux organisations antidopage (OAD) et à d'autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'éducation. De plus, le département dirige les efforts visant à renforcer et à améliorer la capacité des praticiens au moyen d'initiatives de formation et de perfectionnement professionnel propres à chaque rôle.



Le nouveau [Standard international pour l'éducation \(SIE\)](#), qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, place l'éducation au premier rang des priorités mondiales de lutte contre le dopage et démontre l'engagement de l'AMA envers l'éducation. Il souligne également la volonté de l'AMA de régler les exigences en matière d'éducation et de permettre aux signataires du Code de satisfaire à ces exigences.

Au-delà de l'entrée en vigueur du SIE, le mois de janvier a également vu le lancement de la nouvelle plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage (ADEL) ainsi que la création du groupe consultatif d'experts en recherche en sciences sociales. Au cours de l'année 2021, l'AMA a renforcé son offre d'apprentissage numérique et a progressé dans la mise en œuvre de son initiative du cadre global d'apprentissage et de développement (GLDF); financé un nombre record de projets dans le cadre du Programme de bourses de recherche en sciences sociales; et a continué de travailler aux côtés de ses partenaires pour améliorer la capacité de l'éducation à soutenir le mouvement mondial antidopage.

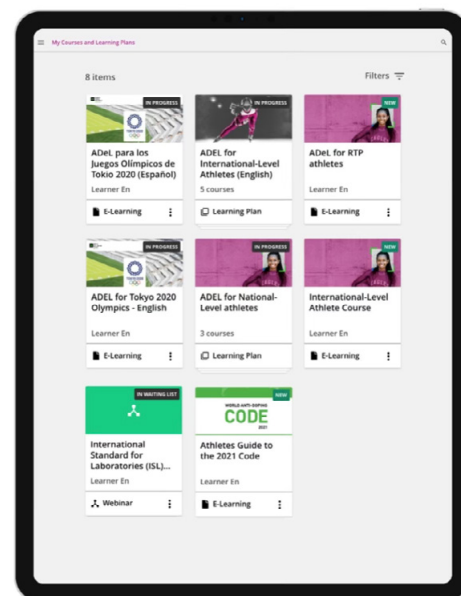
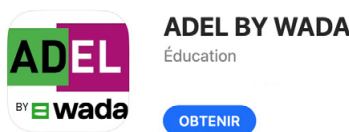


Éducation

Apprentissage numérique : ADEL

En 2021, le département de l'Éducation a lancé sa nouvelle plateforme [ADEL](#), ainsi que l'application mobile « ADEL par l'AMA », offrant une expérience utilisateur améliorée via une interface plus intuitive, moderne et accessible. Plusieurs nouveaux programmes éducatifs ont également été lancés à cette occasion pour la communauté antidopage du monde entier, y compris les sportifs de niveau international et national, les entraîneurs de haut niveau, les parents, les professionnels de la santé, et [plus encore](#). ADEL fournit des solutions éducatives que les OAD peuvent utiliser pour éduquer leurs « publics de première ligne », tels que les sportifs et leur personnel d'encadrement. En tant qu'outil d'apprentissage pour les praticiens antidopage, ADEL facilite l'accès aux ressources antidopage dans divers domaines techniques, permettant aux responsables du développement et de la prestation des programmes antidopage de rechercher des informations pertinentes à leurs rôles.

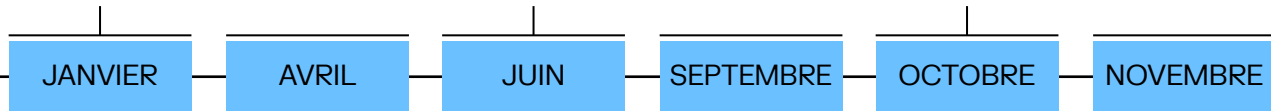
Au cours de l'année, l'AMA a publié plusieurs nouvelles ressources éducatives et cours d'apprentissage en ligne sur la plateforme. Pour aider à accroître l'accès à l'éducation, ADEL offre la majorité de son contenu en anglais, français et espagnol; et aide également les OAD à traduire le contenu dans 23 autres langues. Pour plus de détails sur les nouvelles offres d'ADEL en 2021, cliquez sur les différents éléments de la chronologie ci-dessous, dont la plupart vous mèneront à un article sur la ou les ressources ou cours indiqués.



Nouvelles [ressources](#) pour les sportifs et le personnel d'encadrement des sportifs concernant le Code et la Liste des interdictions

Nouveau [programme d'éducation](#) pour les « sportifs talentueux »

Guide sur la [Liste des substances et méthodes interdites 2022](#)



Plus de 50 nouvelles [ressources](#) publiées dans le cadre du Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code (CISP)

Nouveau [cours d'apprentissage en ligne](#) pour les Jeux olympiques d'hiver de Beijing en 2022

Nouveau [cours d'apprentissage en ligne](#) pour les Jeux paralympiques d'hiver de Beijing en 2022

Éducation

Engagement sur ADEL en chiffres en 2021 :



Pour en savoir plus sur la plateforme ADEL, et son succès après un an, un article détaillé peut être trouvé sur notre [site Web](#).

Développement et soutien des capacités OAD

Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code

Afin d'aider les partenaires à adopter le Code 2021, l'AMA a lancé en mai 2020 le [Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code \(CISP\)](#). Le CISP, qui est hébergé sur ADEL, offre aux praticiens antidopage un endroit centralisé pour trouver des informations et des ressources destinées à être utiles dans leur travail quotidien, contribuant ainsi à créer une culture d'entraide. La première phase s'est concentrée sur l'élaboration de ressources conviviales et faciles à comprendre qui expliquaient en termes clairs quels étaient les changements et ce que les OAD devaient faire pour mettre en œuvre le Code 2021 et le SIE avec succès. Une série de fiches d'information, de présentations et de listes de contrôle (fournies en anglais, en français et en espagnol) ont aidé les OAD à mettre à jour leurs programmes. La deuxième phase était axée sur la révision et le remaniement des ressources, des outils et des modèles existants de l'Agence. Tout au long de 2021, l'AMA a élaboré et ajouté de nombreuses nouvelles ressources sur divers sujets et a constaté plus de 30 000 interactions avec le programme.

Cadre global d'apprentissage et de développement

En avril 2020, le département de l'Éducation a lancé l'élaboration d'un [cadre global d'apprentissage et de développement \(GLDF\)](#) (en anglais) afin de mieux soutenir les praticiens antidopage dans leurs rôles. En 2021, cinq groupes de travail techniques ont été mis sur pied – composés de pratiquants et d'un responsable technique de l'AMA – afin d'élaborer des [standards professionnels](#) qui décrivent clairement les compétences, les aptitudes et les connaissances requises par les praticiens antidopage dans six rôles :

- Éducation;
- Relations médias et communication;
- Protection de la vie privée et des renseignements personnels;
- Renseignement et enquêtes;
- Gestion des résultats; et
- Membre d'instance d'audition.

Chaque groupe de travail technique a contribué à l'élaboration d'une formation spécifique au rôle élaborée par le département de l'Éducation, qui a été mise à l'essai avec des praticiens antidopage européens (grâce au soutien de l'Agence antidopage de Pologne) avant d'être mise à la disposition des OAD et d'autres parties prenantes du monde entier à partir de 2022.

Éducation

En août 2021, le département de l'Éducation a invité les parties prenantes à participer à sa première Enquête mondiale sur les compétences. Complété par 213 praticiens, le sondage visait à recueillir les points de vue des praticiens antidopage qui occupent ou ont la responsabilité de l'un des six rôles. De plus, le sondage a permis de vérifier les standards professionnels provisoires avant leur finalisation. Les réponses à l'enquête ont révélé un réel désir de formation pour aider

les praticiens antidopage dans leurs rôles. Seulement 37,7 % des répondants ont déclaré avoir participé à une formation professionnelle sur l'antidopage (ce qui signifie que 62,3 % n'avaient jamais été formés à la lutte contre le dopage); tandis que 85,5 % ont manifesté un intérêt à suivre une formation spécifique au rôle. Le sondage a également mis en lumière la perception des répondants quant à la nécessité de la formation dans l'industrie, 98 % d'entre eux déclarant que les praticiens antidopage veulent se sentir mieux équipés avec les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour remplir leurs rôles, et 93,4 % convenant que les nouveaux praticiens antidopage ont besoin d'un meilleur soutien au début de leur carrière pour comprendre la lutte contre le dopage.

Recherche en sciences sociales

Nouveau groupe consultatif d'experts de recherche en sciences sociales

En janvier 2021, l'AMA a créé le [groupe consultatif d'experts de recherche en sciences sociales](#), qui est chargé de fournir volontairement des conseils, des recommandations et des orientations d'experts au [Comité éducation](#) et au département de l'Éducation de l'AMA sur toutes les questions liées à la recherche en sciences sociales dans

le domaine de la lutte contre le dopage. Le [mandat](#) du groupe permet un soutien et un développement plus larges de la recherche en sciences sociales au-delà du programme de bourses de recherche en sciences sociales de l'AMA et au-delà de l'éducation, où il s'est traditionnellement concentré. Parmi ses priorités, le groupe consultatif d'experts de recherche en sciences sociales soutient l'AMA dans la mise en œuvre de sa [stratégie de recherche en sciences sociales pour 2020–2024](#), lancée en octobre 2020.



Éducation

Programme de bourses de recherche en sciences sociales

2021 a été une année impressionnante pour le Programme de bourses de recherche en sciences sociales, avec le plus grand nombre de projets jamais financés par l'AMA en un seul cycle annuel; le plus grand nombre de pays qui recevront un financement; et la plus grande somme d'argent totale accordée.

Conformément à la stratégie de recherche en sciences sociales, l'AMA a révisé son programme de bourses pour la recherche en sciences sociales, et la différence est déjà évidente dans l'augmentation de la visibilité de la recherche en sciences sociales. Particulièrement dans les régions qui n'ont généralement pas participé au programme dans le passé. Pour 2021, plus de 70 % des projets sont menés dans des pays qui ont traditionnellement reçu moins de financement de la recherche. Le programme de bourses restructuré comprend désormais la publication des priorités de recherche, un processus de demande en deux étapes et une structure avec trois niveaux distincts d'investissement disponibles pour les candidats, selon l'ampleur et la portée du projet proposé.

- **64 candidatures reçues (plus 28 manifestations d'intérêt non présélectionnées)**
 - 28 d'Europe
 - 18 d'Afrique
 - 10 d'Asie
 - 4 d'Amérique du Nord
 - 2 d'Océanie
 - 2 d'Amérique latine
- **18 projets de recherche sélectionnés**
 - 7 d'Afrique
 - 6 d'Europe
 - 2 d'Amérique du Nord
 - 1 d'Amérique latine
 - 1 d'Asie
 - 1 d'Océanie
- **475 000 dollars américains alloués**

Apprenez-en plus [ici](#) sur les projets, le processus de sélection et le programme de bourses de recherche en sciences sociales en général.

Sondage sur la vulnérabilité des sportifs

En collaboration avec la Chaire de recherche de l'Université de Sherbrooke, lancée en février 2020, l'AMA a mené un sondage auprès de ses partenaires sportifs sur la nature de la vulnérabilité des sportifs au dopage. L'identification et le soutien des groupes de sportifs vulnérables constituent une initiative clé de la stratégie de l'AMA en matière de recherche en sciences sociales et un élément essentiel des priorités énoncées dans le [Plan stratégique 2020–2024](#) de l'AMA, en particulier en ce qui concerne l'approche axée sur les sportifs et la recherche percutante.

574 partenaires sportifs (355 membres du personnel d'organisations sportives et 219 sportifs, représentant 85 pays et 59 sports au total) ont répondu au sondage. Neuf facteurs de vulnérabilité ont été identifiés comme « les plus importants » par les sportifs et le personnel sportif, soulignant la nécessité de programmes d'éducation qui couvrent un large éventail de sujets et fournissent un soutien aux sportifs par divers moyens. Pour en savoir plus sur les résultats du sondage, vous pouvez lire le rapport [ici](#).

Sondage auprès des partenaires sur la recherche en sciences sociales

En avril 2021, l'AMA a annoncé le lancement d'une [plateforme de collaboration pour la recherche en sciences sociales](#) établie par l'AMA en partenariat avec le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, le Comité international olympique (CIO), le Partenariat pour une compétition propre et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin d'accroître la visibilité de la recherche en sciences sociales dans le sport.

À l'époque, la plateforme administrait un sondage conçu pour recueillir les commentaires des intervenants sur la recherche en sciences sociales en ce qui a trait à l'intégrité du sport. Les grands thèmes de recherche qui reflètent les intérêts communs de toutes les organisations sont les suivants :

- Bien-être des sportifs
- Intégrité du sport
- L'éducation fondée sur des valeurs
- Gouvernance du sport
- Efficacité de l'éducation
- Égalité et inclusion dans le sport
- Environnement du sportif/influences sur le comportement
- Impact de la technologie sur l'intégrité du sport

La plateforme de collaboration sur la recherche en sciences sociales publiera un rapport en 2022 basé sur l'enquête et cherchera à utiliser les résultats pour éclairer son approche de la recherche en sciences sociales; examiner des façons de travailler ensemble pour soutenir les chercheurs; et promouvoir l'accès aux résultats de la recherche.

Éducation

Partenariats en éducation

Conseil de l'Europe

Le département a poursuivi ses relations avec le groupe consultatif du Conseil de l'Europe pour l'éducation et son groupe de rédaction associé afin de contribuer à faire progresser les politiques et les pratiques en matière d'éducation. En 2021, le groupe de rédaction a fourni une contribution technique à un certain nombre de ressources clés liées au suivi et à l'évaluation des programmes d'éducation, à l'éducation des athlètes après une sanction, ainsi qu'au développement et à la formation des éducateurs, entre autres.

Les valeurs sportives dans chaque classe

En 2021, l'AMA, l'UNESCO, le CIO, la Fondation Agitos, le Conseil international pour la science du sport et l'éducation physique et le Comité international du « fair-play », collectivement appelés le « Partenariat pour l'éducation », ont élargi la disponibilité de la boîte à outils « Les valeurs sportives dans chaque classe » publiée en 2019 en la diffusant en français et en espagnol.

Cette boîte à outils est une ressource interdisciplinaire gratuite destinée aux enseignants des élèves âgés de 8 à 12 ans. Il vise à aider les enseignants, les entraîneurs et les éducateurs à inculquer certaines des valeurs fondamentales synonymes de sport, notamment le respect, l'équité et l'inclusion. Les activités de la trousse répondent à de multiples exigences du programme d'études tout en offrant une façon amusante et engageante de promouvoir les principes du sport propre auprès des jeunes.

Fédération internationale du sport scolaire

En septembre 2021, Kady Kanouté Tounkara, présidente du [Comité éducation](#) de l'AMA et alors membre du [Comité des sportifs](#) de l'AMA, a représenté l'AMA et a activement promu l'éducation au sport propre lors de sa participation au « Forum sur le sport scolaire » de la [Fédération internationale du sport scolaire \(FSI\)](#) à Belgrade, en Serbie.

L'AMA a entamé une collaboration avec la FSI en 2020. En tant qu'organisation mondiale pour le sport scolaire, la FSI touche des milliers de jeunes dans le monde entier. Notre programme commun vise à inculquer collectivement les valeurs du sport à un âge précoce, lorsque l'apprentissage est le plus crucial et le plus efficace.

Mme Kanouté Tounkara a souligné l'importance de l'éducation fondée sur les valeurs dans le système antidopage, soulignant que la première expérience de chaque sportif avec la lutte contre le dopage devrait se faire par le biais d'un programme éducatif, et non par le biais de contrôles ou de prélèvements d'échantillons. « Je crois que toutes les organisations sportives, y compris l'AMA, ont le même objectif : protéger le sport propre et promouvoir la santé des sportifs. »

Fédération internationale du sport universitaire

L'AMA a participé à un webinar sur le sport propre dans le cadre du programme des étudiants ambassadeurs de la Fédération internationale du sport universitaire (FISU). Le webinar a été soutenu par Andrew Heyes, membre du groupe consultatif d'experts de recherche en sciences sociales, qui a présenté la signification du sport propre aux sportifs. Le webinar mettait également en vedette les chercheuses Kelsey Erickson et Laurie Patterson, financées par l'AMA, qui ont animé une séance sur des scénarios courants auxquels les sportifs peuvent être confrontés.



En septembre, Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité de l'éducation de l'AMA, a fait la promotion de l'éducation au sport propre lors du « Forum du sport scolaire » de la Fédération Internationale du Sport Scolaire (FIS) à Belgrade, en Serbie.

Renseignement et enquêtes

La lutte contre le dopage dans le sport est menée sur plusieurs fronts complémentaires. Le département Renseignement et enquêtes de l'AMA joue un rôle essentiel à cet égard

en recueillant des renseignements; en menant des enquêtes; en établissant des partenariats externes pour tirer parti du partage des connaissances; et en collaborant avec d'autres départements de l'AMA afin d'accroître les synergies antidopage.



Organisation interne

Le département Renseignement et enquêtes est organisé en trois unités :

1. une unité responsable des informations confidentielles qui gère le programme de signalement confidentiel de l'AMA, « [Brisez le silence!](#) », et sert de pont entre les sources confidentielles qui signalent des allégations de dopage et les enquêteurs de l'AMA;
2. une unité d'enquêtes qui mène les enquêtes; et
3. la section des enquêtes sur la conformité, qui se consacre aux enquêtes sur les allégations de non-conformité des signataires du Code mondial antidopage (Code), qui représentait en 2021 environ 25 % des soumissions reçues dans le cadre du programme « Brisez le silence! ».

En vertu de la [politique d'enquête](#) de l'AMA, le département Renseignement et enquêtes fonctionne indépendamment du reste de l'Agence et supervise son budget. En vertu de la présente politique, le département peut mener toute enquête qu'il juge appropriée, sans obtenir au préalable le consentement ou l'approbation du Comité exécutif, du Conseil de fondation, du président ou du directeur général de l'AMA. De plus, un processus externe indépendant de révision et d'audit annuel garantit que les opérations du département Renseignement et enquêtes de l'AMA sont conformes aux bonnes pratiques; respectent les lois et règlements applicables; et protègent les droits et la vie privée des personnes.

Renseignement et enquêtes

Unité responsable des informations confidentielles

« Brisez le silence! »

Depuis le lancement de la plateforme de signalement numérique confidentielle de l'AMA « [Brisez le silence!](#) » en mars 2017, l'unité responsable des informations confidentielles a reçu plus de 1 000 rapports de renseignement de sources confidentielles. Chaque rapport reçu via la plateforme est évalué, analysé et enregistré via un système de gestion de la sécurité de l'information. Si le département Renseignement et enquêtes de l'AMA décide de ne pas poursuivre une affaire, les allégations de dopage soumises sont partagées avec les partenaires internes et externes, sous réserve du consentement de la source confidentielle.

Les rapports reçus ont donné lieu à l'ouverture de centaines d'enquêtes parallèles par les signataires du Code et les organes chargés de l'application de la loi. Rien qu'en 2021, « Brisez le silence! » a reçu 250 signalements qui ont mené à près de 100 mesures d'enquête. La plupart des pistes de renseignement ont été partagées avec nos intervenants pour un suivi plus approfondi.

« Brisez le silence! » a toujours été disponible en anglais et en français, et en 2021, il a également été mis à disposition en espagnol (« Rompe el silencio! »), ce qui en a fait une ligne directe antidopage toujours plus globale.



Trafic de substances améliorant la performance sur le « dark web »

En novembre 2020, l'unité responsable des informations confidentielles du département Renseignement et enquêtes de l'AMA a lancé un projet de recherche d'un an sur l'étendue et la nature du trafic des substances améliorant la performance sur le « dark web ». Le projet, réalisé en collaboration avec le département Science et médecine de l'Agence et le professeur David Décary-Héту de l'École de criminologie de l'Université de Montréal à Québec, Canada, avait les objectifs suivants :

1. Mieux comprendre la nature du trafic des substances améliorant la performance sur le « dark web » et déterminer s'il représente une source importante de médicaments améliorant la performance pour les sportifs d'élite et amateurs.
2. Évaluer le type et la qualité des substances améliorant la performance faisant l'objet d'un trafic sur le « dark web ».
3. Déterminer si le « dark web » est une source de nouvelles substances capables d'échapper aux méthodes de détection.
4. Cartographier le script criminel pour le trafic des substances améliorant la performance sur le « dark web » afin de mieux comprendre comment contrer cette activité.

En mai 2022, le département Renseignement et enquêtes de l'AMA a publié son [rapport](#) de projet, qui conclut qu'il existe une activité marginale sur le « dark web » et qu'il est très peu probable qu'il s'agisse d'une source importante de substances pour les sportifs ou les entraîneurs de haut niveau.

Renseignement et enquêtes

Unité d'enquêtes

À la fin de l'an 2020, le département Renseignement et enquêtes de l'AMA a publié un [rapport](#) concluant son enquête complexe et chronophage sur la Fédération internationale d'haltérophilie (IWF) et le sport de l'haltérophilie. Lancée pour la première fois en 2017, l'enquête comprenait quatre opérations distinctes : Outreach, Heir, Extra et Arrow.

En [juin 2021](#), l'Agence de contrôles internationale (ACI) a publié son [rapport](#) relatif à son enquête sur les allégations historiques de mauvaise gestion et d'irrégularités par certains responsables de l'IWF, en particulier en ce qui concerne le programme antidopage de l'IWF. En [septembre](#), l'AMA a salué la décision de l'ACI de sanctionner le Dr Dorin Balmus, un médecin moldave travaillant pour la Fédération moldave d'haltérophilie, pour une série de violations des règles antidopage (VRAD) liées à la falsification du processus antidopage dans le sport de l'haltérophilie et, en particulier, la substitution d'échantillons d'urine par l'utilisation de « sosies ». Le département Renseignement et enquêtes de l'AMA a joué un rôle déterminant dans la présentation d'un plus grand nombre de cas impliquant l'utilisation de sosies en haltérophilie en vue d'une enquête plus approfondie et de poursuites par l'ACI.

Au cours de l'année 2021, le département a également publié des rapports pour les trois enquêtes suivantes :

1. Le [projet Nike Oregon](#), qui traitait de l'enquête de l'Agence antidopage des États-Unis (USADA) sur d'éventuels VRAD et de la question de savoir si tous les moyens avaient été épuisés pour identifier et établir des VRAD potentielles contre les sportifs et le personnel d'encadrement des sportifs impliqués dans le projet Nike Oregon. Le rapport final peut être lu [ici](#) (en anglais).
2. L'[opération Hercules](#), qui portait sur des allégations selon lesquelles l'Organisation nationale antidopage de l'Ukraine (NADC) s'était livrée à des pratiques contraires au Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE). Le rapport final peut être lu [ici](#) (en anglais).
3. L'[opération Echo](#), qui portait sur des allégations selon lesquelles l'Organisation nationale antidopage du Royaume-Uni (UKAD) aurait permis à « British Cycling » de contrôler les sportifs dans un laboratoire privé non accrédité par l'AMA aux fins de dépistage des substances interdites. Le rapport final peut être lu [ici](#) (en anglais).



Renseignement et enquêtes

Partenariats en renseignement et enquêtes

Au cours des dernières années, le département Renseignement et enquêtes de l'AMA a réalisé un certain nombre de percées pour le bien des sportifs et du sport propre dans le monde entier. Le département a mené à bien des [enquêtes](#) de grande envergure et souvent complexes qui, à la fin de 2021, avaient abouti à des accusations cumulatives de plus de 200 sportifs, membres du personnel de soutien ou autres officiels.

Un élément clé de ce succès est que le département Renseignement et enquêtes de l'AMA travaille rarement seul. Le département investit beaucoup de temps et d'efforts dans l'établissement et le maintien de partenariats avec un éventail d'intervenants dévoués qui sont mutuellement enrichissants. Ces partenariats comprennent les organisations antidopage (OAD); les services répressifs nationaux et internationaux, y compris Europol et INTERPOL; et, peut-être les contributeurs les plus importants de tous, des sources confidentielles. Aucune des enquêtes menées par le département Renseignement et enquêtes n'aurait été possible sans l'aide de sources confidentielles courageuses qui se sont manifestées. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pouvons faire en sorte que les informations fournies par des sources confidentielles et d'autres sources de renseignement – qui sont suivies d'enquêtes rigoureuses et novatrices – produisent des résultats concrets.



Le département Renseignement et enquêtes était et est toujours un [partenaire important d'Europol](#) dans l'opération Viribus, plus tard appelée opération Shield, ciblant le trafic de substances dopantes en Europe. Au début de 2021, l'AMA [a signé un protocole d'entente](#) avec Europol, établissant officiellement et facilitant un cadre de coopération mutuelle entre les deux agences dans le but de lutter contre la production et la distribution illégales de substances dopantes au sein de l'Union européenne. En ce qui concerne INTERPOL, en 2021, le département s'est associé à eux pour offrir quatre ateliers à un certain nombre de pays européens qui ont réuni les organes chargés de l'application de la loi et leurs organisations nationales antidopage respectives afin de renforcer leur réseau dans la lutte commune contre le dopage.

Dans le même esprit, l'AMA a également créé un réseau de gestionnaires de sources confidentielles (SHIN – Sport Human Intelligence Network). L'objectif principal du SHIN est de réunir un groupe de gestionnaires de sources antidopage expérimentés et actifs afin de favoriser l'échange de renseignements et d'informations sur les meilleures pratiques de traitement confidentiel des sources.

« LE RENSEIGNEMENT ET LES ENQUÊTES SONT UN DOMAINE DANS LEQUEL L'AMA A FAIT DE GRANDS PROGRÈS DEPUIS QU'ELLE A OBTENU L'AUTORITÉ DE MENER DES ENQUÊTES EN VERTU DU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE DE 2015. »

Witold Bańka
Président

Le département des Affaires juridiques de l'AMA veille à ce que tout ce que fait l'Agence soit juridiquement approprié et à ce que le [Code mondial antidopage \(Code\)](#) soit respecté en tout temps partout dans le monde.

En fournissant des conseils et des orientations à tous les départements et en collaborant avec des partenaires externes, y compris les organisations antidopage (OAD), le département supervise également la gestion des résultats, les litiges et la protection des données.

Gestion des résultats

L'AMA examine toutes les décisions rendues par les signataires du Code dans le monde entier et dépose des appels, le cas échéant, afin d'assurer l'harmonisation mondiale des sanctions et un traitement égal pour les sportifs, peu importe d'où ils viennent ou dans quel sport ils participent.

Les principaux renseignements fournis dans le rapport VRAD 2019 comprennent :

En décembre 2021, l'AMA a publié son [Rapport sur les violations des règles antidopage \(VRAD\) 2019](#), un ensemble de statistiques qui illustre les bilans des résultats d'analyse anormaux (RAA) résultant d'échantillons prélevés en 2019 ainsi que des cas non analytiques pour lesquels une décision a été rendue en 2019. Ce rapport complète le [rapport 2019 sur les chiffres des contrôles](#) (en anglais) publié en 2020.

1. Au total, 278 047 échantillons ont été prélevés par les OAD en 2019, puis analysés par des laboratoires accrédités par l'AMA et déclarés dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA. De ces échantillons, 2701 (1 %) ont été déclarés comme RAA¹.
2. 1914 VRAD ont été enregistrées, impliquant des individus de 117 nationalités dans 89 sports.
3. 1537 VRAD provenaient de RAA.
4. 377 VRAD provenaient de résultats non analytiques.
5. De ces 377 VRAD non analytiques, 351 ont été commises par des sportifs et 26 par des membres de l'entourage ou du groupe de soutien des sportifs.

Les comparaisons avec 2017 et 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Total des VRAD	Nationalités	Sports	VRAD provenant de RAA	VRAD non analytiques
2019	1914	117	89	1537	377
2018	1923	117	92	1640	283
2017	1804	114	93	1459	345

¹ Sur les 2701 RAA : 1537 échantillons (57 %) ont été confirmés comme VRAD (sanctions); 297 échantillons (11 %) ont été rejetés pour des raisons médicales valables; 274 échantillons (10 %) ont été classés comme « non-lieu » (c.-à-d. affaire classée pour une raison valable autre que médicale); 49 échantillons (2 %) n'ont donné lieu à « aucune sanction » parce que l'athlète a été exonéré; 544 échantillons (20 %) étaient toujours en attente.

En vertu du Code, l'AMA est également chargée de prendre des décisions sur d'autres types de cas, y compris ceux concernant des sportifs retraités qui cherchent à retourner à la compétition (12 cas en 2021), des sportifs suspendus qui fournissent une aide substantielle et demandent une suspension partielle de leur période d'inéligibilité (cinq cas) et des demandes d'accord de règlement de l'affaire (17 cas).

De plus, l'AMA aide les signataires dans leurs activités de gestion des résultats en leur fournissant du soutien et des conseils, le cas échéant. En 2021, cela représentait plus de 1700 demandes de renseignements des parties prenantes – un exercice considérable et chronophage qui a contribué de manière significative aux priorités « Mener » et « Accroître l'impact » du [Plan stratégique 2020–2024](#).

En 2021, l'AMA a été informée des

2112

décisions rendues par les signataires du Code.

L'AMA a examiné plus de

135

dossiers.

Parmi ceux-ci,

30

procédures d'appels ont été déposées et l'AMA a été la partie défenderesse dans **cinq** autres dossiers.

33

de ces dossiers ont été déposés auprès du TAS (l'AMA était la partie défenderesse dans quatre d'entre eux) et

2

ont été déposés devant un organisme d'appel national (l'AMA était la partie défenderesse dans l'un d'entre eux).

À la fin de 2021,

8

de ces **33** appels avaient été traités par le TAS dont **5** acceptés et **2** rejetés. Dans le dernier cas, où l'AMA était la partie défenderesse, le sportif a retiré son appel.

Les

25

autres étaient toujours en cours devant le TAS, y compris trois cas où l'AMA était la partie défenderesse.

Les **2** cas déposés devant un organisme d'appel national (l'AMA était un appelant dans un cas et la partie défenderesse dans l'autre) ont été jugés par l'organisme compétent : l'appel de l'AMA a été maintenu et, dans le cas où l'AMA était la partie défenderesse, l'appel du sportif a été rejeté.

De plus, un certain nombre de dossiers portés en appel par l'AMA avant 2021 ont été tranchés en 2021 :

10

ont été jugés par le TAS, dont

5

acceptés ou partiellement acceptés et

1

rejeté.

Dans deux autres cas, l'AMA a retiré ses appels à la lumière de l'évolution de ces cas. Dans **1** où l'AMA était la partie défenderesse, l'appel du sportif a été rejeté. **1** cas déposé avant 2021 était toujours en cours à la fin de 2021.

7 ont été traités par un organe d'appel au niveau national, dont **4** confirmés ou partiellement confirmés et **2** rejetés. **1** cas déposé avant 2021 était toujours en cours à la fin de 2021.

Agence antidopage russe

Le 14 janvier 2021, l'AMA a publié la [décision complète](#) de 186 pages du Tribunal arbitral du sport (TAS) concernant sa décision du 17 décembre 2020 en faveur de l'AMA de déclarer l'Agence antidopage russe (RUSADA) non conforme au Code pour une période de deux ans et d'imposer une série de conséquences connexes. En plus de la décision motivée complète du TAS, l'Agence a également publié une [note juridique](#) qui décrit le contexte menant aux instances du TAS, fournit un résumé des principaux arguments des parties et résume la décision du TAS.

En février 2021, en réponse à un certain nombre de questions reçues d'OAD, de sportifs, de membres des médias et d'autres partenaires qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur certains des points les plus subtils de la décision et leurs implications, l'AMA a publié un [document de questions et réponses](#) pour aider les partenaires à mieux comprendre. Tout au long de 2021, l'AMA a fourni du soutien et des conseils aux signataires pour s'assurer que les conséquences de la décision du TAS étaient correctement mises en œuvre.

Les Affaires juridiques de l'AMA, en étroite collaboration avec le département indépendant Renseignement et enquêtes de l'Agence, ont également assuré un suivi auprès des OAD concernées pour s'assurer que toutes les preuves disponibles recueillies au cours de son enquête sur l'opération LIMS sur le dopage institutionnalisé en Russie ont été traitées correctement et conformément au Code.

À la fin de 2021, les Affaires juridiques de l'AMA avaient déposé 12 appels auprès du TAS contre :

- une décision prise par la Commission de discipline de la FIFA²;
- trois décisions prises par l'ICF³;
- quatre décisions prises par le Panel d'audit antidopage de l'IBSF⁴; et
- quatre décisions prises par le Comité disciplinaire antidopage de RUSADA⁵.



En septembre, la direction de l'AMA s'est entretenue avec le Ministre des Sports de Russie au sujet des exigences imposées à RUSADA pour sa réintégration.

² CAS 2021/A/8296 (appel de l'AMA partiellement accueilli : deux ans dont un an de sursis).

³ CAS 2021/A/7838, 7839 et 7840 (appels de l'AMA accueillis : quatre ans, quatre ans et deux ans).

⁴ CAS 2019/A/6134, 6135, 6136 et 6137 (appels de l'AMA rejetés : deux ans accueillis, aucune circonstance aggravante).

⁵ CAS 2021/A/8326, 8380, 8381 et 8382 (ces affaires sont pendantes).

Protection de la vie privée et renseignements personnels

En 2021, dans le cadre de l'engagement de l'AMA à accroître son impact et à soutenir les OAD qui mettent en œuvre la version 2021 du [Standard international pour la protection des renseignements personnels \(SIPRP\)](#), l'AMA a procédé à :

1. La publication de la version française de ses [lignes directrices](#), améliorées pour le SIPRP, avec le soutien et la contribution des parties prenantes de la communauté antidopage. Les lignes directrices visent à aider les OAD à s'assurer que les renseignements personnels sont protégés et traités avec respect à chaque étape du processus antidopage;
2. L'élaboration de lignes directrices pour l'échange de renseignements personnels entre les OAD et les fédérations nationales dans le cadre du SIPRP;
3. La participation au groupe de travail technique sur la protection de la vie privée dans le contexte du [Cadre global d'apprentissage et de développement](#), duquel l'AMA a collaboré avec des collègues de l'Agence antidopage du Royaume-Uni, de l'Agence nationale antidopage de l'Allemagne et du secteur privé pour élaborer des standards professionnels et un cadre de compétences pour le rôle de responsable de la protection de la vie privée dans les organisations antidopage;
4. La mise à jour de la partie SIPRP du questionnaire de conformité 2022 et le contrôle des dispositions relatives à la protection des données des règles et de la législation antidopage d'ADO afin de les rendre conformes au Code 2021.

Plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage (ADEL)

Dans le but de permettre aux sportifs de mieux comprendre comment leurs renseignements personnels sont utilisés à des fins antidopage et de mieux se protéger en ligne, l'Unité de la protection de la vie privée et des données de l'AMA a élaboré un cours d'apprentissage en ligne sur la protection de la vie privée et de l'information à l'intention des sportifs qui a été lancé au deuxième trimestre de 2022. Le Comité des sportifs de l'AMA et les partenaires de la communauté sportive ont proposé des idées pour le contenu des cours.

Intégration de la protection de la vie privée

L'Unité de la protection de la vie privée et des données de l'AMA collabore avec tous les départements de l'AMA qui s'efforcent de tirer parti de l'innovation, de la technologie et des données pour améliorer les processus antidopage. Le travail de l'AMA dans ce domaine vise à s'assurer que les innovations sont conçues et développées d'une manière qui est conforme aux valeurs fondamentales de l'AMA que sont l'intégrité, l'excellence et l'ouverture, et qui intègre dès le départ les contrôles de la protection de la vie privée et des données. Le soutien fourni en 2021 comprenait :

1. Conseiller le département Science et médecine de l'AMA dans le cadre d'un projet visant à améliorer les capacités de détection des échanges d'échantillons du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) et sur les changements apportés à l'accès des sportifs aux données sanguines brutes dans le module PBA du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS).
2. Conseiller le [groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques](#) sur les procédures de contrôles alternatives/virtuelles, et le [Comité santé, médecine et recherche](#) sur la possibilité d'utiliser des dispositifs portables dans la lutte contre le dopage.
3. Conseiller le département Renseignement et enquêtes de l'AMA sur les mises à jour de sa [Politique de sources confidentielles](#).

L'essence même du travail de l'AMA est d'offrir des règles du jeu équitables à tous les sportifs. Au cœur de cet objectif se trouve

le travail de l'Agence avec les organisations nationales antidopage (ONAD) et les organisations régionales antidopage (ORAD) du monde entier pour développer leurs capacités et leurs compétences locales.

ONAD

Tout au long de 2021, le département Relations avec les ONAD/ORAD de l'AMA et les bureaux régionaux de l'Agence en particulier ont continué d'assurer la liaison avec les ONAD afin de relever les défis à l'échelle nationale découlant de la pandémie de COVID-19 et de discuter de l'impact de la situation. Ces discussions ont contribué à l'élaboration de [lignes directrices](#) et d'outils à l'intention des organisations antidopage (OAD).

Chaque année, l'AMA établit une liste prioritaire des ONAD qui ont besoin d'une aide supplémentaire, et travaille en collaboration avec ces organisations pour déterminer leurs besoins et la meilleure façon d'y répondre. L'aide en 2021 a pris la forme d'une collaboration avec des ONAD expérimentées pour fournir une formation et un soutien directs, ainsi que la fourniture de ressources, comme le [Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code](#) de l'AMA.

Stratégie du programme des ONAD 2021–2025

En 2021, l'AMA a publié sa nouvelle [stratégie du programme des ONAD](#) décrivant les priorités de la collaboration et de l'engagement de l'Agence avec les ONAD, tout en assurant l'harmonisation avec les priorités stratégiques identifiées dans le [Plan stratégique 2020–2024](#) de l'AMA.

Cette nouvelle stratégie du programme des ONAD met l'accent sur quatre domaines principaux :

- le développement et le renforcement des capacités;
- la conformité;
- l'indépendance; et
- les relations et l'engagement.

Indépendance opérationnelle des ONAD en vertu du Code mondial antidopage 2021 (Code)

En vertu du [Code](#) 2021, l'article 20.5.1 garantit que les ONAD sont indépendantes du Mouvement sportif et des gouvernements dans leurs décisions et activités opérationnelles en interdisant toute implication opérationnelle de toute personne qui est en même temps impliquée dans la gestion ou les opérations d'une fédération internationale, d'une fédération nationale, d'une organisation responsable de grandes manifestations, d'un comité national olympique, comité national paralympique ou département gouvernemental responsable du sport ou de la lutte contre le dopage.

À la fin de 2020, l'AMA a élaboré un [Guide sur l'indépendance opérationnelle des ONAD](#) afin de décrire les exigences obligatoires et la façon dont l'AMA surveillera leur mise en œuvre. Il a également fourni des directives supplémentaires et des pratiques exemplaires que les ONAD peuvent adopter pour renforcer leur cadre opérationnel et de gouvernance.

Au cours de l'année 2021, nous avons continué d'éduquer les partenaires au moyen de webinaires régionaux, de consultations AMA-ONAD et d'interventions directes (réunions, lettres aux autorités, etc.) lorsque des problèmes ont été identifiés.

Partenariats avec les ONAD

Le système antidopage repose fortement sur la collaboration et la solidarité entre les ONAD. Les partenariats ONAD-ORAD, qui jouent un rôle essentiel dans l'élaboration globale des programmes antidopage, en sont un excellent exemple. Plusieurs partenariats fructueux ONAD-ORAD-AMA ont été établis au fil des ans.

En 2021, l'AMA a continué de soutenir les partenariats ONAD-ORAD en cours, notamment entre l'Égypte et l'Afrique du Sud, l'Ouzbékistan et la Corée, et a engagé des pays dans de nouveaux partenariats, notamment la Grèce et l'Autriche.

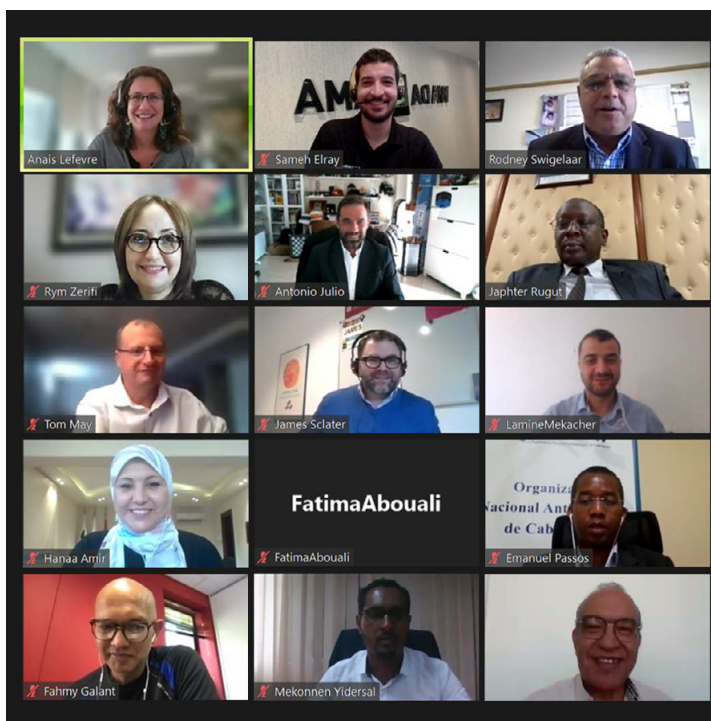
L'AMA a également [signé un protocole d'accord](#) avec l'Organisation antidopage d'Europe centrale (CEADO) – un partenariat de huit ONAD d'Autriche, de Croatie, de Hongrie, de Pologne, de République tchèque, de Serbie, de Slovaquie et de Slovénie – pour collaborer à des activités spécifiques d'élaboration de programmes antidopage, en commençant par un projet impliquant l'Organisation régionale antidopage d'Europe de l'Est (EERADO). Le projet CEADO-EERADO revêtait une importance particulière, car l'EERADO a été dissous fin 2021. Le projet a permis aux membres de l'EERADO de bénéficier de conseils et de soutien, les préparant à fonctionner de manière indépendante au moment de la dissolution de l'EERADO et, en fin de compte, permettant à l'AMA de réorienter ses ressources vers d'autres régions du monde où les besoins sont plus grands.

En octobre, le Bureau africain de l'AMA, en collaboration avec le département des Relations avec les ONAD/ORAD, a organisé un forum virtuel de partenariat africain pour renforcer la coopération entre les organisations nationales antidopage dans la région.

Groupe consultatif d'experts sur les ONAD

Le [Groupe consultatif d'experts sur les ONAD](#) de l'AMA joue un rôle important en fournissant des conseils et des recommandations à la direction de l'AMA sur les questions antidopage. En 2021, le Groupe s'est réuni virtuellement en avril et en novembre et a également fourni des contributions précieuses pour le Guide sur l'indépendance opérationnelle des ONAD de l'AMA.

Il convient de souligner particulièrement en 2021 le travail accompli par le Groupe consultatif d'experts sur les ONAD avec le Groupe de travail sur la réforme de la gouvernance de l'AMA pour renforcer la voix des ONAD au sein de la gouvernance de l'AMA. Le Groupe consultatif d'experts sur les ONAD a soumis une proposition au Groupe de travail sur la manière d'inclure des représentants de l'ONAD au Conseil de fondation. Cet objectif a été atteint en [novembre 2021](#) lorsque le Conseil de fondation a convenu à l'unanimité d'une réforme visant à y ajouter deux sièges pour les représentants des ONAD, choisis par le Groupe consultatif d'experts sur les ONAD, dont les 10 membres ont été élus en [novembre 2022](#) par les ONAD de chacune des cinq régions de l'AMA (deux membres par région).



Relations ONAD/ORAD

ORAD

Lancé en 2004, le programme des ORAD de l'AMA renforce la protection du sport propre en élaborant des stratégies antidopage novatrices pour les pays qui en ont le plus besoin. Les ORAD soutiennent les ONAD et les comités nationaux olympiques

agissant en tant qu'ONAD en difficultés financières et/ou en sous-effectif, par le biais de financement, de formation et d'une assistance antidopage continue.

Au 31 décembre 2021, le programme comptait 15 ORAD représentant 132 pays dans le monde, dont :

Afrique

Asie

Amériques

Europe

Océanie

44

pays/
cinq ORAD

36

pays/
cinq ORAD

28

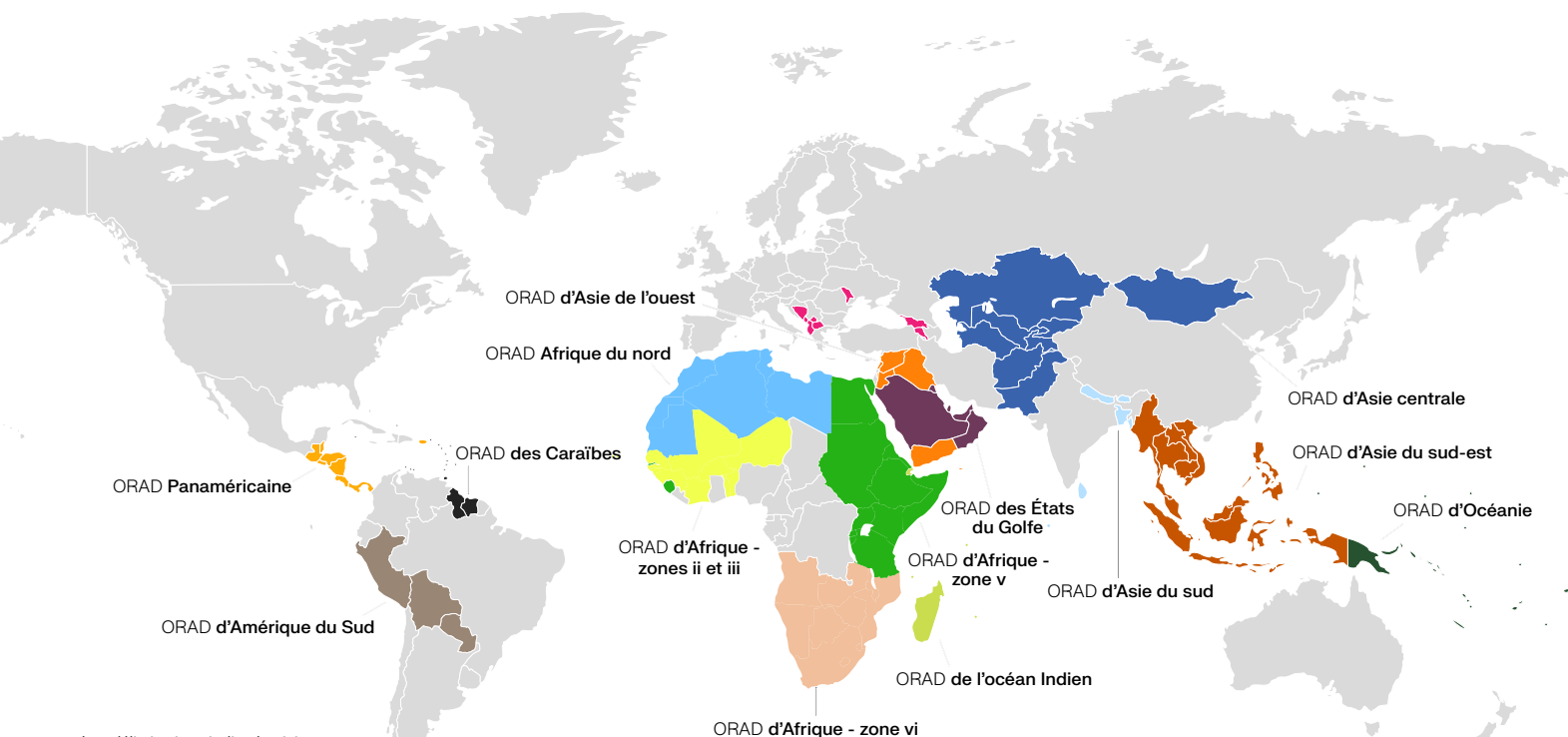
pays/
trois ORAD

8

pays/
une ORAD

16

pays/
une ORAD



Les délimitations indiquées ici le sont uniquement à titre de référence. Elles n'expriment aucune position de la part de l'AMA quant à l'acceptation des délimitations géopolitiques actuelles.

Stratégie du programme des ORAD 2021–2025

En 2021, l'AMA a publié sa nouvelle [stratégie du programme des ORAD](#), qui a quatre objectifs principaux :

- durabilité et la responsabilisation;
- renforcement des capacités;
- conformité et l'élaboration de programmes; et
- relations et engagement.

Cette nouvelle stratégie permet au programme ORAD de l'AMA de mieux aider les ORAD et leurs pays membres à mettre en place des programmes antidopage efficaces, durables et conformes au Code.

Soutien aux ORAD en 2021

En 2021, l'AMA a fourni l'aide spécifique suivante aux ORAD et à leurs pays membres. L'Agence a :

- fourni une bourse pour le recrutement à 11 ORAD, aidant les pays de ces régions à mettre en œuvre des programmes antidopage;
- fourni une bourse pour les contrôles qui a aidé 13 ORAD à effectuer 593 contrôles hors compétition dans 59 pays;
- facilité une entente dans le cadre de laquelle les ORAD et leurs pays membres avaient accès à des panels d'audience indépendants sur le plan opérationnel par l'intermédiaire d'un service spécialisé dans la résolution des litiges dans le sport (« [Sport Resolutions](#) »);
- fourni son appui aux ORAD dans le cadre de projets individuels d'élaboration et de renforcement des capacités des ONAD, notamment pour l'Équateur, l'Indonésie, le Kirghizistan, la Malaisie, Porto Rico et le Turkménistan;
- animé des webinaires pour les ORAD, y compris deux webinaires d'introduction pour le personnel des ORAD (un sur « Sport Resolutions » et un sur la [plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage](#) de l'AMA); ainsi que divers ateliers virtuels pour les pays membres des ORAD sur les différents domaines d'un programme antidopage offerts par diverses ONAD (Chine, Japon, République de Corée, Nouvelle-Zélande et Turquie);
- assuré que les frais d'adhésion à l'ORAD soient couverts par l'Institut des ONAD (iNADO); et
- assuré la gestion du soutien financier supplémentaire fourni au programme ORAD par le gouvernement du Japon (pour les ORAD en Asie) et le gouvernement de l'Australie (pour les ORAD d'Océanie).



Développement de programmes

Le développement de programmes fait partie de nos activités depuis 2004, d'abord par l'entremise de notre Programme des organisations régionales antidopage (ORAD), puis du Programme des organisations nationales antidopage (ONAD). En 2021, nous avons introduit le [domaine d'impact sur l'élaboration de programmes](#). Le domaine d'impact est conçu pour évaluer les programmes des organisations antidopage (OAD) et identifier les lacunes et les tendances systémiques dans le paysage mondial antidopage, éclairer le développement collaboratif et améliorer l'orchestration des priorités. Fondamentalement, cela nous permet de maximiser l'utilisation de nos ressources pour mieux répondre aux besoins des OAD.

Des OAD efficaces sont essentielles à une croissance durable de la lutte contre le dopage. En vertu du [Code mondial antidopage \(Code\)](#) et des [Standards internationaux](#), les OAD produisent les politiques et les procédures, mobilisent et gèrent les ressources et exécutent les programmes.

Compte tenu des besoins actuels en matière de conformité et de développement, le domaine d'impact sur le développement de programmes a lancé, en coordination avec nos départements et programmes pertinents, les projets de développement suivants :

- Projet de développement des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)
- Projet de création de panels continentaux de gestion des résultats
- Projet pilote pour les organisations responsables de grandes manifestations (OGM)
- Projet de programmes de contrôles pour les OAD prioritaires

Projet de développement des AUT

L'objectif du projet de développement des AUT est d'améliorer les programmes d'AUT des ONAD et des ORAD, en renforçant l'infrastructure et la capacité entourant les AUT, ainsi qu'en sensibilisant les sportifs et leur personnel d'encadrement.

En 2021, une enquête a été mise en place pour évaluer la connaissance des sportifs et des médecins concernant les [AUT](#) et la [Liste des substances et méthodes interdites \(Liste\)](#). Il y avait près de 5000 participants du monde entier venus d'Afrique, d'Asie/Océanie, des Caraïbes et d'Amérique latine. À partir du sondage, nous avons identifié les mesures clés suivantes :

- affiner les buts et objectifs des AUT dans les programmes d'éducation des OAD;
- faciliter la sensibilisation des sportifs à la plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage (ADEL) de l'AMA et à d'autres ressources sur les AUT et la Liste;
- rappeler aux sportifs et aux médecins les principales étapes de la procédure des AUT.

Compte tenu des lacunes en matière de conformité, le projet a identifié la nécessité d'élaborer plusieurs ressources sur les AUT, qui ont ensuite été créées et publiées sur ADEL sous la direction du département Science et médecine de l'AMA et en coordination avec le Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code (CISP). Dans le même ordre d'idées, le projet a servi de centre de coordination pour cerner les lacunes dans les connaissances des OAD et commencera à offrir de la formation en 2022 avec le soutien du [cadre global d'apprentissage et de développement \(GLDF\)](#) de l'AMA.

Développement de programmes

Projet de création de panels continentaux de gestion des résultats

L'objectif du projet de création de panels continentaux de gestion des résultats est d'appuyer le travail de [gestion des résultats](#) effectué par les 12 ORAD, y compris le travail que les ONAD délèguent aux ORAD.

En 2021, le projet a permis aux ORAD de créer trois structures continentales de gestion des résultats abordables et fiables pour l'Afrique, les Amériques et l'Asie/Océanie. Cela garantira que les pays des ORAD, ainsi que toutes les autres OAD qui pourraient choisir d'utiliser les groupes continentaux à l'avenir, satisfont aux exigences du Code et du Standard international pour la gestion des résultats (SIGR) en matière d'indépendance des panels d'audience tout en améliorant la qualité des décisions des groupes continentaux.

En collaboration avec les départements Éducation, Affaires juridiques et Relations avec les ONAD/ORAD, ce projet a coordonné le développement de plusieurs activités de formation et ressources de renforcement des capacités pour le projet de création de panels continentaux de gestion des résultats et le personnel des ORAD, y compris la formation en ligne offerte par un canal unique sur ADEL.

Projet pilote pour les organisations responsables de grandes manifestations (OGM)

Le projet pilote a été conçu dans le but de renforcer le soutien de l'AMA aux grandes manifestations. Le pilote a deux objectifs :

- évaluer et améliorer les ressources de l'AMA en matière d'OGM; et
- fournir un soutien à un événement d'OGM en développement qui sera organisé en 2022.

Les Jeux Méditerranéens ont été sélectionnés pour le pilote en 2021, qui ont eu lieu à Oran, en Algérie, en juillet 2022. L'objectif était de les aider à mettre en œuvre un programme conforme au Code, en utilisant les Jeux comme une occasion d'améliorer la capacité antidopage locale et régionale.

Sous la direction de l'équipe du projet, un groupe de travail sur les Jeux a été formé pour planifier et coordonner les activités de renforcement des capacités et de formation en vue des Jeux. Le groupe de travail comprenait des membres du Comité international des Jeux méditerranéens, du Comité local d'organisation d'Oran, de l'ONAD algérienne, de l'ONAD turque (en tant qu'OAD mentor) et de l'AMA. Le projet pilote a appuyé avec succès la mise en œuvre d'activités dans les domaines de l'engagement des sportifs; Renseignement et enquêtes; Gestion des résultats; Contrôles; AUT; et le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS). Nous sommes heureux de dire que le programme antidopage des Jeux a dépassé toutes les attentes.

Développement de programmes

Projet de programmes de contrôles pour les OAD prioritaires

En 2021, une étude des données de conformité de 2019 à 2021 a montré que les contrôles étaient le domaine du programme antidopage qui générait le plus de non-conformités, démontrant la nécessité de coordonner davantage les initiatives de développement des contrôles dans l'ensemble des départements de l'AMA.

Par conséquent, le développement de programmes a collaboré avec les départements concernés de l'AMA pour lancer un projet de développement de contrôles pour les OAD prioritaires qui vise à les aider à élaborer des programmes de contrôle conformes au Code en leur offrant des opportunités sur mesure de renforcement des capacités et des compétences. Une OAD est jugée « prioritaire » en fonction des problèmes de conformité relevés dans les données du questionnaire de conformité au Code ainsi que des commentaires des bureaux régionaux et du département des Contrôles.

Le projet de développement de programmes a coordonné la formation de l'équipe de projet ainsi que l'élaboration d'une ébauche de plan de projet, qui devrait être mis en œuvre en 2022 et 2023. En 2022, l'accent a été mis sur l'analyse des données du questionnaire sur la conformité au Code et la collecte des commentaires des départements de l'AMA sur l'état des programmes de contrôle des OAD. D'après l'analyse, un certain nombre d'OAD seront sélectionnées pour suivre une formation et du mentorat en 2023, dans le cadre du Cadre global d'apprentissage et de développement (GLDF) de l'AMA.



Faire progresser les connaissances scientifiques et médicales et en tirer profit pour assurer la mise en œuvre efficace du Code mondial antidopage et de ses Standards internationaux connexes est une priorité clé pour l'AMA. Par l'entremise de plusieurs [groupes consultatifs d'experts](#) composés d'experts scientifiques et médicaux internationaux, le département Science et médecine de l'AMA a continué de collaborer en 2021 avec des personnes, des équipes et des organisations afin de renforcer le système mondial antidopage.

Les rôles et responsabilités du département Science et médecine se répartissent dans les catégories suivantes, qui se combinent pour former un ensemble robuste d'outils intégrés :

1. [Programme de recherche scientifique](#)
2. [Liste des substances et méthodes interdites](#)
3. [Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques](#)
4. [Passeport biologique de l'Athlète](#)
5. [Accréditation des laboratoires antidopage](#)
6. Projets spéciaux



1. Programme de recherche scientifique de l'AMA

La [recherche scientifique](#) novatrice aide à identifier les nouvelles tendances et les défis émergents, tels que les nouvelles substances ayant un potentiel de dopage et les nouvelles méthodes d'administration, et soutient également le développement de méthodes de détection.

Chaque année, l'AMA lance un [appel à candidatures](#) pour des bourses de recherche scientifique, et promeut et finance des projets sur :

- le développement ou l'optimisation d'outils analytiques pour la détection de substances ou de méthodes dopantes;
- l'évolution du PBA; et
- la pharmacologie des substances interdites ou des combinaisons de médicaments.

Depuis 2001, l'AMA a investi près de 86,5 millions de dollars américains (fin 2021) dans plus de 500 projets de recherche, aidant ainsi des chercheurs du monde entier à réaliser des percées dans le domaine de la science antidopage. Les bourses de l'AMA sont essentielles parce qu'elles augmentent le volume de recherche consacré à la mise au point de méthodes de détection nouvelles et améliorées pour les substances et les méthodes améliorant la performance et attirent des chercheurs ayant de nouvelles façons de penser.

En 2021 seulement, plus de 50 publications ont été issues de recherches scientifiques financées par l'AMA. S'appuyant sur de nombreuses années de recherche antidopage, l'AMA a également [approuvé un nouveau document technique pour les contrôles et l'analyse des gouttes de sang séché](#) en mai 2021. Le document technique est entré en vigueur en septembre 2021 et l'AMA a aidé les OAD et les laboratoires accrédités par l'AMA à mettre progressivement en œuvre cette méthode.

Programme annuel de demande de bourse

En 2021, l'AMA a reçu 66 demandes de projets, en approuvant 24, pour un financement de 2,8 millions de dollars américains. À la mi-décembre, l'AMA a lancé un appel à projets pour les bourses de recherche scientifique 2022. En dehors des appels de propositions officiels, l'AMA encourage les scientifiques à soumettre à l'AMA des idées qui pourraient avoir une application bénéfique dans la lutte contre le dopage, en communiquant avec science@wada-ama.org.

Les projets entrepris en 2021 qui ne relevaient pas de l'appel annuel comprenaient ceux financés par le gouvernement canadien; le fonds conjoint du Partenariat pour une compétition propre; et le partenariat de l'AMA avec les Fonds de recherche du Québec (FRQ) qui soutient la recherche en intelligence artificielle et l'identification de nouveaux biomarqueurs du dopage.

Prévalence du dopage dans le sport

L'estimation de la prévalence du dopage dans les sports et les pays est essentielle pour mieux comprendre le dopage et mesurer objectivement l'impact du programme mondial antidopage. Le [Groupe de travail sur la prévalence](#) de l'AMA vise à soutenir la recherche et le développement d'outils appropriés pouvant être utilisés par les partenaires pour évaluer la prévalence du dopage dans leur sport ou leur pays.

L'AMA S'ENGAGE À FINANCER
DES PROJETS DE RECHERCHE
ET À CONTRIBUER AU BAGAGE
DE CONNAISSANCES EN
PUBLIANT DANS DES REVUES
ÉVALUÉES PAR DES PAIRS.

2. Liste des substances et méthodes interdites

Comme elle le fait chaque année, en 2021, l'AMA a mené un vaste processus de consultation sur la Liste des substances et méthodes interdites (Liste), auquel participent certains des experts les plus qualifiés dans les domaines de la science et de la médecine du monde entier. Cela permet à

l'AMA d'examiner les dernières tendances et recherches scientifiques pour s'assurer que toute substance ou méthode nouvelle ou existante qui pourrait répondre aux critères d'inscription à la Liste est prise en compte en temps opportun afin de protéger la santé des sportifs et de maintenir des règles du jeu équitables pour tous. Comme à l'accoutumée, le processus a débuté en janvier et s'est achevé par la publication de la Liste avant le 1^{er} octobre pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

3. Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Le processus d'[autorisation d'usage à des fins thérapeutiques \(AUT\)](#) est un moyen par lequel un sportif peut obtenir l'autorisation d'utiliser une substance ou une méthode interdite pour le traitement d'une condition médicale légitime. Le processus d'AUT est une partie nécessaire du sport d'élite et est largement accepté par les sportifs, les médecins et les parties prenantes antidopage du monde entier.

Le Standard international pour l'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) et les lignes directrices

Une version actualisée du [SIAUT](#), qui fournit un cadre rigoureux pour l'évaluation et l'octroi potentiel des AUT, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Les Lignes directrices de l'AMA pour le [SIAUT](#) constituent une ressource additionnelle complète pour aider les sportifs, leur personnel d'encadrement, les organisations antidopage (OAD) et les médecins.

En 2021, un total de 2345 nouvelles AUT approuvées ont été enregistrées dans le [Système d'administration et de gestion antidopage \(ADAMS\)](#) de l'AMA, comparativement à 2130 en 2020.

Les ONAD restent les OAD les plus actives, incluant 83 % de toutes les AUT. Les fédérations internationales (FI) ont enregistré 15 % du total, les organisations responsables de grandes manifestations (OGM) 1 % et les autres (par exemple, les confédérations sportives continentales) ont enregistré <1 %.

Les FI et les OGM peuvent reconnaître les AUT accordées par d'autres OAD, plutôt que d'exiger de nouvelles demandes d'AUT. Les AUT approuvées pour la catégorie S9 (glucocorticoïdes) figurant sur la Liste des interdictions demeurent les plus courantes (30 % du total), suivies de la catégorie S6 (stimulants) à 24 % et de la catégorie S4 (hormones et modulateurs métaboliques) à 15 %.

L'AMA examine toutes les AUT en fonction de la priorisation des risques. En 2021, l'Agence a mené huit examens des AUT, tous de sa propre initiative.

Lignes directrices des médecins pour les AUT et listes de contrôle des AUT

Afin d'assurer un processus harmonisé et de grande qualité de demande et d'évaluation des AUT, le département Science et médecine de l'AMA, en collaboration avec des experts internationaux, met régulièrement à jour les Lignes directrices pour les médecins et les Listes de contrôle des AUT publiées sur le site Web de l'Agence. Ces documents, qui ont été mis à jour en [novembre 2021](#), aidant les comités d'AUT du monde entier à évaluer les AUT pour des conditions médicales spécifiques et décrivent les exigences d'une demande d'AUT appropriée. De nombreuses lignes directrices et listes de contrôle ont dû être mises à jour pour tenir compte des nouvelles règles concernant les voies d'administration injectables de glucocorticoïdes (GC) entrées en vigueur en vertu de la Liste des interdictions de 2022. À cet égard, l'AMA a publié en octobre un [document d'orientation sur les GC et les AUT](#) afin d'aider les partenaires antidopage à comprendre les nouvelles règles.

4. Passeport biologique de l'athlète

L'AMA continue de diriger l'élaboration du Passeport biologique de l'athlète (PBA). Puisant outil antidopage, le PBA surveille certaines variables biologiques au fil du temps pour révéler l'effet du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle des substances et des méthodes dopantes par des contrôles analytiques du dopage.

Avec plus de 200 violations des règles antidopage (VRAD) à ce jour directement basées sur le PBA, le programme continue d'être couronné de succès également dans son application pour conduire et soutenir les enquêtes. À la fin de 2021, 200 OAD exécutaient des programmes de PBA appuyés par l'une des 16 unités de gestion du passeport de l'Athlète approuvées par l'AMA, avec 29 laboratoires accrédités par l'AMA et deux laboratoires approuvés par l'AMA capables d'effectuer des contrôles liés au PBA.

Nouveau programme d'éducation pour les experts du PBA

Afin d'assurer un examen équitable et uniforme des PBA fondé sur les connaissances scientifiques les plus récentes, le département Science et médecine de l'AMA a lancé en 2021 le programme d'éducation des experts en hématologie du PBA destiné aux experts qui examinent les passeports dans [ADAMS](#) au nom des OAD. Ce programme est accessible aux experts du PBA sur la [plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage \(ADEL\)](#) de l'AMA et comprend du matériel de référence et une série de webinaires dédiés.

5. Accréditation des laboratoires antidopage

Le système mondial de contrôles antidopage est desservi par un réseau mondial de laboratoires accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons, communiquent les résultats des contrôles et saisissent les informations dans ADAMS. En renforçant constamment son processus d'accréditation et de surveillance des laboratoires, l'AMA s'efforce d'assurer des résultats harmonisés et de haute qualité pour l'ensemble de la communauté antidopage internationale.

En 2021, l'AMA a :

- rétabli l'accréditation du [laboratoire d'Helsinki](#) (mars);
- révoqué l'accréditation du [laboratoire d'Athènes](#) (août);
- rétabli l'accréditation du [laboratoire de Bangkok](#) (août);
- annulé l'approbation du [laboratoire de Moscou](#) (octobre);
- prolongé la restriction des tests analytiques sur le [laboratoire de Bucarest](#) (novembre); et
- rétabli l'accréditation du [laboratoire de New Delhi](#) (décembre).

Également en 2021, l'AMA a [publié des lignes directrices mises à jour pour les laboratoires](#), qui traitent de questions techniques et procédurales spécifiques, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Plus tard dans l'année, quatre [documents techniques révisés](#) pour les laboratoires pour 2022 ont été publiés, reflétant les progrès scientifiques et technologiques dans la réalisation de contrôles antidopage et la communication des résultats des contrôles.

6. Projets spéciaux

Le département Sciences et médecine entreprend également tout au long de l'année d'autres projets qui revêtent une grande importance pour la lutte contre le dopage. Il s'agit notamment de la coopération avec d'autres organisations internationales, de l'organisation de réunions et de colloques scientifiques, de la collaboration avec des experts et de la publication fréquente d'articles et de conférences.

Voici quelques-uns des étapes les plus remarquables de 2021 :

- un [accord avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime \(ONUDC\)](#), qui fournit un cadre mutuel pour la coopération et l'échange d'informations entre les deux organismes;
- un [protocole d'accord avec la grande société pharmaceutique japonaise Shionogi & Co. Ltd.](#), qui garantit que l'AMA est informée immédiatement de tout nouveau composé ou substance Shionogi en développement qui pourrait donner lieu à un abus de dopage lié au sport;
- la publication de « [Emerging Drugs in Sport](#) », un livre coédité par le Dr Olivier Rabin (directeur principal, Sciences et médecine de l'AMA) et la professeure Ornella Corazza [professeure agrégée en toxicomanie et comportements à l'Université de Hertfordshire, au Royaume-Uni, et éminente chercheuse dans le domaine des nouvelles substances psychoactives]. Le livre fournit les dernières découvertes sur la lutte contre le dopage, y compris les techniques, la réglementation, la politique et la structure du marché des nouvelles substances psychoactives utilisés dans le sport.



Contrôles

Les contrôles sont un outil important dans la protection du sport propre dans le monde entier, à la fois comme moyen de détection, mais aussi de dissuasion pour les sportifs qui pourraient envisager de se doper. En vertu du [Code mondial antidopage \(Code\)](#), les contrôles sont un processus en deux étapes comprenant la collecte et l'analyse d'échantillons. Les organisations antidopage (OAD) – y compris les organisations nationales antidopage (ONAD), les organisations régionales antidopage (ORAD), les fédérations internationales (FI) et les organisations responsables de grandes manifestations (OGM), souvent avec l'aide des autorités de prélèvement d'échantillons et des tiers délégués – prélèvent les échantillons d'urine et de sang des sportifs. Ensuite, les laboratoires accrédités par l'AMA et approuvés dans le cadre du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) [analysent les échantillons](#) sur la base de la [Liste des substances et méthodes interdites \(Liste\)](#).

En vertu du Code, les sportifs peuvent être tenus de fournir un échantillon en tout temps et en tout lieu par une OAD ayant autorité de contrôle sur eux. Bien que l'AMA ne soit pas un organisme de contrôle, elle a le pouvoir d'effectuer des contrôles dans des circonstances exceptionnelles, par exemple pour faciliter la collecte de renseignements, les enquêtes et la supervision de la conformité d'une OAD.

Directives de l'AMA a l'intention des autorités de contrôle pendant la COVID-19

Au cours de l'année 2021, l'AMA a continué de surveiller la situation liée à la COVID-19 et a fourni des conseils aux autorités de contrôle et aux sportifs. En février 2021, l'AMA a publié une mise à jour du document de [questions et réponses pour les sportifs en lien avec la COVID-19](#), qui abordait des questions telles que : minimiser le risque de contracter ou de transmettre le virus; les contrôles; la communication des informations sur la localisation; valider les AUT; l'impact des vaccins de la COVID-19; et maintenir l'intégrité du système mondial antidopage.

L'AMA a également dirigé plusieurs initiatives visant à permettre aux programmes de contrôle de se poursuivre d'une manière qui protège la santé et la sécurité des sportifs et du personnel chargé du prélèvement des échantillons. Cela comprenait l'élaboration de trois versions successives d'un document d'orientation en collaboration avec plusieurs groupes d'intervenants, y compris le Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques de l'Agence, l'Organisation mondiale de la Santé et un groupe d'experts sur les ONAD.

La version la plus récente, les [Directives concernant les contrôles de l'AMA pendant la pandémie de COVID-19](#), a été publiée en décembre 2021 et couvrait les domaines suivants touchés par la COVID-19 : la fourniture d'informations sur la localisation; le prélèvement d'échantillons; le transport vers les laboratoires; l'analyse des échantillons; et d'autres activités et obligations dans le cadre du Programme mondial antidopage.

Contrôles

Impact de la COVID-19 sur le prélèvement d'échantillons

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur les activités de dépistage à l'échelle mondiale en 2020 et en 2021. Les taux de collecte d'échantillons se sont toutefois considérablement rétablis depuis mars 2021, alors que le déploiement des programmes de vaccination contre la COVID se poursuit et que les pays sortent de ces temps difficiles. En effet, les contrôles hors compétition effectués de janvier à décembre 2021 se sont chiffrés à 171 832,

ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à la même période en 2019 (163 067 échantillons).

Les contrôles en compétition au cours de la période de janvier à décembre 2021 ont connu une baisse de 28 % par rapport à la même période en 2019, en grande partie en raison du nombre inférieur de compétitions organisées en 2021.

En fin de compte, le nombre total d'échantillons de 2021 a connu une augmentation de 48 % par rapport à 2020 et n'est inférieur que de 11 % aux chiffres de 2019, ce qui démontre une reprise remarquable des statistiques de contrôles.

	En compétition	Hors compétition	Total d'échantillons
2021	102 699	171 832	274 531
2020	56 776	111 480	168 256
2019	142 814	163 067	305 881

Statistiques antidopage

Chaque année, l'AMA publie deux rapports statistiques qui résument les données reçues de la part des OAD et des laboratoires accrédités par l'AMA.

En décembre 2021, l'Agence a publié le [Rapport sur les données de contrôle 2020](#), qui résume les résultats de tous les échantillons analysés par les laboratoires accrédités par l'AMA et déclarés dans le [Système d'administration et de gestion antidopage \(ADAMS\)](#) de l'Agence cette année-là. Le rapport comprend des échantillons d'urine en compétition et hors compétition, des données sanguines sur le sang et le passeport biologique de l'Athlète (PBA), ainsi que les résultats d'analyse anormaux (RAA) et les résultats atypiques (RA) qui en résultent par autorité de contrôle et par sport.

En plus du rapport sur les données de contrôle, l'AMA a également publié en 2021 le [Rapport sur les violations des règles antidopage \(VRAD\) pour 2019](#), qui fait état des infractions de dopage commises dans le sport mondial au cours de cette année.

Contrôles

Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques

En septembre 2020, l'AMA a mis sur pied un [Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques](#) afin de recueillir les commentaires des OAD sur leurs programmes de contrôle pendant la pandémie, d'examiner les leçons apprises et d'envisager des moyens de faire face à toute autre crise qui pourrait survenir en matière de contrôle, entre autres activités.

Le Groupe, composé de 10 membres, comprend un représentant des sportifs et des professionnels de la lutte contre le dopage possédant un large éventail d'expertise scientifique, médicale, juridique et autre provenant des ONAD, des FI et des laboratoires accrédités par l'AMA. Le Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques fournit des conseils, des recommandations et des orientations à l'AMA concernant l'examen de la mise en œuvre et le développement ultérieur des programmes de contrôle,

ainsi que d'autres processus connexes liés au [Standard international pour les contrôles et les enquêtes \(SICE\)](#) et au [Document technique pour les analyses spécifiques par sport \(DTASS\)](#), afin d'améliorer l'efficacité globale des programmes de contrôle.

La principale responsabilité du Groupe en 2021 était de mener une étude de faisabilité sur des programmes alternatifs et innovants de collecte d'échantillons. L'étude visait à déterminer si les procédures de prélèvement d'échantillons pouvaient être encore améliorées pour faire face à l'avenir à des crises telles que la pandémie de COVID-19, tout en maintenant l'intégrité du processus de prélèvement des échantillons. L'étude de faisabilité a été réalisée par un sous-groupe de travail du Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques qui a débuté en 2021 et s'est terminée début 2022. L'objectif était de produire une nouvelle ébauche d'annexe au SICE pour les contrôles virtuels pendant une pandémie qui permettrait d'harmoniser les procédures pour les OAD qui pourraient mettre en œuvre un tel programme de collecte d'échantillons dans cet environnement particulier uniquement. Une série de [changements](#) apportés au SICE a été approuvée par le Comité exécutif de l'AMA en septembre 2022, et l'[ajout de l'annexe K](#), « Prélèvement d'échantillons d'urine dans un environnement virtuel pendant une pandémie », a été approuvé en novembre 2022. Le SICE 2023 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.



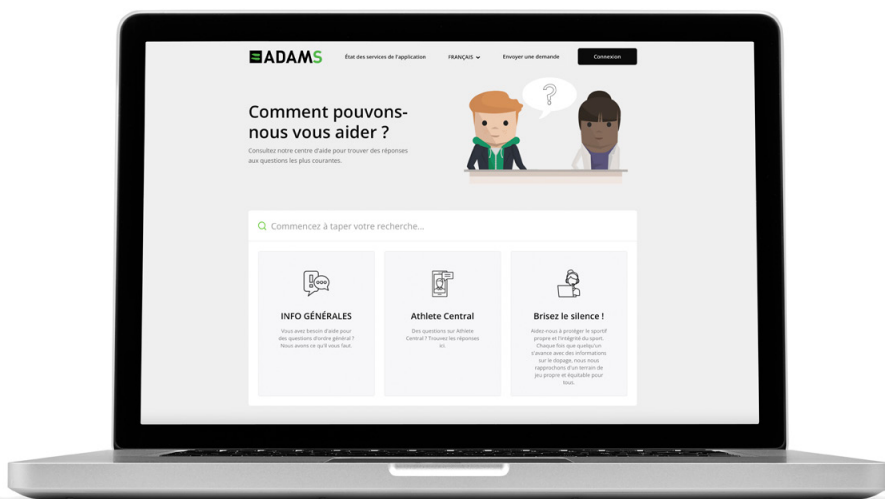
Systeme d'administration et de gestion antidopage

Le [Système d'administration et de gestion antidopage \(ADAMS\)](#) a été lancé en 2005 en tant que mécanisme visant à aider les partenaires à mettre en œuvre le [Code mondial antidopage \(Code\)](#) et à faciliter la coordination et la surveillance des activités antidopage dans le monde entier.

Il est conçu pour être un système Web sécurisé et gratuit qui centralise les informations liées au contrôle du dopage, telles que les données de localisation des sportifs, l'historique des contrôles, les résultats de laboratoire, le [Passeport biologique de l'Athlète \(PBA\)](#), les [autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(AUT\)](#) et les informations sur les violations des règles antidopage (VRAD).

L'AMA est consciente qu'un système tel qu'ADAMS, basé sur la technologie, doit évoluer constamment pour rester adapté à ses objectifs, et l'Agence fait tout son possible pour s'assurer que le système demeure à la pointe. [ADAMS « Prochaine Génération »](#) est une refonte complète du système, reconstruisant un module à la fois pour mettre en place progressivement un tout nouveau centre mondial d'échange d'informations antidopage.

L'équipe des technologies de l'information (TI) de l'AMA a réalisé des progrès significatifs en 2021 en ce qui concerne l'avancement d'ADAMS « Prochaine Génération », particulièrement en ce qui concerne DCO Central.



ADAMS EST CONÇU POUR PERMETTRE AUX DONNÉES ANTIDOPAGE D'ÊTRE ENREGISTRÉES ET PARTAGÉES EN TOUTE SÉCURITÉ ENTRE LES ORGANISATIONS CONCERNÉES. IL FAVORISE L'EFFICACITÉ ET LA TRANSPARENCE DANS TOUTES LES ACTIVITÉS ANTIDOPAGE.

Systeme d'administration et de gestion antidopage

1. DCO Central

En 2021, nous avons lancé [DCO Central](#), l'application de collecte d'échantillons sans papier de l'AMA. L'outil a été élaboré de concert avec les agents de contrôle du dopage et les organisations antidopage. Les commentaires des utilisateurs ont été très positifs, avec plus de 2500 formulaires de contrôle du dopage créés dans les six mois suivant leur publication.

DCO Central offre des fonctionnalités telles que :

- versions en ligne et hors ligne;
- versions iOS et Android;
- une interface multilingue pour sportifs;
- le scannage de codes d'échantillons;
- accès en temps réel aux données de localisation des sportifs à partir d'ADAMS;
- versions PDF cryptées envoyées directement aux sportifs; et
- transfert automatique des informations nécessaires directement aux laboratoires.

En plus de permettre le téléchargement direct dans ADAMS, DCO Central a ouvert la voie à l'ouverture d'interfaces de programmation d'application (API) pour communiquer avec d'autres systèmes. Une preuve de concept technique de l'API a été lancée et sera achevée en 2022.

Pour compléter DCO Central, nous avons également lancé le module Formulaire de contrôle du dopage de nouvelle génération, qui permet à ses utilisateurs de télécharger tous les formulaires générés, y compris leurs signatures électroniques.

2. Mises à niveau des performances

En 2021, l'équipe des TI a également effectué une refonte majeure de la base technique d'ADAMS afin d'améliorer le rendement, y compris des mises à niveau de la solution d'authentification unique et de la base de données. Ces améliorations ont entraîné une disponibilité du système supérieure à 99,7 %.

3. Stratégie et innovation

En plus des mises à jour régulières d'ADAMS pour assurer la conformité au Code, l'équipe des TI a défini une stratégie triennale approfondie qui accorde la priorité au renforcement des relations avec les intervenants et au développement de la transformation numérique de l'organisation. À cet effet, au cours de l'année 2021, nous avons organisé une série de réunions des parties prenantes afin de renforcer la coopération et d'améliorer l'innovation.



DCO Central

Sports

OBTENIR

Revue financière 2021

Alors que la pandémie de COVID-19 s'est poursuivie jusqu'en 2021, l'AMA a démontré sa résilience en traversant cette année difficile tout en obtenant des résultats dans tous les domaines prioritaires. Nous sommes reconnaissants envers nos partenaires pour leur collaboration et leur soutien continu à la mission de collaboration mondiale de l'AMA pour un sport sans dopage.



Contributions 2021

L'AMA a terminé l'année 2021 avec un bénéfice d'exploitation de 42,2 millions de dollars américains (USD). Sur la base de contributions budgétaires de 20,2 millions USD chacune, les fonds reçus des autorités publiques et du Mouvement sportif ont atteint respectivement 99 % et 91 %. Toutes les contributions annuelles de contrepartie du Comité international olympique (CIO) ont été reçues au début de 2022.

En 2021, l'AMA a reçu 387 000 USD de plusieurs autorités publiques pour des contributions liées aux années précédentes.

Des contributions supplémentaires d'un montant de 90 000 USD ont été reçues des gouvernements australien et japonais.

En ce qui concerne le financement spécial du CIO et des autorités publiques pour la recherche scientifique et les enquêtes, annoncé en novembre 2019, nous sommes heureux d'annoncer qu'en 2021, l'AMA a reçu les montants restants promis par le Canada, l'Égypte, la France, l'Inde et l'Arabie saoudite, qui s'élevaient à plus de 2 millions USD. Avec les fonds de contrepartie du CIO, cette initiative a représenté un total de 7,1 millions USD supplémentaires pour la recherche scientifique et les enquêtes en 2020 et 2021.

Dans le cadre de l'entente d'accueil de l'AMA avec [Montréal International](#) qui, en 2019, a été prolongée de 2021 à 2031, l'AMA reçoit maintenant une subvention annuelle de 2,4 millions USD pour accueillir le siège social de l'Agence à Montréal. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux 1,4 million USD des années précédentes.

Encore une fois, l'AMA est très reconnaissante du soutien financier de ses partenaires.

Voir [page 85](#) pour plus d'informations sur les contributions.

Résultats d'exploitation

En 2021, l'AMA a enregistré un surplus (excédent des revenus sur les dépenses) de 4,2 millions USD, par rapport à un surplus budgétisé de 213 000 USD. Cela est largement attribuable au fait que la plupart des activités et des événements se sont déroulés virtuellement ou en mode hybride.

Les charges d'exploitation totales ont été enregistrées à 38,5 millions USD pour 2021.

Malgré la COVID-19, l'AMA a mené certaines activités essentielles et certains événements en personne, mais à une échelle beaucoup plus petite que ce ne serait normalement le cas. Par exemple, nous n'avons envoyé qu'une petite équipe de direction et une équipe d'observateurs indépendants aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo; nous avons tenu une réunion hybride du Comité exécutif en septembre à Istanbul; et nous avons organisé une réunion hybride du Comité exécutif et une réunion du Conseil de fondation en novembre à Paris. Cependant, comme les restrictions COVID-19 étaient toujours en place pour les grandes manifestations en Suisse, le Symposium annuel de l'Agence a été reporté pour une deuxième année. Par conséquent, à la suite des voyages qui ont eu lieu en 2021, les dépenses de voyage et d'hébergement ont augmenté à 866 000 USD contre 579 000 USD en 2020.

En ce qui concerne toutes les autres activités et projets, ils ont été principalement réalisés en ligne, y compris le recrutement de nouvelles ressources principalement pour les Technologies de l'information (TI), l'Éducation et les Ressources humaines. La forte demande constante d'activités et d'éléments à livrer a nécessité des ressources supplémentaires dans certains domaines clés, ce qui explique l'augmentation des salaires et autres coûts de personnel par rapport à l'année précédente. Il convient de noter que pour les TI, certains des nouveaux recru-

tements sont effectués en remplacement d'anciens consultants. Des ressources spécifiques ont été engagées pour des projets spéciaux triennaux dans le domaine des Renseignements et enquêtes, qui sont entièrement couverts par le financement spécial par les autorités publiques et le CIO précédemment mentionné.

Les dépenses d'information et de communication ont augmenté d'année en année, l'AMA ayant investi dans l'élaboration d'une refonte complète de son site Web, qui a été lancé en janvier 2022. De plus, la plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage (ADEL) remaniée et améliorée a été relancée avec succès en janvier 2021, attirant plus de 80 000 utilisateurs à la fin de 2021.

Aussi, en 2021 :

- les activités de contrôle dans le monde, y compris celles coordonnées par l'AMA, n'étaient pas à leur niveau habituel, mais néanmoins plus élevées qu'en 2020, ce qui s'est traduit par des dépenses de fin d'année de l'AMA de 398 000 USD contre 304 000 USD en 2020;
- les activités d'accréditation des laboratoires ont augmenté à 382 000 USD contre 301 000 USD en 2020 ;
- les bourses de recherche versées ont été maintenues au même niveau que l'année précédente, à 1,4 million USD ;
- le total des engagements pour les projets de recherche scientifique s'est élevé à 3,7 millions USD (1,3 million USD provenait du fonds spécial de recherche);
- les frais juridiques encourus se sont élevés à 2,7 millions USD. En ce qui concerne les frais juridiques, un certain nombre d'affaires antidopage très médiatisées, par exemple les affaires de l'Agence antidopage russe (RUSADA) et du nageur chinois Sun Yang, ont continué de nécessiter l'allocation de ressources financières. Il convient toutefois de noter que dans le cas de RUSADA, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a accordé 1,3 million USD à l'AMA (le montant le plus élevé de l'histoire du TAS). Cet argent servira à alléger certains des coûts engagés par l'Agence en liant avec ces cas.

Les frais d'administration ont augmenté de 650 000 USD par rapport à 2020. Cela s'explique principalement par une augmentation significative des coûts d'assurance; un retour à certaines activités; et la reprise des événements en personne et/ou hybrides. Les coûts informatiques se sont élevés à 1,4 million USD, dépassant 2020 de 162 000 USD – principalement en raison du renforcement des mesures de sécurité, des licences logicielles et de la maintenance des systèmes.

Investissements

En 2021, l'AMA a engagé des dépenses en immobilisations de 2,5 millions USD, soit 400 000 USD de moins qu'en 2020. La poursuite du développement du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) est demeurée une priorité clé, avec des investissements s'élevant à près de 1,8 million USD. Une étape importante a été franchie en 2021 pour ADAMS avec le lancement en mai du système de contrôle du dopage sans papier.

À l'instigation du Plan stratégique 2020–2024 et de la pandémie de COVID-19, l'AMA a entrepris en 2020 un projet de transformation organisationnelle et de nouvelles méthodes de travail avec le soutien de PricewaterhouseCoopers (PwC). Cela a nécessité un examen de la structure organisationnelle de l'AMA pour s'assurer qu'elle est mise en place de manière à optimiser le rendement et à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique, et de veiller à ce que nos modèles de gestion de la main-d'œuvre et de collaboration soient optimisés compte tenu des exigences et des possibilités du télétravail et d'autres méthodes de travail. Liés à ce projet, nous avons abandonné notre projet d'agrandissement du bureau de Montréal. Au lieu de cela, en 2021, l'AMA a commencé à réaménager et à rénover l'empreinte actuelle des bureaux pour tenir compte de l'état post-COVID; Ainsi, moins d'employés seraient simultanément présents dans le bureau, ce qui se traduirait par des économies importantes.

Les revenus à court et à long terme des intérêts sur investissement ont atteint 628 000 USD en 2021, soit une baisse de 7 % par rapport à 2020. Bien que l'AMA ait maintenu sa politique de placement prudente consistant à ne pas investir de fonds dans des produits financiers spéculatifs, la hausse de l'inflation au second semestre de 2021 aura probablement une incidence sur notre portefeuille de placements.

Excédent et réserves

En raison de l'excédent mentionné précédemment, les réserves d'exploitation ont augmenté à 7,4 millions USD, soit une augmentation de 1 million USD pour 2021 conformément à la politique de réserves convenue. Malgré l'augmentation, nous n'avons pas encore atteint le niveau fixé et approuvé par le Comité exécutif en 2015, qui consistait à constituer une réserve équivalente à six mois d'exploitation (ou 9,6 millions USD sur la base du niveau d'exploitation à ce moment-là). Comme une certaine incertitude plane encore sur l'économie mondiale, la réserve contribue à assurer la continuité des activités de l'Agence. Plus important encore, l'AMA continue de contrôler étroitement les dépenses et les économies afin qu'elles soient réinvesties dans des programmes et des activités qui sont utiles à la communauté antidopage mondiale.

En ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie (à l'exclusion des engagements), l'AMA a clôturé l'année à 26,8 millions USD, contre 22,3 millions USD en 2020.



Situation financière

Dans l'ensemble, à la fin de 2021, la situation financière de l'Agence était positive. Compte tenu de l'approbation par le Conseil de fondation en 2017 d'une augmentation annuelle de 8 % (pour les années 2018 à 2022), l'AMA a continué de répondre aux attentes du Conseil de fondation et de ses partenaires. L'AMA est satisfaite de la performance financière continue de l'Agence et des progrès réalisés en 2021. Nous avons démontré notre résilience et notre agilité pendant la période sans précédent de la pandémie et continuons d'exécuter notre plan stratégique 2020–2024 avec l'engagement et le soutien inestimables de toutes nos parties prenantes. Nous sommes toutefois conscients des défis qui nous attendent et nous continuerons d'être les gardiens responsables du bien-être financier à long terme de l'Agence.



Dao Chung
Cheffe des finances

SOURCES DES CONTRIBUTIONS

Chiffres réels 2018 – 2021 et plan budgétaire 2022 – 2025

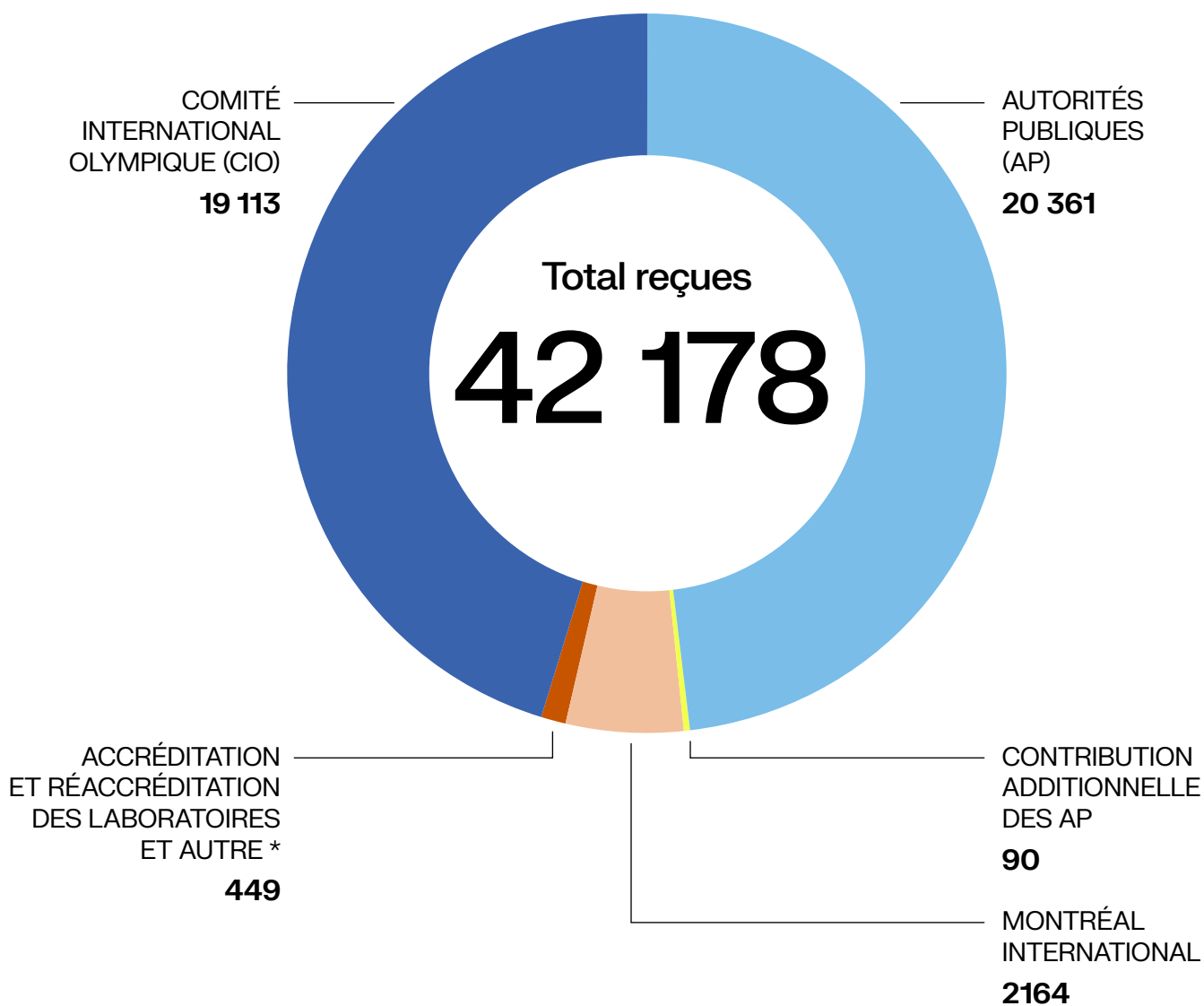
	COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)	AUTORITÉS PUBLIQUES (AP)	CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES AP	MONTRÉAL INTERNATIONAL	ACCREDITATION ET RÉACCREDITATION DES LABORATOIRES ET AUTRE *	TOTAL
Chiffres réels 2018	16 055	16 349	1263	1471	248	35 386
Chiffres réels 2019	17 336	17 214	1621	1452	426	38 050
Chiffres réels 2020	18 073	18 583	271	1405	202	38 535
Chiffres réels 2021	19 113	20 361	90	2164	449	42 178
Plan budgétaire 2022	21 838	21 838	35	2444	345	46 500
Plan budgétaire 2023	23 585	23 585	195	2444	355	50 164
Plan budgétaire 2024	25 000	25 000	195	2444	355	52 994
Plan budgétaire 2025	26 500	26 500	195	2444	355	55 994

Tous les chiffres sont en milliers de dollars US / 2022 à 2025 sont des chiffres projetés : 2022-2023 à 8%, 2024-2025 à 6%.

* Accréditation et réaccréditation des laboratoires, Supervision de la conformité

SOURCES DES CONTRIBUTIONS REÇUES EN 2021

Tous les montants sont en milliers de \$ US



* Accréditation et réaccréditation des laboratoires, Supervision de la conformité

CONTRIBUTIONS PAR RÉGION (AP)

Tous les montants sont en milliers de \$ US

Afrique

0,4 %

Reçu 65

Amériques

31 %

Reçu 5668

Asie

22 %

Reçu 3985

Europe

53 %

Reçu 9744

Océanie

3 %

Reçu 514

Total reçu : 19 974

CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES 2021 (AP)

Tous les montants sont en milliers de \$ US

Australie

55

Japon

35**Total reçu : 90**CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET ENQUÊTES (AP)

De novembre 2019 à juin 2021

Tous les montants sont en milliers de \$ US

Initiative du CIO à la Conférence mondiale 2019 à Katowice

Chine	993
Canada	748
Chypre	3
Égypte	100
France	61
Grèce	24
Inde	1000
Pologne	108
Arabie Saoudite	500
AP	3537
CIO	3537
Total reçu :	7074

États financiers 2021





Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Agence mondiale antidopage

Lausanne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des états financiers de Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, l'état des activités, l'état du résultat global, l'état de la variation des fonds propres, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS).

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité du Conseil de fondation pour les états financiers

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS. Le Conseil de fondation est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Fondation à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Le Conseil de fondation est responsable pour la supervision du processus d'établissement des états financiers.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse, les ISA et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, téléfax : +41 58 792 81 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse, les ISA et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en oeuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Fondation.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil de fondation du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités de la Fondation, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil de fondation ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Autre information

Notre audit des états financiers au 31 décembre 2021 s'est terminé par la publication de notre rapport d'audit daté du 19 mai 2022 en anglais uniquement. Ce rapport couvre la version française de ces états financiers audités. Notre rapport n'est pas modifié à cet égard.

PricewaterhouseCoopers SA

Andrea Costa

Polina Pyatakhina

Lausanne, le 19 mai 2022

Annexe:

- États financiers (bilan, état des activités, état du résultat global, état de la variation des fonds propres, état des flux de trésorerie et annexe)

Bilan

	NOTE	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Actifs					
Actifs courants					
Liquidités	4	26 797	22 341	24 459	19 713
Placements	5(b)	3 533	5 170	3 225	4 562
Comptes débiteurs	6	2 686	593	2 452	524
Instruments financiers dérivés		-	142	-	125
Autres actifs courants	7	3 003	2 608	2 741	2 301
		36 019	30 854	32 877	27 225
Actifs non courants					
Placements	5(b)	16 490	14 524	15 051	12 816
Immobilisations corporelles	8	531	586	485	518
Immobilisations incorporelles	9	5 788	6 821	5 283	6 019
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	4 495	5 055	4 103	4 460
		27 304	26 986	24 922	23 813
Total des actifs		63 323	57 840	57 799	51 038
Passifs et fonds propres					
Passifs courants					
Créanciers		2 106	2 957	1 922	2 610
Obligations locatives	10	543	524	496	462
Charges à payer	11	1 469	1 077	1 341	951
Instruments financiers dérivés		46	-	42	-
Contributions reçues d'avance		12 383	9 508	11 303	8 390
		16 547	14 066	15 104	12 413
Passifs non courants					
Passifs nets au titre des prestations	17	584	672	533	593
Obligations locatives	10	4 544	5 111	4 148	4 509
Total des passifs		21 675	19 849	19 785	17 515
Fonds propres					
Capital de fondation	12	4 006	4 006	5 000	5 000
Différences de conversion cumulées		-	-	(10 725)	(11 883)
Réserve pour les litiges	13	2 000	2 000	1 917	1 917
Réserve pour les opérations	13	7 400	6 400	6 754	6 035
Autres éléments du résultat global cumulés		477	1 057	402	931
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		27 765	24 528	34 666	31 523
Total des fonds propres		41 648	37 991	38 014	33 523
Total des passifs et des fonds propres		63 323	57 840	57 799	51 038
Engagements	20				
Engagements conditionnels	21				

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des activités

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
GOUVERNANCE
 LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ET
 LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE
 PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024
 (en milliers de francs suisses avec
 montants en dollars américains)
 NOS ACTIVITÉS
 audites à titre d'information
 complémentaire à l'exercice 2021
 ÉTATS FINANCIERS 2021

	NOTE	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	14	39 475	36 657	35 983	34 699
Subventions	15	2 254	1 676	2 055	1 586
Autres revenus	16	449	202	410	192
		42 178	38 535	38 448	36 477
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	17	20 979	17 931	19 123	16 921
Frais de voyage et de logement		866	579	789	548
Information et communication		427	53	389	50
Frais de tests		398	304	363	288
Frais d'accréditation		381	302	349	285
Subventions de projets de recherche	18	1 393	1 394	1 269	1 319
Autres subventions		50	50	46	47
Frais de consultants pour les projets		5 674	5 733	5 173	5 427
Loyers		311	277	283	262
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	560	535	511	507
Frais administratifs		2 566	1 915	2 325	1 813
Frais informatiques		1 407	1 245	1 283	1 178
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8 9	3 509	3 576	3 212	3 386
		38 521	33 894	35 115	32 031
Excédent des revenus sur les dépenses avant produits financiers (charges)		3 657	4 641	3 333	4 446
Produits financiers (charges)					
Intérêts		440	482	401	456
Frais bancaires		(145)	(125)	(132)	(118)
Gains de change nets		285	196	260	185
		580	553	529	523
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	14	4 237	5 194	3 862	4 969

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
GOUVERNANCE
 LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ET
 LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE
 (en milliers de francs suisses avec
 montants en dollars américains)
 NOS ACTIVITES
 RAPPORT FINANCIER 2021
 ÉTATS FINANCIERS 2021

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	4 237	5 194	3 862	4 969
Autres éléments du résultat global				
Élément qui sera reclassé ultérieurement à l'état des activités				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les placements classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(800)	377	(730)	287
Élément qui peut être reclassé ultérieurement à l'état des activités				
Ajustement sur conversion des devises	-	-	1 158	(3 084)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état des activités				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	220	140	201	123
Total des autres éléments du résultat global	3 657	5 711	4 491	2 295

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de la variation des fonds propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ET LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE
 PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024
 NOS ACTIVITÉS
 (en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information)
 COMPTES FINANCIERS 2021
 ÉTATS FINANCIERS 2021

	CAPITAL DE FONDATION USD	RÉSERVE POUR LITIGES USD	RÉSERVE D'OPÉRATION USD	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉS USD	EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES REPORTÉ USD	TOTAL USD
Solde au 31 décembre 2019	4 006	1 500	3 900	540	22 334	32 280
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice comptabilisé à l'état des activités	-	-	-	-	5 194	5 194
Transfert vers la réserve pour litiges et la réserve d'opération	-	500	2 500	-	(3 000)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	517	-	517
Total des autres éléments du résultat global						5 711
Solde au 31 décembre 2020	4 006	2 000	6 400	1 057	24 528	37 991
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice comptabilisé à l'état des activités	-	-	-	-	4 237	4 237
Transfert vers la réserve pour litiges et la réserve d'opération	-	-	1 000	-	(1 000)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	(580)	-	(580)
Total des autres éléments du résultat global						3 657
Solde au 31 décembre 2021	4 006	2 000	7 400	477	27 765	41 648

	CAPITAL DE FONDATION CHF	DIFFÉRENCES DE CONVERSION CUMULÉES CHF	RÉSERVE POUR LITIGES CHF	RÉSERVE D'OPÉRATION CHF	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉS CHF	EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES REPORTÉ CHF	TOTAL CHF
Solde au 31 décembre 2019	5 000	(8 799)	1 476	3 829	521	29 201	31 228
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice comptabilisé à l'état des activités	-	-	-	-	-	4 969	4 969
Transfert vers la réserve pour litiges et la réserve d'opération	-	-	441	2 206	-	(2 647)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	(3 084)	-	-	410	-	(2 674)
Total des autres éléments du résultat global							2 295
Solde au 31 décembre 2020	5 000	(11 833)	1 917	6 035	931	31 523	33 523
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice comptabilisé à l'état des activités	-	-	-	-	-	3 862	3 862
Transfert vers la réserve pour litiges et la réserve d'opération	-	-	-	719	-	(719)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	1 158	-	-	(529)	-	629
Total des autres éléments du résultat global							4 491
Solde au 31 décembre 2021	5 000	(10 725)	1 917	6 754	402	34 666	38 014

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
 LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ET LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE
 PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024
 (en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains)
 NOS ACTIVITÉS
 auditées à titre d'information
 par le cabinet KPMG
 ÉTATS FINANCIERS 2021

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Flux de trésorerie liés aux				
Activités d'exploitation				
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	4 237	5 194	3 862	4 969
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3 509	3 576	3 212	3 386
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	560	535	511	507
Excédent des coûts des prestations définies sur les contributions	65	812	59	716
Gain (perte) de change	104	204	95	(280)
Variation de la juste valeur des actifs financiers par le biais du résultat global	-	(142)	-	(125)
Variation des				
Comptes débiteurs	(2 093)	1 252	(1 928)	1 261
Autres actifs courants	(395)	(343)	(440)	(110)
Créanciers	(773)	483	(688)	145
Charges à payer	392	(126)	390	(212)
Contributions reçues d'avance	2 875	(1 032)	2 913	(1 807)
Liquidités nettes affectées aux activités d'exploitation	8 481	10 413	7 986	8 450
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(221)	(193)	(292)	(183)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 278)	(2 767)	(1 925)	(2 619)
Acquisition de placements	(6 805)	(4 706)	(6 203)	(4 455)
Produits de la cession de placements	5 800	5 471	5 287	5 178
Liquidités nettes affectées aux activités d'investissement	(3 504)	(2 195)	(3 133)	(2 079)
Activités de financement				
Paiements de capital sur les obligations locatives	(521)	(475)	(476)	(461)
Liquidités nettes affectées aux activités de financement	(521)	(475)	(476)	(461)
Augmentation des liquidités	4 456	7 743	4 377	5 910
Effets des modifications de cours de change	-	-	369	(319)
Liquidités au début de l'exercice	22 341	14 598	19 713	14 122
Liquidités à la fin de l'exercice	26 797	22 341	24 459	19 713
Informations supplémentaires				
Intérêts reçus	464	496	423	470

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après, AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne, le 10 novembre 1999, et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après, les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité international olympique, les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les athlètes.

Le Comité international olympique et les autorités publiques concernées par la mission de l'AMA participent à parts égales au financement de l'AMA.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

Base de présentation

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA au moyen d'un vote circulaire qui a suivi la rencontre du comité exécutif de l'AMA le 19 mai 2022 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après, IFRS)) issues de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite d'avoir recours à certaines estimations comptables et hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et dépenses. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'Agence. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci après.

Le dollar américain (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la plupart des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars américains. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) et le dollar américain (USD), comme l'a choisi la direction, et est présentée à titre d'information complémentaire. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar américain au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu aux taux historiques. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau des flux de trésorerie.

Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, l'Agence détermine le classement des instruments financiers selon les catégories suivantes :

- instruments évalués au coût amorti;
- instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Le tableau ci-dessous résume le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'Agence :

Classement et évaluation

Actif

Liquidités	Coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net
Comptes débiteurs	Coût amorti

Passif

Créanciers	Coût amorti
Charges à payer	Coût amorti

Évaluation

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont initialement évalués à la juste valeur, puis au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état des activités.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)

Les instruments financiers à la JVAERG sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et comptabilisés dans l'état des autres éléments du résultat global. Les gains ou pertes réalisés sont transférés à l'état des activités.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les instruments financiers à la JVRN sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et comptabilisés dans l'état des activités.

Décomptabilisation

Actifs financiers

L'AMA décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie ont été transférés.

Passifs financiers

L'Agence décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est éteinte, annulée ou expirée. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et de la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans l'état des activités.

Dépréciation

IFRS 9 *Instruments financiers* a également introduit un modèle unique de dépréciation des pertes sur créances, qui est basé sur les changements de qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. IFRS 9 requiert qu'une entité comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers classés au coût amorti ou à la JVAERG. La correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. L'Agence n'ayant aucune créance commerciale, la dépréciation liée aux pertes de crédit attendues sur les comptes débiteurs est limitée. De plus, l'Agence a une exposition limitée au risque de crédit sur les actifs financiers classés à la JVAERG, le risque de défaut de la contrepartie sur ces instruments étant faible; la comptabilisation d'une provision sur perte de crédit n'aurait pas d'impact important sur les états financiers.

Présentation des actifs et passifs financiers

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (niveau 2);
- données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des placements détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, chaque date de bilan, qu'il y a une preuve objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne sont pas dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des placements, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants de placements sont comptabilisés à la date de règlement. Les placements sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur d'utilité (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

Constatation des revenus

Contributions annuelles et contributions reçues d'avance

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité international olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont encaissées. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées.

Les contributions reçues d'avance sont composées des contributions annuelles reçues durant l'exercice en cours pour le revenu des exercices suivants ainsi que pour les subventions reçues pour des projets spéciaux, tels que RADO, ADO symposium, et pour les contributions additionnelles des autorités publiques et des gouvernements.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

Contrats de location

En tant que locataire

L'Agence comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative à la date de début du bail. L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant d'évaluation initiale de l'obligation locative ajustée pour tout paiement de location effectué avant la date de début du bail, plus les coûts directs initiaux engagés et une estimation des coûts de démantèlement et de retrait, moins tout incitatif à la location reçu avant le début du bail. Tous les coûts liés au démantèlement et à la restauration des améliorations locatives qui répondent à la définition des immobilisations corporelles selon IAS 16 *Immobilisations corporelles* sont évalués selon IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et ne relèvent pas du champ d'application d'IFRS 16 *Contrats de location*.

L'actif au titre de droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début jusqu'à la fin de la durée du bail, une période qui est considérée comme la durée de vie utile appropriée de ces actifs. De plus, l'actif au titre de droits d'utilisation est diminué des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour certaines réévaluations de l'obligation locative, dans la mesure nécessaire.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements minimaux de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisés à l'aide du taux d'emprunt différentiel de l'Agence si le taux implicite dans le contrat de location n'est pas facilement déterminable.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance et les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement mesurés à l'aide de l'indice ou du taux à la date de début.

L'obligation locative est évaluée pour refléter un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif au titre de la location. Il est réévalué lorsqu'il y a un changement dans les paiements de location futurs découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux, de la durée du bail, ou si l'Agence modifie son évaluation de l'exercice ou non d'une option de prolongation ou de résiliation. Lorsque le passif locatif est réévalué de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation, ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduite à zéro.

Les incitatifs à la location à recevoir sont inclus dans l'évaluation initiale de l'obligation locative et de l'actif au titre de droits d'utilisation.

Location à court terme et location d'actifs de faible valeur

L'Agence a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les baux à court terme d'une durée de 12 mois ou moins et les baux d'actifs de faible valeur. L'Agence comptabilise les paiements de location associés à ces baux comme une charge selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Dans l'état des flux de trésorerie, les paiements de location liés aux locations à court terme, aux actifs de faible valeur et aux paiements de location variables non inclus dans les passifs de location et les intérêts sur les passifs de location sont classés comme des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, tandis que les paiements de location restants sont classés en flux de trésorerie provenant des activités de financement.

L'Agence n'agit pas actuellement en qualité de bailleur.

Les informations relatives à la norme IFRS 16 figurent à la note 10.

Régimes de retraite

L'AMA offre à ses employés de la Suisse un régime de retraite à prestations définies qui est assujéti au régime suisse de prévoyance professionnelle.

Le coût de ce régime est comptabilisé à l'état des activités et inclut le coût des services courants, le coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état des activités, et sont reclassées immédiatement aux autres éléments du résultat global cumulés. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état des activités.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

Modifications comptables futures

Au 31 décembre 2021, aucune norme comptable publiée par l'IASB qui n'était pas encore entrée en vigueur à cette date n'aurait eu d'incidence sur les états financiers de l'Agence.

3. Gestion du risque financier

Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie et évalue les risques financiers et s'assure de les couvrir.

a) Risque de change

L'AMA est exposée au risque de change puisque la majorité des revenus sont générés en dollars américains, alors que les dépenses d'opération sont principalement en dollars canadiens. L'AMA utilise des options sur devises et des dépôts bancaires en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour couvrir partiellement l'exposition au risque de change.

Au 31 décembre 2021, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice aurait été de 137 CHF (191 USD) de plus (l'excédent des dépenses sur les revenus aurait été de 402 CHF (456 USD) de plus en 2020), principalement en raison de la perte de change sur la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2021, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands, en yens et en livres sterling, et ils ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle au bilan.

	2021					
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	JPY	GBP
Liquidités	8 487	679	617	1 074	16 807	205
Comptes débiteurs	820	17	13	-	6	1
Créanciers et charges à payer	1 669	870	104	65	77	10

	2020					
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	JPY	GBP
Liquidités	15 638	379	352	684	4 741	642
Comptes débiteurs	543	17	2	-	6	1
Créanciers et charges à payer	1 566	929	235	80	218	268

b) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2021, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements à la JVAERG.

Au 31 décembre 2021, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et si toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 45 CHF (49 USD) plus élevés (106 CHF (120 USD) plus élevés en 2020) en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations classées à la JVAERG.

c) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

AU 31 DÉCEMBRE 2021

	MOINS DE 1 AN USD	DE 1 AN À 5 ANS USD	PLUS DE 5 ANS USD	TOTAL USD
Créanciers et charges à payer	3 292	-	-	3 292
Obligations locatives	543	2 246	2 298	5 087
	3 835	2 246	2 298	8 379

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	MOINS DE 1 AN USD	DE 1 AN À 5 ANS USD	PLUS DE 5 ANS USD	TOTAL USD
Créanciers et charges à payer	4 034	-	-	4 034
Obligations locatives	524	2 992	2 119	5 635
	4 558	2 992	2 119	9 669

AU 31 DÉCEMBRE 2021

	MOINS DE 1 AN CHF	DE 1 AN À 5 ANS CHF	PLUS DE 5 ANS CHF	TOTAL CHF
Créanciers et charges à payer	3 005	-	-	3 005
Obligations locatives	496	2 050	2 098	4 644
	3 501	2 050	2 098	7 649

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	MOINS DE 1 AN CHF	DE 1 AN À 5 ANS CHF	PLUS DE 5 ANS CHF	TOTAL CHF
Créanciers et charges à payer	3 561	-	-	3 561
Obligations locatives	462	2 639	1 870	4 971
	4 023	2 639	1 870	8 532

d) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions, qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements à la JVAERG sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu dans les trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

		2021		2020	
	Cote	USD	CHF	Cote	USD
USB	AA-	18 222	16 611	A+	9 339
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	3 607	3 288	AA-	956
Banque Scotia	AA-	4 901	4 467	AA-	11 998
		26 730	24 366		22 293
					11 357
					8 840
					905
					11 357
					11 357

Les placements à la JVAERG sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et institutions financières.

e) Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve pour les opérations sont utilisés pour la gestion du risque relatif au capital.

Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2021, la juste valeur des liquidités, des comptes débiteurs, des créanciers et des charges à payer ne différerait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2021, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

4. Liquidités

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Liquidités en espèces	20 196	10 736	18 434	9 473
Dépôts bancaires	6 601	11 605	6 025	10 240
	26 797	22 341	24 459	19 713

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

5. Instruments financiers

a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2021	NOTE	COÛT AMORTI		À LA JVAERG		À LA JVRN		TOTAL	
		USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs courants									
Liquidités	4	26 797	24 459	-	-	-	-	26 797	24 459
Placements	5(b)	-	-	3 533	3 225	-	-	3 533	3 225
Comptes débiteurs	6	2 686	2 452	-	-	-	-	2 686	2 452
Instruments financiers dérivés		-	-	-	-	(46)	(42)	(46)	(42)
Actifs non courants									
Placements	5(b)	-	-	16 490	15 051	-	-	16 490	15 051
		29 483	26 911	20 023	18 276	(46)	(42)	49 460	45 145

Au 31 décembre 2020	NOTE	COÛT AMORTI		À LA JVAERG		À LA JVRN		TOTAL	
		USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs courants									
Liquidités	4	22 341	19 713	-	-	-	-	22 341	19 713
Placements	5(b)	-	-	5 170	4 562	-	-	5 170	4 562
Comptes débiteurs	6	593	524	-	-	-	-	593	524
Instruments financiers dérivés		-	-	-	-	142	125	142	125
Actifs non courants									
Placements	5(b)	-	-	14 524	12 816	-	-	14 524	12 816
		22 934	20 237	19 694	17 378	142	125	42 770	37 740

b) Placements à la JVAERG

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Obligations en dollars américains	20 023	19 694	18 276	17 378
Moins la partie à court terme	3 533	5 170	3 225	4 562
	16 490	14 524	15 051	12 816

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 0 % à 4,85 % et viennent à échéance de janvier 2022 à décembre 2027. Les placements à la JVAERG comprennent des obligations de sociétés de 15 535 CHF (17 022 USD) (15 315 CHF (17 356 USD) en 2020), des obligations d'institutions bancaires de 2 741 CHF (3 001 USD) (1 673 CHF (1 896 USD) en 2020) et des obligations gouvernementales de néant CHF (néant USD) (389 CHF (442 USD) en 2020).

6. Comptes débiteurs

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
TVQ à recevoir	629	418	574	369
Autres comptes débiteurs	2 019	132	1 843	117
Retenues fiscales à recouvrer	14	15	13	13
Garantie de loyer et cautions – Bureau régional d'Uruguay	24	28	22	25
	2 686	593	2 452	524

7. Autres actifs courants

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Charges payées d'avance	2 207	1 890	2 014	1 668
Intérêts courus	103	127	94	112
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2013	-	60	-	53
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2016	4	-	3	-
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2018	18	309	16	273
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2019	133	150	122	132
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2020	317	7	289	6
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2015	-	11	-	10
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2017	-	3	-	3
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2018	11	-	10	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2019	55	51	51	44
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2020	2	-	2	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2021	153	-	140	-
	3 003	2 608	2 741	2 301

8. Immobilisations corporelles

	MATÉRIEL INFORMATIQUE		MATÉRIEL DE BUREAU		AMÉLIORATIONS LOCATIVES		TOTAL	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice terminé le 31 décembre 2020								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	165	160	140	135	447	432	752	727
Acquisitions	132	126	26	25	3	3	161	154
Amortissement	(94)	(89)	(57)	(54)	(176)	(167)	(327)	(310)
Différences de change	-	(17)	-	(10)	-	(26)	-	(53)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	203	180	109	96	274	242	586	518
Au 31 décembre 2020								
Coût	1 045	2 000	1 458	1 453	653	1 358	3 156	4 811
Amortissement cumulé	(842)	(1 882)	(1 349)	(1 358)	(379)	(1 155)	(2 570)	(4 395)
Différences de change	-	62	-	1	-	39	-	102
Valeur comptable nette	203	180	109	96	274	242	586	518
Exercice terminé le 31 décembre 2020								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	203	180	109	96	274	242	586	518
Acquisitions	285	269	3	3	21	20	309	292
Amortissement	(143)	(136)	(70)	(66)	(151)	(143)	(364)	(345)
Différences de change	-	1	-	7	-	12	-	20
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	345	314	42	40	144	131	531	485
Au 31 décembre 2021								
Coût	855	2 269	339	1 456	433	1 378	1 627	5 103
Amortissement cumulé	(510)	(2 018)	(297)	(1 424)	(289)	(1 298)	(1 096)	(4 740)
Différences de change	-	63	-	8	-	51	-	122
Valeur comptable nette	345	314	42	40	144	131	531	485

Au 31 décembre 2021, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives est de 88 USD (80 CHF) (1 USD (1 CHF) en 2020).

9. Immobilisations incorporelles

	LOGICIELS	
	USD	CHF
Exercice terminé le 31 décembre 2020		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	7 345	7 105
Acquisitions	2 725	2 580
Amortissement	(3 249)	(3 076)
Différences de change	-	(590)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	6 821	6 019
Au 31 décembre 2020		
Coût	26 489	27 353
Amortissement cumulé	(19 668)	(20 847)
Différences de change	-	(487)
Valeur comptable nette	6 821	6 019
Exercice terminé le 31 décembre 2020		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	6 821	6 019
Acquisitions	2 112	1 925
Amortissement	(3 145)	(2 867)
Différences de change	-	206
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	5 788	5 283
Au 31 décembre 2021		
Coût	27 534	29 278
Amortissement cumulé	(21 746)	(23 714)
Différences de change	-	(281)
Valeur comptable nette	5 788	5 283

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels principalement développés à l'interne. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2021, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles est de 269 USD (246 CHF) (435 USD (384 CHF) en 2020).

10. Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Actifs au titre de droits d'utilisation				
Coût net aux 1 ^{ers} janvier	6 095	6 024	5 894	5 827
Modifications aux contrats de location	-	71	-	67
Amortissement cumulé	(1 600)	(1 040)	(1 520)	(1 009)
Effet de change	-	-	(271)	(425)
Valeur comptable nette aux 31 décembre	4 495	5 055	4 103	4 460
Charge d'amortissement pour l'exercice	(560)	(535)	(511)	(507)

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Obligations locatives				
Obligations locatives aux 1 ^{ers} janvier	5 635	5 835	5 251	5 645
Modifications aux contrats de location	-	71	-	67
Paievements de location	(521)	(475)	(476)	(461)
Effet de change	(27)	204	(131)	(280)
Obligations locatives aux 31 décembre	5 087	5 635	4 644	4 971

11. Charges à payer

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Charges à payer	779	426	711	376
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	33	33	30	30
Subventions de recherche scientifique 2013 à payer	68	68	62	60
Subventions de recherche scientifique 2015 à payer	32	-	29	-
Subventions de recherche scientifique 2016 à payer	23	62	22	55
Subventions de recherche scientifique 2017 à payer	96	163	88	144
Subventions de recherche scientifique 2018 à payer	201	219	183	193
Subventions de recherche scientifique 2019 à payer	88	28	81	24
Subventions de recherche scientifique 2020 à payer	68	-	62	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	7	7	6	6
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	4	7	3	6
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	-	4	-	4
Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer	3	4	3	3
Subventions de recherche en sciences sociales 2015 à payer	31	26	28	23
Subventions de recherche en sciences sociales 2016 à payer	3	3	3	3
Subventions de recherche en sciences sociales 2017 à payer	9	4	8	4
Subventions de recherche en sciences sociales 2018 à payer	12	23	11	20
Subventions de recherche en sciences sociales 2019 à payer	12	-	11	-
	1 469	1 077	1 341	951

12. Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 CHF (4 006 USD).

13. Réserves

Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 USD pour les opérations.

En 2015, le Comité exécutif a convenu d'augmenter la réserve d'exploitation pour six mois d'exploitation ou 9 600 USD. Cette réserve sera financée au fil des années par l'affectation de fonds non alloués en tant qu'élément budgétaire ordinaire, ou avec tout excédent provenant des opérations (bénéfice de fin d'exercice), ou par des sources spécifiques de revenus telles que des dons uniques de subventions spéciales.

En 2021, la réserve pour les opérations a été portée à 7 400 USD et est financée par l'excédent des opérations.

14. Contributions annuelles

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Contributions de 2002 à 2010	27	1	24	1
2012 – Autorités publiques et gouvernements	-	1	-	1
2015 – Autorités publiques et gouvernements	1	-	1	-
2016 – Autorités publiques et gouvernements	4	-	3	-
2016 – Comité international olympique	-	4	-	4
2017 – Autorités publiques et gouvernements	4	11	4	11
2018 – Autorités publiques et gouvernements	10	43	9	40
2019 – Autorités publiques et gouvernements	45	133	41	126
2020 – Autorités publiques et gouvernements	310	18 391	282	17 408
2020 – Comité international olympique	649	18 073	592	17 108
2021 – Autorités publiques et gouvernements	19 974	-	18 208	-
2021 – Comité international olympique	18 451	-	16 819	-
	39 475	36 657	35 983	34 699

15. Subventions

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Montréal International	2 164	1 405	1 973	1 330
Gouvernement de l'Australie	55	55	50	52
Gouvernement du Japon	35	175	32	165
Canton de Vaud / Ville de Lausanne	-	41	-	39
	2 254	1 676	2 055	1 586

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 CAD, indexée sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde pour sa part une contribution en espèces de 5 000 CAD, indexée sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont modifié le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 CAD, indexée sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 CAD, indexée sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les gouvernements du Canada et du Québec ont modifié l'entente afin de prolonger de 10 ans les contributions financières provenant du deuxième amendement. En vertu de cette entente modifiée, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une contribution en espèces totale additionnelle de 20 200 CAD, indexée sur une période de 10 ans (de 2021 à 2031), et une contribution en espèces totale additionnelle de 10 000 CAD, indexée sur une période de 10 ans (de 2021 à 2031), du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

16. Autres revenus

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation	220	125	201	119
Surveillance du Code mondial antidopage	217	37	198	35
Incitatifs et programmes de récompenses	12	40	11	38
	449	202	410	192

17. Salaires et autres charges de personnel

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Salaires	15 089	12 176	13 754	11 526
Charges sociales et autres charges salariales	5 763	4 724	5 254	4 472
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	127	1 031	115	923
	20 979	17 931	19 123	16 921

Le nombre de personnes employées est de 160 au 31 décembre 2021 (160 au 31 décembre 2020).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste « Salaires et autres charges de personnel », à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un régime de prestations déterminées. Ce dernier est financé par l'AMA par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. Avant 2020, en raison du nombre limité d'employés aux termes de ce régime, aucun calcul actuariel n'a été effectué pour des raisons d'importance relative.

Au 31 décembre 2021, l'obligation au titre du régime et la juste valeur des actifs sont respectivement de 1 604 CHF (1 757 USD) et de 1 071 CHF (1 173 USD). Au 31 décembre 2020, l'obligation au titre du régime et la juste valeur des actifs sont respectivement de 1 617 CHF (1 838 USD) et de 1 024 CHF (1 164 USD).

18. Subventions de projets de recherche

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Subventions de projets de recherche comptabilisées				
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	1 163	1 154	1 059	1 092
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	224	252	204	238
Remboursements reçus en raison de l'annulation de projets	6	(12)	6	(11)
Total de la dépense relative aux subventions de projets de recherche comptabilisées	1 393	1 394	1 269	1 319
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	1 393	1 394	1 269	1 319
Paievements anticipés (mouvement)	103	105	94	100
Charges à payer (mouvement)	(40)	(79)	(36)	(75)
Total des subventions de projets de recherche comptabilisées	1 456	1 420	1 327	1 344

19. Opérations avec des parties liées

Les opérations avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, en vertu de la constitution de l'AMA, le président et le vice-président reçoivent une indemnité annuelle fixe, respectivement 100 000 CHF et 50 000 CHF. L'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas, et paie des indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans le poste « Frais de voyage et de logement », à l'état des activités.

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Rémunération de la direction opérationnelle				
Salaires	3 671	2 800	3 346	2 625
Avantages sociaux et charges sociales	1 637	1 114	1 492	1 043
	5 308	3 914	4 838	3 668

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 18 directeurs au 31 décembre 2021 (16 au 31 décembre 2020).

20. Engagements

Engagements pour des contrats de service

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Moins de un an	438	565	400	498
Plus de un an et moins de cinq ans	94	121	86	107
	532	686	486	605

Les obligations pour des éléments non liés à des contrats de location sont principalement liées à divers contrats de services de consultation.

Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, notamment la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2021 USD	2020 USD	2021 CHF	2020 CHF
Moins de un an	3 580	3 758	3 268	3 316
Plus de un an et moins de cinq ans	621	1 035	567	913
	4 201	4 793	3 835	4 229

21. Engagements conditionnels

Au 31 décembre 2021, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 3 296 CHF (3 611 USD) (2 141 CHF (2 427 USD) en 2020). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2022.



**BUREAU
PRINCIPAL**

800, Place Victoria
Bureau 1700
C.P. 120
Montréal (Québec)
Canada H4Z 1B7
T +1.514.904.9232
F +1.514.904.8650

**BUREAU
DU PRÉSIDENT**

Adama Branickiego 17
02-972 Varsovie
Pologne
T +48 781 909 905

AFRIQUE

Protea Assurance Building, 8e étage
Greenmarket Square
Le Cap, 8001
Afrique du Sud
T +27.21.483.9790
F +27.21.483.9791

**ASIE /
OCÉANIE**

C/O Japan Institute of
Sports Sciences
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku
Tokyo, 115-0056
Japon
T +81.3.5963.4321
F +81.3.5963.4320

EUROPE

Maison du Sport
International
Avenue de Rhodanie 54
1007 Lausanne
Suisse
T +41.21.343.43.40
F +41.21.343.43.41

**AMÉRIQUE
LATINE**

World Trade Center
Montevideo Tour II
Bureau 712, Calle Luis A de Herrera 1248
Montevideo
Uruguay
T +598.2.623.5206
F +598.2.623.5207